



Politique du Conseil administratif en matière de développement durable

Bilan de législature 2003-2007

Rapport du Groupe Actions 21
au Conseil administratif

Mars 2007

D-33

IMPRESSUM

Pilotage et coordination : Claudine Dayer Fournet.

Rédaction : Chiara Barberis, Claudine Dayer Fournet, Jean Hategekimana, Etienne Lézat (Unité Agenda 21) ; Bernard Buntschu, Brigitte Chapuis, Philippe Esteban, Etienne Favey, Christian Jöhr, Damien Molineaux, Kim Mounier, Joelle Oudard, Manuelle Pasquali, Sandra Piriz (Groupe Actions 21).

Edition : Ville de Genève, 2007.

Impression : No Print Limit S.A., imprimé sur cyclus offset recyclé.

Sommaire

Résumé	
Introduction	page 1
Méthode	page 1

Partie I

Les principes fondamentaux du développement durable en Ville de Genève	page 5
---	--------

(P1) Prise en compte intégrée du social, de l'environnement et de l'économie	
--	--

Le développement durable dans les services : bilan 2003-2007

(P2) Adaptation aux spécificités locales, insertion dans une vision globale	
---	--

(P3) Vision à long terme	
--------------------------------	--

Partie II

L'Agenda 21 : une démarche d'amélioration continue	page 21
---	---------

(D0) Facteurs déclencheurs.....	
---------------------------------	--

(D1) Engagement politique des autorités	
---	--

(D2) Structuration de la démarche et des responsabilités	
--	--

(D3) Etat des lieux	
---------------------------	--

(D4) Objectifs	
----------------------	--

(D5) Validation politique	
---------------------------------	--

(D6) Plan d'actions cohérent	
------------------------------------	--

(D7) Mise en œuvre	
--------------------------	--

(D8) Controlling /Evaluation	
------------------------------------	--

Le SGE et la Fête du développement durable: bilan 2003-2007

Partie III

Facteurs de succès	page 31
---------------------------------	---------

(F1) Equipes pluridisciplinaires.....	
---------------------------------------	--

(F2) Transversalité	
---------------------------	--

(F3) Mise en réseau des acteurs.....	
--------------------------------------	--

(F4) Communication	
--------------------------	--

(F5) Transparence	
-------------------------	--

(F6) Participation	
--------------------------	--

(F7) Sensibilisation	
----------------------------	--

(F8) Encouragement à l'apprentissage	
--	--

(F9) Institutionnalisation de la démarche	
---	--

(F10) Intégration des principes du développement durable dans l'ensemble de l'action publique	
---	--

(F11) Outils adaptés	
----------------------------	--

(F12) Acteurs compétents	
--------------------------------	--

(F13) Organisation claire	
---------------------------------	--

(F14) Rôles et responsabilités	
--------------------------------------	--

(F15) Soutien politique	
-------------------------------	--

(F16) Moyens financiers et ressources humaines à disposition	
--	--

Conclusion	page 43
------------------	---------

Annexes	page 47
---------------	---------

Contenu du rapport et méthode d'évaluation

Ce rapport constitue le premier bilan de législature de la politique du Conseil administratif en matière de développement durable. Il porte sur la période qui va de juin 2003 à février 2007. Il a été rédigé par l'Unité Agenda 21 en collaboration avec le Groupe Actions 21 notamment sur la base d'entretiens effectués avec les collaborateurs et collaboratrices de l'administration. La méthode adoptée est basée sur une liste de critères de qualité reconnus au niveau fédéral.

Des réalisations concrètes

La première partie du rapport rappelle comment se pose la problématique du développement durable en Ville de Genève. Elle permet de vérifier l'adéquation entre la vision politique et les principes fondamentaux du développement durable, ainsi qu'entre la démarche adoptée en Ville de Genève et les réalités locales. Cette partie met en évidence la diversité des projets menés par la Ville et leurs liens avec la Stratégie 2002 du Conseil fédéral pour le développement durable.

Cependant, il n'existe pas de référentiel commun du développement durable en Ville de Genève. Cette situation ne favorise pas la prise en compte simultanée des contraintes sociale, environnementale et économique, aux niveaux politique, stratégique et opérationnel.

L'Agenda 21 de la Ville de Genève : une démarche d'amélioration continue

L'Agenda 21 de la Ville de Genève a été lancé sur la base d'un engagement politique des autorités. La création d'une Commission Agenda 21 au sein du Conseil municipal témoigne également d'un ancrage politique important.

Ce bilan montre que cet engagement s'est concrétisé par la mise en place d'une structure organisationnelle et fonctionnelle novatrice, permettant une mise en réseau de nombreux acteurs internes et externes de l'administration. Des ressources humaines ont été libérées dans tous les départements. Les objectifs adoptés pour l'Agenda 21, et les nombreuses actions concrètes qui en découlent, ont permis de renforcer la démarche et de l'ancrer dans le long terme.

Facteurs de succès et perspectives

Les facteurs de succès de la démarche sont mis en évidence. Il s'agira pour la prochaine législature d'approfondir les pistes d'amélioration identifiées dans le cadre de ce bilan, pour redéfinir une stratégie future et, sur cette base, mettre en place la structure adéquate.

A ce stade, ce bilan propose quelques pistes d'amélioration:

- élaborer un référentiel commun du développement durable,
- s'organiser et se donner les moyens,
- fixer des objectifs quantitatifs à court et moyen terme,
- renforcer les synergies,
- préciser les modes de participation,
- renforcer la communication et la formation,
- proposer et mettre en place des outils d'évaluation adaptés,
- partager les responsabilités, et
- réaffirmer l'engagement politique.

Introduction

Elaborer un bilan est, en soi, une entreprise difficile. Elaborer un bilan en matière de développement durable, c'est ajouter encore à la difficulté dans la mesure où ce concept largement répandu dans les discours politiques et les médias, ne fait pas référence à un contenu clair, précis et admis par tous.

Par ailleurs, faut-il adopter une position centralisatrice, et se placer du point de vue de l'Unité Agenda 21 et de ses missions ou, pour mieux rendre visible et lisible l'action de la Ville en faveur du développement durable, faut-il parler de l'ensemble des projets, des programmes et des politiques publiques des services municipaux ?

Ce bilan se place dans une logique itérative, entre les deux options, en proposant des allers et retours, des ponts entre les deux. Ainsi, il apparaît que le bilan est tantôt axé sur la structure Agenda 21 et ses missions, tantôt orienté vers l'ensemble des services de la Ville et leurs missions respectives, pour se focaliser à certains moments sur une politique publique à un niveau plus général.

L'Unité Agenda 21 en collaboration avec le Groupe Actions 21¹, a répondu à la demande du Conseil administratif en proposant un bilan qui vaut tout autant par le processus qu'il a initié pour son élaboration, les synergies mises en œuvre, les obstacles franchis que par ce document final.

Méthode

Afin de proposer un référentiel commun, l'Office du développement territorial (ODT) a récemment établi une liste de 28 critères de qualité pour une démarche de développement durable². Ce rapport est structuré selon les trois catégories de critères présentées dans la figure ci-dessous.

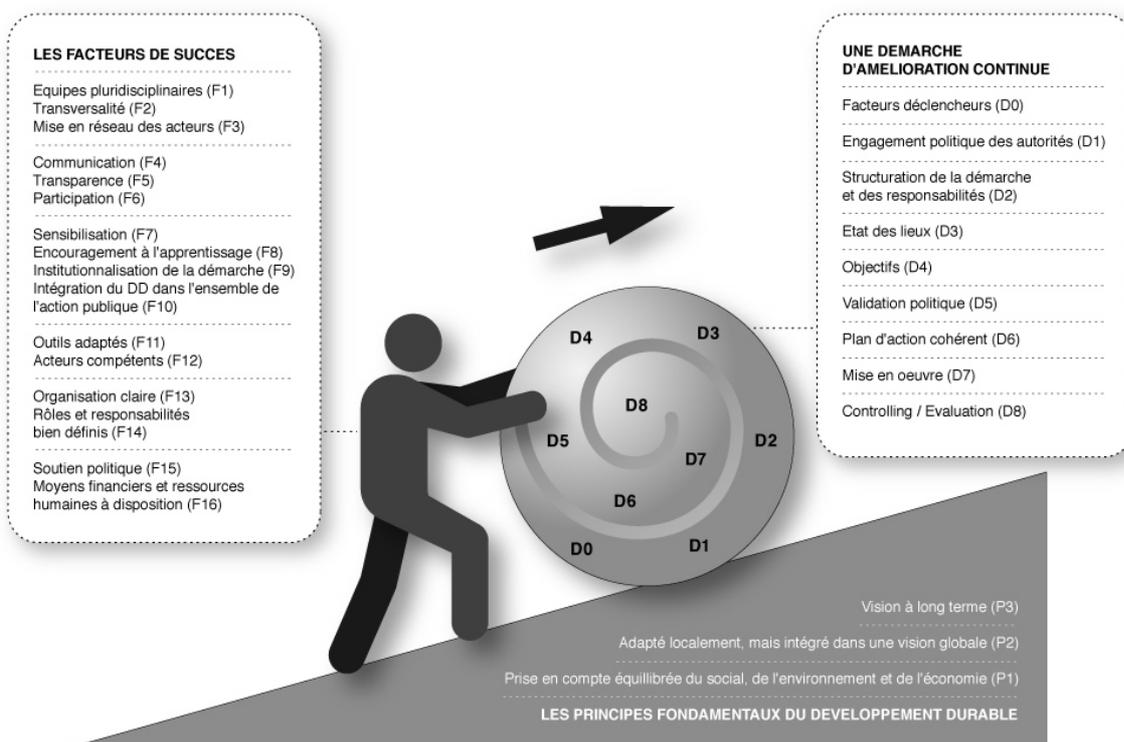
Pour l'ODT, une démarche de développement durable idéale est « une démarche qui donne les structures, les compétences, les procédures et les moyens à une collectivité publique pour s'orienter vers un développement durable, de manière à lui permettre d'agir en prenant en compte le niveau local autant que global, le court terme autant que le long terme, et de considérer à la fois l'efficacité économique, l'équité sociale et la préservation de l'environnement, dans l'optique d'une amélioration continue³».

Cette définition peut être résumée par le schéma suivant :

1 Composition du Groupe Actions 21 : Bernard Buntschu (Service des sports), Brigitte Chapuis (Administration centrale), Etienne Favey (Correspondant Agenda 21 du Département 2, Service de l'énergie), Philippe Esteban (Correspondant Agenda 21 du Département 1 jusqu'à fin 2006, Direction et secrétariat du département des finances), Christian Jöhr (Service social), Damien Molineaux (Service de la promotion culturelle), Kim Mounier (Correspondante Agenda 21 du Département 4, Direction et secrétariat du département des sports et de la sécurité), Manuelle Pasquali (Correspondante Agenda 21 du Département 5, Direction et secrétariat du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement), Joelle Oudard (Correspondante Agenda 21 du Département 3, Direction et secrétariat du Département des affaires culturelles), Sandra Piriz (Service de la mobilité).

² ODT, *Critères de qualité pour une démarche de développement durable. Aide à l'orientation pour les acteurs du développement durable dans les collectivités publiques*, Eds. ARE, 2005. Disponible sur www.aren.admin.ch/. Ces critères, présentés en annexe, ont été élaborés par un groupe issu du Forum de développement durable pour les cantons et les villes, créé en 2001.

³ *Idem*, p.10.



Source : *Critères de qualité pour une démarche de développement durable. Aide à l'orientation pour les acteurs du développement durable dans les collectivités publiques*, Eds. ARE, 2005. Disponible sur www.are.admin.ch/.

Une démarche transversale et novatrice

Les données qui ont servi de base pour confronter les actions engagées par la Ville de Genève aux critères de l'ODT proviennent de documents existants⁴ mais également des comptes rendus de 72 entretiens que le Groupe Actions 21 a menés au sein de l'administration entre le mois d'août 2006 et le mois de novembre 2006. Ceux-ci peuvent être considérés comme représentatifs de l'administration municipale, tant par la diversité des services visités que par celle des fonctions et métiers⁵ exercés par les 83 personnes rencontrées. De plus, tous les départements sont représentés dans la même proportion.

Ces entretiens ont permis de saisir ce qui n'apparaît pas dans les rapports écrits, à savoir ce qui relève de la perception, de l'intégration et de l'appropriation par le personnel municipal des notions de développement durable et d'Agenda 21. Les questions posées lors des entretiens ont porté sur 4 domaines thématiques⁶ :

- 1. Le développement durable et l'Agenda 21**: il s'agit de savoir si ces notions sont connues auprès du personnel municipal, comment elles sont définies, quelles sources d'informations sont utilisées et de quelle visibilité bénéficie la structure Agenda 21 auprès des personnes interrogées.
- 2. Le développement durable dans le service, dans le département**: il s'agit de répertorier les domaines d'actions et les projets que les services jugent représentatifs d'un développement durable.

⁴ La liste des documents sources figure en annexe.

⁵ Directeurs / directrices et chefs / cheffes de service : 1/2, Autres fonctions: 1/2 (huissier(ière), secrétaire, ingénieur(e), bibliothécaire, conseiller(ère) culturel(le), adjoint(e) de direction, technicien(ne), ..) ; Genre : 2/3 ♂, 1/3 ♀.

⁶ Le questionnaire figure en annexe.

3. **Les changements de comportement et de pratiques dans l'administration** : il s'agit de saisir comment le développement durable est intégré ou vécu au sein des services de l'administration et de savoir si la mise en place d'un Agenda 21 a eu une influence sur cette intégration.
4. **Les visions d'avenir** : il s'agit d'identifier les thèmes et les domaines d'actions prioritaires en matière de développement durable, pour les personnes interviewées.

Les personnes interrogées se sont exprimées en toute confidentialité. Les données ont été traitées par l'Unité Agenda 21.

Il faut également souligner le caractère innovant de cette démarche au sein de l'administration, qui a permis de récolter des données plutôt qualitatives que quantitatives et d'obtenir un autre regard, un retour d'information « du terrain », précieux pour apprécier la démarche de développement durable en Ville de Genève.

Partie I

Les principes fondamentaux du développement durable en Ville de Genève

(P1) Prise en compte intégrée du social, de l'environnement et de l'économiepage 9

Le développement durable dans les services : bilan 2003-2007page 11

(P2) Adaptation aux spécificités locales, insertion dans une vision globalepage 21

(P3) Vision à long termepage 22

I. Les principes fondamentaux du développement durable en Ville de Genève

En théorie, une démarche de développement durable se définit à la fois par une vision et par le processus qui permet de la réaliser afin de concilier la préservation de l'environnement, l'équité sociale et l'efficacité économique dans une adaptation locale, mais en intégrant les répercussions globales à court et à long terme. Ces principes sont porteurs du sens de la démarche, qui va bien au-delà d'un simple processus de gestion de qualité.

(P1) Prise en compte intégrée du social, de l'environnement et de l'économie

Pour une collectivité publique en Suisse, parler d'un développement durable reviendrait notamment à faire référence à des domaines d'intervention clairement identifiés dans la Stratégie 2002⁷ : économie et service public ; politique financière ; recherche, technologie et formation ; cohésion sociale ; santé ; environnement et ressources naturelles ; aménagement du territoire et développement urbain ; mobilité ; coopération au développement et promotion de la paix.

Les 12 objectifs du programme de la législature 2003-2007 se retrouvent pour la plupart dans ces domaines d'intervention. Pour reprendre la conclusion du discours prononcé par Monsieur Christian Ferrazino, alors Maire de Genève : « l'ensemble de ces objectifs s'inscrit dans une vision du monde qui implique l'obligation morale de le préserver au mieux pour nos descendants⁸ ».

Coopération au développement et promotion de la paix : à terme, 0.7% du budget de fonctionnement de la Ville doit être consacré à l'aide aux pays en voie de développement (objectif 1).

Aménagement urbain et développement du territoire : favoriser la concertation de la population lors des projets d'aménagement (objectif 2) ; encourager le développement de zones de rencontre, apporter plus de végétal dans la Ville, se préoccuper de la propreté dans la Ville, embellir les parcs municipaux (objectif 5) ; réaliser les aménagements urbains urgents (*rue du Rhône, quais de la Rade, Plaine de Plainpalais, périmètre de l'Alhambra*) ; rénover les quartiers trop longtemps délaissés (*Saint-Gervais, les Grottes*) ; poursuivre le programme de rénovation des immeubles propriété de la Ville de Genève (objectif 9).

Cohésion sociale : renforcer le soutien de la Ville aux plus démunis, augmenter les places de crèches (objectif 3) ; encourager le sport de rue (objectif 4) ; favoriser la convivialité dans les quartiers (objectif 5) ; mener une politique sociale du logement (objectif 10).

Santé : encourager le sport populaire (objectif 4).

Mobilité : améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes, diminuer les nuisances provoquées par le trafic motorisé, développer les zones à vitesse modérée (« zones 30km/h » et « zones de rencontre ») (objectif 5) ; favoriser un transfert modal du trafic individuel motorisé vers les transports publics, le vélo et la marche, donner la priorité aux transports publics, montrer l'exemple du recours à la mobilité douce pour les déplacements domicile-travail et pour les déplacements professionnels grâce au « bouquet de transports » (objectif 11).

Finances publiques : diminuer la dette sans augmentation d'impôts, maîtriser les investissements, planifier les projets de construction et d'aménagement, mener une politique anticyclique en fonction de la bonne ou mauvaise conjoncture (objectif 8).

⁷ Stratégie 2002 du Conseil fédéral pour le développement durable, mars 2002. Disponible sur www.are.admin.ch

⁸ Communication du Conseil administratif, séance du 2 juin 2003.

Trois objectifs du discours de législature viennent compléter les priorités 2003-2007 du Conseil administratif, qui tendent également à promouvoir un développement durable et une certaine idée de la qualité de vie en milieu urbain :

Culture : soutenir une politique culturelle dynamique et diversifiée (objectif 6).

Egalité : promouvoir l'égalité entre hommes et femmes au sein du service public (objectif 7).

Sécurité : améliorer la sécurité de la communauté (objectif 12).

Entre 2003 et 2006, les services municipaux ont travaillé à la réalisation de ces objectifs. Un inventaire, sous la forme d'un tableau, figure en annexe de ce bilan.

Cet inventaire, non exhaustif, résulte d'une sollicitation auprès des différents services, qui ont eu la liberté de mettre en évidence les missions, prestations, projets et/ou actions qu'ils considèrent comme participant à une démarche de développement durable. Dans ce tableau, les thèmes retenus pour les trois piliers du développement durable ont fait l'objet d'intenses discussions notamment au sein de la Délégation à l'Agenda 21. Pour structurer ce tableau, le Groupe Actions 21 s'est basé sur la grille élaborée par la Commission Agenda 21 du Conseil municipal⁹ en 2005, la typologie de la brochure « Agir pour la Ville ensemble » (2006)¹⁰, complétées par certains nouveaux thèmes.

Le résultat ressemble à un inventaire « à la Prévert » tant les objets figurant dans ce tableau sont disparates, mais il met en lumière toute la diversité et la richesse des activités qui contribuent à promouvoir l'équité sociale, la protection de l'environnement ou l'efficacité économique en Ville de Genève.

Dans la partie suivante, un bref résumé par thème des projets ou actions menés entre 2003 et 2006 et figurant dans le tableau en annexe permet une mise en cohérence entre l'action municipale et les thèmes abordés dans la Stratégie fédérale.

⁹ Cette grille est disponible auprès du Secrétariat du Conseil municipal.

¹⁰ cf. <http://www.ville-ge.ch/agenda21/>

Le développement durable dans les services : Bilan 2003-2007¹¹

Pilier 1 : Environnement urbain

Mobilité¹² (domaines d'actions : sécurité et confort des réseaux de déplacement pour les mobilités douces – aide au développement et à la progression des transports publics – diminution des nuisances dues au transport individuel motorisé – promotion de l'écomobilité – mise en conformité OPB).

Contexte : selon les prévisions les plus probables de croissance de la population et des emplois dans la région genevoise, la mobilité motorisée devrait augmenter d'au moins 40% d'ici 2020. Cette explosion de la mobilité apporte en Ville de Genève son lot de nuisances qui péjore la qualité de vie des habitants : bruit, pollution, encombrements de l'espace public, insécurité, dégradation de la santé publique. De plus, les valeurs limites d'émission sonore sont dépassées sur plus de 70 km de rue. En tant que propriétaire de son domaine public, la Ville a l'obligation légale de les assainir d'ici 2018¹³. La législature 2003-2007 a mis la priorité sur des projets d'aménagement et de sensibilisation qui permettent un report modal vers la marche, le vélo et les transports publics.

Point de situation :

Entre 2003 et 2006, de nombreuses voies de circulation ont déjà été assainies. 30 projets d'assainissement sont en cours.

Le premier programme de mise en zone 30 km/h des quartiers est en cours de finalisation. Actuellement, 14 zones 30 km/h sont en place et 4 vont l'être bientôt. Les évaluations montrent une diminution de 33% à 40% des accidents dans ces zones. Une dizaine de zones de rencontre et une quinzaine de zones piétonnes ont été réalisées.

Trois quartiers ont fait l'objet d'une étude pour l'amélioration des conditions de déplacement des personnes à mobilité réduite, la démarche devant être reproduite dans l'ensemble des quartiers. Le principe des abaissements de trottoirs et la pose de bandes podotactiles sont systématiquement intégrés aux aménagements. Une première séance de formation des professionnels de l'aménagement à ce sujet a été organisée en 2006.

Dans un objectif d'amélioration de la sécurité et du confort des réseaux cyclables, 78 km d'itinéraires cyclables ont été réalisés ces 4 dernières années, sur un total de 180 km de rues. Le trafic cycliste sur les ponts a augmenté de 39% de 1999 à 2005 et le programme de sécurisation du stationnement vélos suit son cours avec 3'186 arceaux à vélo posés, dont 2668 depuis 1999. Outre la planification dans le cadre de projets globaux sur les quartiers, des réponses sont ponctuellement apportées aux demandes des usagers pour améliorer et sécuriser les cheminements piétonniers.

Plusieurs campagnes de sensibilisation ont été organisées chaque année, comme la semaine de la mobilité et les samedis du vélo. Le bouquet de transports, puis la promotion des plans de mobilité d'entreprise menée depuis 2003 a favorisé la mise en œuvre de ces démarches au sein de plusieurs dizaines d'entreprises et débouché sur une collaboration régionale au travers du « Prix mobilité d'entreprise ».

¹¹ Pour plus d'information : brochure générale *Agir pour la ville ensemble*, Ville de Genève, 2006. Sites Internet des différents départements et de l'Agenda 21.

¹² Pour plus d'information : brochure *Agir pour la ville ensemble – Mobilité et développement durable*. Ville de Genève, 2006.

¹³ Pour le cadre légal, se référer à l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB).

Nature en Ville¹⁴ (domaines d'actions : entretien différencié des espaces verts, parcs et promenades – préservation de la biodiversité – sensibilisation à la préservation de la nature en Ville).

Contexte : depuis quelques années, la société a pris conscience de la valeur de la diversité biologique de la planète et de sa fragilité face à la présence humaine qui ne cesse d'augmenter. Parallèlement à ce constat, on a compris qu'il fallait dresser l'inventaire de la diversité des régions du globe, documenter les espèces et les habitats qui nous entourent afin de déterminer leur résistance à l'intervention humaine et, au besoin, les protéger contre toute détérioration et même contre l'extinction. C'est le travail effectué par plusieurs musées de la Ville. De plus, dans un objectif de « qualité de vie en milieu urbain », la Ville investit depuis trois ans dans le développement d'espaces de verdure et dans l'embellissement des parcs et des jardins.

Point de situation :

La Ville compte aujourd'hui 310 hectares de parcs, 40'000 arbres sur le domaine public et 428'000 plantes pour décorer son territoire. Dans un souci d'efficacité écologique et de rationalisation du travail, la Ville a entrepris de promouvoir un entretien différencié des espaces verts en fonction de leur usage spécifique et afin de préserver la biodiversité.

Les grands parcs de la Ville, ceux de la Rade notamment, sont minutieusement entretenus, fleuris et tondus. En revanche, un traitement plus léger est appliqué aux espaces verts de taille plus modeste ou moins visités.

Certains espaces verts au cœur des quartiers sont réaménagés en fonction des demandes des habitants.

Dans certaines zones, la Ville favorise également la création de prés de fauche, multiplie la réalisation de zones humides et conserve de nombreux arbres anciens.

Les nouveaux plans de fleurissement sur les quais et dans de nombreux parcs publics montrent qu'il est possible d'allier esthétisme et promotion de la biodiversité. Plus de 200 nouvelles variétés de plantes et de fleurs ont pu être ainsi appréciées du public. Des actions ponctuelles de sensibilisation à la biodiversité sont menées chaque année par différents services et musées de la Ville.

Les collections du Muséum d'histoire naturelle sont accessibles aux spécialistes de Suisse et du monde entier. Le nombre de publications (près de 180 en 2005) réalisées chaque année par des chercheurs étrangers sur les collections témoigne de leur importance pour l'étude de la biodiversité. Les expositions permanentes permettent au public de découvrir la biodiversité de la faune locale et de la faune exotique. Des animations diverses permettent de mieux sensibiliser jeunes et moins jeunes au maintien et à la protection de la biodiversité.

Les Conservatoire et Jardin botaniques (CJB) ont accumulé durant presque 200 ans d'histoire un extraordinaire patrimoine dans ses herbiers et sa bibliothèque. Ils sont très actifs dans la transmission de la connaissance accumulée, par exemple par la présentation de plantes dans le Jardin, le montage d'expositions thématiques, la publication d'articles scientifiques ou de vulgarisation, l'édition de listes rouges, la rédaction et l'édition de flores et de monographies. Les CJB développent aussi des programmes de multiplication in vitro et de réintroduction d'espèces menacées. Ils participent à la mise en place de programmes de gestion de milieux et d'espèces (Patrimoine vert genevois). Ils hébergent l'Antenne romande de la Fondation Pro Specie Rara, ainsi que le Centre du Réseau Suisse de Floristique (CRSF), observatoire de la biodiversité végétale en Suisse, largement soutenu par la Confédération.

Gestion des déchets (domaines d'actions : sensibilisation à la gestion durable des déchets – collecte et valorisation des déchets ménagers – collecte et valorisation des déchets de l'administration).

Contexte : le canton de Genève, grâce à l'effort des communes, s'est fixé comme objectif d'atteindre 45% de recyclage en 2007. Actuellement, le taux est de 40%, ce qui signifie concrètement que sur une tonne de déchets urbains produits, 400 kg sont recyclés contre

¹⁴ Pour plus d'information: brochure *Agir pour la ville ensemble – Nature en ville et développement durable*. Ville de Genève, 2006.

600 kg incinérés¹⁵. La Ville travaille à accroître le tri sélectif des déchets en mettant à disposition de la population des récipients et en aménageant des centres de tri adaptés.

Point de situation :

De 2003 à 2005, la quantité en tonnes des déchets urbains incinérés pour la Ville de Genève a diminué (passant de 54'371 tonnes à 52'580 tonnes)¹⁶. Cela équivaut pour 2005 à 284,17 kilos de déchets incinérés par an par habitant.

Au sein de l'administration, de nombreuses mesures ont été prises afin d'améliorer le tri, la collecte et la valorisation des déchets, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du système de gestion environnementale (objectif 1 de l'Agenda 21). Des actions de sensibilisation (4 fiches-infos ; utilisation du verso de la fiche de paie Eco-Verso ; vademecum « tri des déchets ») ont été menées auprès des collaborateurs et collaboratrices pour les inciter à trier et récupérer le papier, les déchets ménagers (emballages de boissons, pet, alu, verre) et les déchets spéciaux (piles, cartouches de toner, appareils électriques, ampoules et tubes lumineux, capsules de café). En 3 ans, le nombre de sites administratifs pratiquant la récupération de papier a doublé et la proportion de papier ou carton retrouvé dans la poubelle ordinaire n'a cessé de diminuer. Selon les enquêtes menées en 2004 et en 2005 sur la composition de la poubelle administrative, il ne se trouve plus de déchets spéciaux dans les poubelles ordinaires, ce qui prouve que le tri est devenu un réflexe au sein du personnel.

Certains services ont également mis en place une gestion spécifique des déchets propres à leurs activités : déchets verts, déchets de laboratoire (déchets chimiques, déchets biologiques...), déchets d'ateliers (bois, métal, plastiques, textiles, ...) et déchets de garages (huiles, eaux de coupe,...).

Construction, eau et énergie¹⁷ (domaines d'action : économie d'énergie – énergies renouvelables – gestion rationnelle de l'eau – information et sensibilisation des publics – bâtiments – construction et rénovation – entretien du patrimoine immobilier).

Contexte : depuis quelques années, la politique énergétique de la Ville vise trois objectifs globaux qui sont la protection de l'environnement, l'amélioration de la qualité de l'air et la réduction de la dépendance de la municipalité vis-à-vis des énergies fossiles.

Point de situation :

L'intégration progressive des critères du développement durable et des exigences environnementales dans les pratiques de construction et de rénovation sont une réalité aujourd'hui. Cela se concrétise par une approche de projet efficace, qui intègre dès la phase de conception les critères de haute performance énergétique (p. ex. standard Minergie) et la gestion écologique des matériaux de construction.

En terme énergétique, la municipalité peut être considérée comme novatrice et exemplaire, notamment avec les programmes de gestion rationnelle des énergies et de l'eau (-30% de consommation d'eau depuis 1996), mais aussi avec les programmes de promotion des énergies renouvelables – la Ville de Genève est le plus grand propriétaire d'installations solaires thermiques du canton. Le programme solaire photovoltaïque est particulièrement remarquable dans son fonctionnement et son mode de financement, par la création d'un fonds alimenté par les recettes de revente d'énergie qui doit permettre, à terme, l'autofinancement des investissements.

Une approche à long terme est désormais intégrée à la politique énergétique grâce à l'objectif « 100% renouvelable en 2050 », soutenue par la stratégie « sortir des énergies fossiles », qui devra favoriser le développement des filières locales d'approvisionnement en combustibles alternatifs. Dans cette optique de long terme, les programmes didactiques et de sensibilisation des enfants et des jeunes sont également des points forts à mettre en avant. A l'avenir, une approche énergétique intégrée à l'échelle des quartiers devra être appliquée.

¹⁵ Le taux de recyclage des déchets permet de calculer la part des déchets triés et recyclés par rapport à ceux qui sont jetés à la poubelle et incinérés à l'usine des Cheneviers.

¹⁶ Les chiffres sont issus de l'Inventaire 2005 des déchets du canton de Genève, *Déchets urbains communaux : état des collectes sélectives*.

¹⁷ Pour plus d'information voir la brochure *Agir pour la ville ensemble – Energie et développement durable*. Ville de Genève, 2006.

Il convient encore de relever l'approche pragmatique et efficace de la gestion de la flotte de véhicules municipaux et les outils mis en place pour mettre en avant les critères de performance environnementale lors de l'achat ou de leur renouvellement (projet VEPROVIGE). La Ville, en association avec les Services industriels de Genève (SIG), a lancé un appel d'offre pour acquérir 36 véhicules fonctionnant au gaz naturel (26 pour la Ville), répartis entre véhicules de tourisme et véhicules utilitaires.

Un programme de mise à niveau énergétique de plusieurs bâtiments de la Ville, et notamment des bâtiments culturels, a été mis en place.

Aménagement urbain (domaines d'action : gestion durable du territoire urbain – sensibilisation des publics – gestion durable du domaine public).

Contexte : pour la législature 2003-2007, la gestion du territoire urbain et les projets d'espaces publics s'appuient sur plusieurs lignes de force : la cohésion sociale, la qualité de vie des usagers, l'environnement et une gestion rationnelle des coûts.

Point de situation :

En matière d'urbanisation, la Ville poursuit ses efforts pour une densification harmonieuse, conforme au modèle de ville compacte. Même si la difficulté à densifier les secteurs de villas en périphérie a pu diluer dans le temps les quantités de logements prévus au cours des décennies précédentes, le territoire de la commune ne constitue plus vraiment un réservoir de développement significatif au niveau régional. Aujourd'hui, le renouvellement de l'offre en transports publics, mais surtout l'émergence d'une structure d'agglomération, posent de nouveaux défis d'aménagement.

Le futur *Plan directeur communal* s'inscrit pleinement dans une démarche d'intégration complète des critères du développement durable et devra permettre à la Ville de Genève de se doter d'un outil pragmatique et opérationnel de gestion durable du territoire.

Les projets d'aménagement urbain engagent de plus en plus de processus de concertation et une vision participative tout au long des projets. Ceux-ci doivent leur permettre d'assurer une bonne valeur d'usage et une valeur sociale. Cependant, des outils spécifiques de concertation sont encore à améliorer pour s'assurer de la solidité de la démarche. Les aménagements éphémères ou temporaires sont appréhendés dans ce sens.

Les aménagements urbains jouent également de plus en plus un rôle culturel, qui va plus loin que la vision fonctionnaliste. Cette fonction culturelle peut être sujette à discussion ou polémique, mais doit être perçue comme une plus-value.

Des actions de valorisation de l'image de Genève, comme *le Plan piétons*, *Les yeux de la nuit*, doivent être perçues comme des moyens donnés à la population de vivre la ville différemment et plus facilement.

Pilier 2 : Social

Il faut en préambule rappeler que le pilier « social » du développement durable est le plus difficile à préciser et à définir car il recouvre des enjeux très divers et complexes. Ceci est d'autant plus vrai si on rappelle que ce pilier ne se limite pas aux enjeux sociaux au sens strict, mais couvre les enjeux de société au sens large : c'est un pilier « sociétal ». Il est donc difficile, méthodologiquement, de mener un bilan quantitatif sur le volet social sous tous ses aspects. Si la Ville figure régulièrement en tête des classements des grandes villes offrant la meilleure qualité de vie, le niveau de vie moyen ne progresse pas et de plus en plus de gens, surtout en milieu urbain, sont les victimes de sentiments de solitude et d'insécurité, ce qui a amené la Ville à définir des domaines d'actions spécifiques (convivialité – lien social dans les quartiers – le « vivre ensemble »).

Sport (domaines d'action : sport pour tous – soutien aux sports urbains – accès au sport – prévention et promotion de la santé par le sport).

Contexte : la législature 2003-2007 se caractérise par le maintien d'une politique de subventionnement, par l'organisation de cours et de séjours sportifs ainsi que par le développement d'installations sportives qui favorisent le sport populaire, mais également certains publics cibles : les jeunes, les aînés, les personnes à mobilité réduite.

Point de situation :

Entre 2005 et 2006, l'offre de cours pour les jeunes a augmenté de 9,38%. Actuellement, une trentaine d'activités sont proposées. Plus de 2000 jeunes participent chaque été aux activités sportives proposées. Parallèlement, de nouveaux aménagements (7 skate parcs, patinoires, ...) se sont révélés nécessaires pour faire face au développement très important des sports de rue chez les adolescents. De nombreux projets sont en cours d'étude ou de réalisation.

Des efforts importants sont réalisés en matière d'activités pour les aînés, afin de leur donner la possibilité de maintenir une activité physique régulière. La demande est forte. L'offre de cours pour les plus de 55 ans a augmenté de 12,5% entre 2003 et 2005 et est constituée actuellement d'une vingtaine de disciplines. Le maintien des tarifs bas contribue également à rendre le sport accessible aux aînés.

Toutes les installations sportives sont équipées de rampes d'accès et d'ascenseurs pour les personnes à mobilité réduite, ce qui permet également d'accueillir de grandes manifestations de handisports (exemple : Swiss Open tennis en fauteuil roulant, 2005).

En matière de prévention et promotion de la santé par le sport, la Ville a intégré dans le programme de son école de sport un volet consacré à l'alimentation et à la diététique.

Santé et sécurité (domaines d'action : prévention et promotion de la santé – information et sensibilisation des publics – améliorer la sécurité de la communauté – santé et qualité de vie au travail).

Contexte : sur le plan de la prévention et de la promotion de la santé, la législature 2003-2007 a mis l'accent sur les questions d'alimentation auprès des enfants et des jeunes. En matière de sécurité, cette législature a mis la priorité sur la sécurité de *proximité* et la gestion des sinistres et de l'évolution des risques (catastrophes, pollutions, risques sanitaires,...). La « qualité de vie au travail » des employés de la Ville de Genève (plus de 3000 personnes) est devenue un des thèmes prioritaires en matière de gestion des ressources humaines.

Point de situation :

Actuellement, la majorité des restaurants scolaires sur le territoire municipal ont ou sont en voie d'obtenir le label « Fourchette verte junior ». Une initiative vient de démarrer pour promouvoir le label GRTA (Genève Région-Terre Avenir), basé sur la préférence des produits locaux et de qualité. La Ville soutient également par la prise en charge du surcoût deux restaurants scolaires qui proposent une nourriture biologique.

En ce qui concerne la sécurité de la communauté, les présences dans les quartiers se sont accentuées : les agents municipaux, mais également les îlotiers (ASM) qui assurent la collaboration entre les différents acteurs (habitants, associations, commerçants) de la trentaine d'îlots répartis sur les 5 secteurs municipaux. Il faut également souligner l'effort entrepris dans la

sécurisation des enfants, pour lesquels 63 passages sont protégés par des patrouilleuses scolaires. Toutes ces présences dans les quartiers contribuent à renforcer le sentiment de sécurité des habitants.

En décembre 2006, une expérience pilote a été lancée en matière de lutte contre les « incivilités » : une douzaine d'agents de « civilité » ont été engagés pour assurer une présence dans les parcs, les marchés, les préaux afin de promouvoir des comportements respectueux à l'égard des lieux publics et favoriser la tranquillité publique.

En matière de santé et de qualité de vie au travail, on peut relever l'interdiction de fumer en vigueur dans tous les bâtiments et véhicules municipaux.

Convivialité (domaine d'actions : lien social dans les quartiers – vivre ensemble).

Contexte : la législature 2003-2007 s'est fixé comme objectif de faire de Genève une ville « agréable à vivre », notamment en mettant en œuvre des actions favorisant la convivialité, que ce soit dans les quartiers ou plus spécifiquement dans les parcs ou les préaux d'écoles.

Point de situation :

En 2003, le concept d'animation socioculturelle « La Ville est à vous » a été lancé dans différents quartiers. En 2006, 9 quartiers ont organisé une fête de quartier réunissant les habitants, les associations et les commerçants.

Depuis trois ans, la Ville soutient également le concept de la « fête des voisins » en apportant un soutien logistique aux habitants qui souhaitent l'organiser dans leur immeuble. En 2006, 2000 immeubles ont participé à cette opération.

Depuis 2004, la Ville met à disposition durant l'été des chaises longues et des livres dans 8 parcs municipaux. Cette opération permet à la population de s'approprier les espaces verts de la Ville et d'en faire des lieux de détente et de plaisir. Elle remporte un succès toujours croissant.

Intégration sociale et culturelle (domaine d'actions : action communautaire – lutte contre l'exclusion – politique de la jeunesse – aides financières, aide au logement – intégration des personnes handicapées et des personnes à mobilité réduite – politique de la petite enfance et d'aide à la parentalité – politique des aînés et solidarité intergénérationnelle – accès à la culture – incitation à l'engagement citoyen – aide humanitaire et coopération).

Contexte : la législature 2003-2007 a permis de poursuivre l'effort social initié par les précédentes législatures en agissant en complémentarité avec la Confédération et le canton. La priorité a été donnée au soutien des plus démunis et à certaines catégories de la population (les familles, les jeunes, les aînés) et également à pallier l'urgence du manque de crèches sur le territoire de la Ville.

Point de situation :

Depuis février 2004, l'**action communautaire** a été renforcée par la mise en place des 8 Unités d'action communautaire (UAC), en charge d'une politique sociale de *proximité*, directement en lien avec les habitants des quartiers. A moyen terme, les UAC, en collaboration avec les différents acteurs du réseau social de quartier (agents de proximité, maisons de quartiers, associations d'habitants, etc.) auront pour mission de produire un diagnostic social, régulièrement renouvelé, pour améliorer constamment l'adéquation entre les besoins et les prestations.

En matière de **lutte contre l'exclusion**, l'offre d'hébergements d'urgence et de repas gratuits a augmenté. Des ressources humaines supplémentaires ont également été affectées à l'accompagnement des personnes sans abris. 755 personnes ont ainsi été accueillies à l'Abri PC durant l'hiver 2006 et 74 '873 repas ont été servis dans les clubs sociaux. Toujours en 2006, 152 personnes ont également été placées dans des logements temporaires.

La politique actuelle de la **jeunesse** repose sur des synergies entre les animateurs des 15 maisons de quartier, les travailleurs sociaux hors mur et le personnel des 8 UAC et favorise également la concertation et la participation des jeunes eux-mêmes. Les projets d'animation de rue (sportives, artistiques) sont privilégiés ainsi que les concepts d'accueil libre et d'autogestion : 9 salles de gym sont ouvertes au free basket et 10 locaux sont en gestion accompagnée.

Entre 2003 et 2007, la Ville a pratiqué une politique d'**aides financières** et d'**aides au logement** qui respecte la subsidiarité et qui s'adresse aux catégories de personnes les plus touchées. En 2005, 6'096 personnes ont bénéficié de prestations et d'allocations sociales, 225 ont été bénéficiaires des allocations pour familles monoparentales et 105 d'allocations ponctuelles. Le nombre de prise en charge de cuisines scolaires s'est élevé en 2005 à 369. A noter également les nombreuses mesures d'incitations (tarifs différenciés en fonction des âges, des statuts ; cartes de réduction ; gratuité de certaines manifestations ou animations) qui permettent aux différents publics d'accéder aux prestations sociales, culturelles ou sportives de la Ville.

En ce qui concerne l'intégration des **personnes handicapées et à mobilité réduite**, de nombreux moyens continuent à être investis en équipement pour garantir l'accès et l'autonomie de tous dans les bâtiments publics (administration, centres sportifs, lieux culturels, ...).

Sur le plan quantitatif du **soutien aux familles**, l'investissement entre 2003 et 2007 est évident : 1000 places de crèches ont été créées, ce qui permet d'accueillir 1'500 enfants supplémentaires. Le taux de couverture des besoins est actuellement de 65%, ce qui correspond à 2602 places offertes et 5'980 enfants accueillis. D'une manière générale, l'aide aux parents s'est renforcée et prend des formes variées : ouverture de lieux d'accueil avant l'entrée à l'école (crèches d'urgence, espaces de vie infantine, halte-jeux, jardins d'enfants, centre d'éveil culturel) et hors du temps scolaire (restaurants scolaires, activités parascolaires, colonies de vacances...).

Les **aînés** sont également considérés comme une population qui présente des risques d'exclusion. Ces dernières années, la politique d'animation socioculturelle menée dans les différents lieux municipaux favorise le développement de liens intergénérationnels en organisant des activités communes pour les jeunes et les aînés. Les bibliothèques de la Ville travaillent également à lutter contre la marginalisation des aînés en mettant à disposition toujours plus de CD de textes lus et de livres « large vision ».

Les mesures d'**accès à la culture** ont connu un gros développement lors de cette législature ; on peut citer tout d'abord, l'accès gratuit aux grandes manifestations comme la Fête de la musique, la Nuit de la science ou encore la Fureur de lire. Une politique d'achats de billets à prix réduits en collaboration avec une cinquantaine de partenaires culturels à l'intention des jeunes (30'032 en 2006), des aînés (3'729 billets, sans compter les achats de représentations et le Cinéma des aînés), des chômeurs et les personnes en situation de précarité leur permet un accès à des représentations théâtrales, des concerts, des séances de cinéma. La carte 20 ans / 20 francs permet aux jeunes domiciliés dans le canton d'obtenir des réductions sur les prix jeunes pour les manifestations culturelles à Genève auprès de 60 partenaires (3'726 billets subventionnés de cette manière en 2006). Depuis 2005, 6 Chéquiers culture de 10 CHF sont proposés chaque début d'année aux habitants de la Ville entre 26 et 64 ans qui bénéficient des subsides A, B ou 100% de l'assurance maladie et qui ne sont ni étudiants, ni au chômage, ni à l'AI. Ces chèques permettent de diminuer le prix d'entrée des spectacles auprès de plus de 40 partenaires. En février 2007, 845 chèques ont été utilisés.

En ce qui concerne l'**accès et l'aide à la lecture et l'accès au livre**, l'action des Bibliothèques municipales peut être soulignée : en 2005, 1'700 ouvrages ont été mis à disposition des crèches (DPE) et 2'300 documents "désélectionnés des discothèques" (projet "Les Nostalgiques") mis à disposition dans les différentes bibliothèques du réseau. En 2005, 560 CD de textes lus et 271 livres "large vision" ont été acquis pour les aînés. La collection propose un choix varié d'œuvres, dans tous les genres. En 2006, la collection compte 2050 livres à large vision et 2'210 textes lus. Livres nomades : depuis 2004, des livres de seconde main sont mis à la disposition gratuite du public. Plus de 1'500 ouvrages ont ainsi trouvé des lecteurs en 2005.

L'ouverture au **dialogue avec la population et l'incitation à l'engagement citoyen** sont des thèmes phares de la législature 2003-2007. Ces trois dernières années, la Ville a soutenu de nombreux acteurs locaux dans la prise en compte de leur cadre de vie lors des projets d'aménagements. 17 écoles ont également bénéficié des budgets participatifs pour favoriser au sein de leur établissement, les rencontres entre enfants, parents, enseignants.

En 2003, le Conseil administratif s'est engagé à augmenter les efforts de la Ville dans le cadre de la **coopération avec les pays en développement** pour atteindre à terme un taux de 0,7% du budget de fonctionnement de la municipalité. Actuellement, toutes les formes de coopération totalisent 0,5% du budget, soit une augmentation de 0,25% depuis 1998. Le budget annuel consacré à la coopération et à l'aide humanitaire est près de 4 millions de francs et permet de soutenir de nombreux projets à travers le monde. Plusieurs services participent

également à des actions de solidarité internationale par des dons de véhicules, de matériel informatique ou de livres ou encore les échanges scientifiques et l'organisation conjointe d'expositions avec des régions moins favorisées (Palestine, Sénégal, Paraguay, etc.) .

Valorisation du patrimoine et partage des savoirs (domaine d'actions : valorisation du patrimoine culturel – valorisation des équipements culturels - initiatives transfrontalières).

Contexte : la valorisation du patrimoine et le partage des savoirs sont au cœur d'une politique culturelle qui tient compte du développement humain et des sociétés. Des programmes de coopération avec les pays du sud sont menés depuis des années par les musées et les bibliothèques, permettant ainsi l'échange d'expérience et l'innovation. Pour garantir également l'attractivité de la Ville, le Conseil administratif s'est engagé en début de législature en faveur de projets de rénovations et de mise à niveau des bâtiments culturels afin de maintenir une offre culturelle diverse et de qualité. Il a également incité au décloisonnement et à la collaboration des institutions, notamment les musées, pour mettre en œuvre des programmes thématiques et transdisciplinaires destinés à un large public. Des synergies et des collaborations transfrontalières sont également de plus en plus encouragées.

Point de situation :

Les musées et les bibliothèques sont de plus en plus actifs dans l'organisation d'expositions temporaires, ce qui permet d'attirer un public plus large et diversifié. La fréquentation de quatre grands musées de la Ville (MHN, MAH, MEG, CJB) approche le million de personnes par année.

Les musées et les bibliothèques jouent également un rôle pédagogique important auprès des enfants de la Ville en organisant des visites guidées spécifiques, des ateliers et des projections. En 2005, près de 1000 classes ont été accueillies dans les différents musées de la Ville.

Concernant l'amélioration des infrastructures culturelles, la machinerie de la scène du Grand Théâtre a été remplacée en 2006 et la rénovation du Victoria Hall qui s'est achevée en janvier 2007 a permis d'améliorer considérablement la sécurité et le confort du public et des artistes, ainsi que l'efficacité énergétique du bâtiment. D'autres projets de rénovation et d'agrandissement (MEG, MAH, CJB, Alhambra, BAC, Nouvelle Comédie, ...) sont actuellement en cours d'étude ou planifiés pour les prochaines années.

La valorisation du patrimoine culturel passe par des échanges transfrontaliers et internationaux. Des conventions de coopération culturelle lient actuellement Genève à Annemasse et Genève à Ferney-Voltaire. Elles permettent le soutien conjoint de projets culturels (exemples : la Bâtie, Jazz Band, Pass Dance, ...) ou l'exploitation de fonds d'archives communes.

Diversité culturelle (domaine d'actions : rencontre des cultures – expressions contemporaines).

Contexte : dans un contexte de mondialisation croissante et de diminution des ressources financières, la préservation de la diversité culturelle est un enjeu pour l'avenir. L'expression culturelle est un instrument d'identité et de reconnaissance dans la société mais également un terrain d'expérimentation, de confrontation pacifique et de responsabilisation. Dans son discours de législature, le Conseil administratif s'est engagé en 2003 à soutenir une politique culturelle « dynamique et diversifiée ». Cela porte autant sur la qualité de l'expression, sur la diversité des instruments d'expression (plastique, visuelle, scénique, corporelle, ...) que sur la rencontre entre les cultures.

Point de situation :

Des associations et centres culturels sont chaque année subventionnés par la Ville pour mener des animations socioculturelles qui favorisent la rencontre des cultures. Par exemple, des soutiens ponctuels ont été octroyés depuis 2005 à la *Maison Kultura*, qui regroupe une quarantaine d'associations engagées dans le soutien et la promotion de cultures provenant des cinq continents. Une subvention nominale de 50'000 CHF a été inscrite au budget 2007. Le

montant total des subventions aux activités culturelles de proximité est passé de 260'000 CHF en 2006 à 390'000 CHF en 2007.

Depuis plusieurs années, la Ville soutient via une convention de subventionnement le festival *Black Movie* qui permet la reconnaissance des cinématographies de qualité des pays du Sud. Depuis 2006, des festivals plus ciblés et ponctuels sont également soutenus. Egalement au bénéfice d'une convention de subventionnement, les Ateliers d'ethnomusicologie permettent à la population de la Ville de découvrir et de se former aux musiques du monde.

Le soutien apporté par la Ville depuis 2003 aux expressions contemporaines a augmenté. Le fonds général d'aide à la production cinématographique est passé de 650'000 CHF en 2002 à 1'300'000 CHF. Le théâtre populaire (notamment le Théâtre en Cavale, la compagnie Confiture, la Revue) a également bénéficié d'une augmentation de subvention durant cette législature. En septembre 2006 a été inauguré le Bâtiment d'art contemporain (BAC) qui réunit cinq institutions genevoises confirmées dans le domaine de l'art actuel. En matière d'art contemporain, la législature 2003-2007 a clairement été marquée par une volonté d'identifier et de donner une visibilité aux acteurs de la création artistique contemporaine, y compris aux acteurs locaux (exemple : les expositions *Découvrir-Redécouvrir* en 2005, *Open House* en 2006) et de rendre l'art contemporain plus accessible à la population. Cette logique se retrouve également dans le soutien apporté à la danse contemporaine. Durant la législature, le fonds général est passé de 936'000 CHF à 1'500'000 CHF, notamment par l'augmentation de la subvention accordée à l'Association pour la Danse contemporaine (ADC). Enfin, le soutien aux lieux dits « alternatifs » (Usine, Galpon, Parfumerie, ...) est passé de 400'000 CHF en 2003 à 538'000 CHF en 2007.

Pilier 3 : Economie

Gestion financière (domaine d'actions : pilotage économique et financier – politique de subventions).

Contexte : la Ville de Genève s'était fixé comme objectif en début de législature de maintenir des « finances publiques saines » en visant une diminution de sa dette – dont le poids des intérêts freine la réalisation de projets importants pour la population – tout en conservant son niveau d'imposition.

Point de situation :

Seule la seconde partie de l'objectif s'est réalisée, la dette s'étant accrue dans des proportions assez importantes durant ces quatre années.

L'effort d'investissement a été maintenu tout au long de la législature, assurant de ce fait un soutien à l'économie genevoise dans sa phase de reprise.

La volonté de maintenir et de développer les prestations offertes à la population dans des domaines retenus comme prioritaires (social, culture, sécurité) a été réaffirmée, et ce, malgré les effets négatifs induits par la croissance de l'endettement.

Une révision de cette situation doit se réaliser, notamment à l'aide des instruments de pilotage mis en place et à disposition des autorités. Le ratio existant entre dette et revenus annuels atteint une cote d'alerte et nécessitera, dans le futur, l'adoption de mesures permettant de contenir l'accroissement de l'endettement afin de garantir pleinement aux générations futures leur indépendance financière.

Achats durables (domaine d'actions : promotion des produits « durables » – encouragement des entreprises responsables).

Contexte : dans le cadre de la législation en matière de marchés publics de fournitures et de services, la stratégie d'achat de l'administration municipale doit garantir un certain nombre de principes : transparence et sécurité des procédures d'achats ; utilisation judicieuse des deniers publics ; recherche de l'offre la plus avantageuse non seulement en termes économiques mais également en intégrant les composantes sociales et environnementales ; recherche d'efficacité dans l'organisation et les moyens consacrés à l'acte d'achat.

Point de situation :

En 2004, des *Règles d'achats et de délégation de compétence* qui intègrent dans leurs critères d'appréciation de l'offre la dimension de développement durable (critères écologiques, ergonomiques et de durabilité) ont été validées par le magistrat en charge du Département des finances.

En application de la Déclaration de Florence sur le trafic alternatif dans les villes, une méthodologie d'achat a été conçue, développée et mise en application pour l'achat et le renouvellement de la flotte des véhicules municipaux, en prenant en considération le cycle de vie complet pour l'évaluation des critères de durabilité.

En 2006, une analyse a été engagée par l'Unité Agenda 21 et le Service des achats dans le cadre du système de gestion environnemental en vue de concevoir et de mettre en application une méthodologie d'évaluation de la durabilité pour les achats de fournitures et de services. Les résultats de cette analyse permettront de consolider l'offre de produits « durables » dans le catalogue des achats de la Ville.

Durant la législature 2003-2007, le Conseil administratif a encouragé l'achat de produits alimentaires locaux, biologiques ou issus du commerce équitable, tant auprès des services que des institutions subventionnées et titulaires de baux commerciaux avec la Ville.

Pour les marchés de gré à gré, la Ville tend à privilégier les entreprises à caractère social, qui favorisent notamment la réinsertion sociale et l'intégration professionnelle (exemples : nettoyage des préaux d'écoles, services traiteurs et de restauration..).

Les différents services responsables du nettoyage des locaux ont été sensibilisés à la problématique d'un nettoyage « écologique » (achat de produits, dosage, tri des déchets..).

Dès le 1^{er} janvier 2007, la gestion du parc des appareils multifonctions de la Ville a été centralisée auprès d'un seul service. Cette réorganisation va permettre de gérer l'achat et l'attribution des équipements d'impression avec une vue d'ensemble, ce qui permettra, à terme, de diminuer les moyens d'impression alloués par station de travail.

Le présent chapitre montre la diversité des actions et la prise en considération des trois piliers du développement durable dans l'action municipale. Il n'existe toutefois pas de référentiel commun du développement durable en Ville de Genève ce qui ne favorise pas la prise en compte du social, de l'environnement et de l'économie de manière simultanée et intégrée au niveau politique, au niveau stratégique ainsi qu'au niveau opérationnel.

Les enjeux de développement durable sont posés de manière sectorielle, le plus souvent au niveau départemental. En outre, il faut remarquer une forte prédominance de l'aspect environnemental, qui tend à justifier, parfois pour lui-même, la prise en compte du développement durable dans l'action des services. Ce type de justification peut pousser à la confusion.

De même, il ressort des entretiens que les aspects sociaux du développement durable sont encore concrètement peu mis en avant, hormis dans l'action sociale à proprement parler. La culture, parfois considérée comme le quatrième pilier du développement durable, trouve sa place dans le pilier social car elle constitue un élément fondamental du développement humain et des sociétés. L'accès à l'éducation, à la connaissance, à l'activité et la création artistique est essentiel pour maintenir et créer des liens entre les personnes et les communautés.

(P2) Adaptation aux spécificités locales mais insertion dans une vision globale

La démarche de développement durable adoptée actuellement est adaptée aux spécificités institutionnelles de la Ville de Genève. Le principe de subsidiarité est respecté. En comparaison à d'autres grandes communes du pays, les compétences de la Ville sont minces, ce qui limite ses possibilités d'action dans différents domaines clés du développement durable (mobilité, construction, environnement, aménagement du territoire,...). La Ville agit donc là où elle en a les compétences, par l'intermédiaire de ses services ou dans le cadre de son Agenda 21.

Les prestations, les projets et les actions menés par les différents services municipaux sont adaptés aux spécificités environnementales, économiques et culturelles locales. La plupart des services définissent leurs prestations en fonction des besoins de la population et de manière à répondre à ces spécificités.

La Ville a repris à son compte l'objectif onusien d'aide à la coopération de 0,7%¹⁸. Elle s'est dotée d'une Délégation à la coopération, à l'aide humanitaire et aux droits des personnes, qui examine les demandes de financement. Les projets d'aide au développement et de coopération menés au sein des différents services témoignent également d'un engagement municipal qui dépasse le seul intérêt local.

La prise en compte de la dimension globale n'est cependant pas qu'une question de coopération et de solidarité internationale. Elle doit pouvoir se retrouver dans tous les domaines de l'action municipale. La question de l'impact global et de ses conséquences (changement climatique, pollution, conflits) se pose notamment en matière d'achats publics (commerce équitable, consommation locale, certification des produits, utilisation de technologies alternatives...), de consommation des ressources (énergie, eau, construction), de gestion des déchets, de préservation de la biodiversité, etc.

¹⁸ Il s'agit du 0,7% du PIB au niveau national. Au niveau local, la Ville s'est engagée à financer des projets de coopération à hauteur de 0,7% de son budget de fonctionnement.

Certains services poursuivent des objectifs qui se définissent à une autre échelle que celle de la municipalité, ce qui témoigne également d'un positionnement de la Ville dans une réalité plus large. Par exemple, lorsque le canton de Genève veut atteindre le taux de 45% de taux de recyclage des déchets urbains, cela implique que la Ville de Genève, par l'action de la Voirie, soit partie prenante de cet objectif.

Enfin, le leitmotiv du développement durable, « agir local, penser global », s'exprime par une implication de la Ville dans le développement régional, à travers notamment le projet d'agglomération. Selon les entretiens, il ressort qu'aucune position officielle de la municipalité en tant que Ville-centre de l'agglomération n'a été exprimée et que le portage politique devrait être plus fort. La question de l'agglomération revêt pourtant une importance capitale pour certains services, entres autres ceux qui planifient le développement territorial de la Ville. Le plan directeur en cours d'élaboration permettra vraisemblablement de lancer le débat sur cette problématique.

(P3) Vision à long terme

Depuis une dizaine d'années, la Ville témoigne d'une continuité politique qui permet la construction progressive d'un modèle de société, concrétisé par des orientations politiques marquées, qui tendraient à s'inscrire dans une vision commune.

Le terme de « développement durable » apparaît dans le discours de législature 1995-1999 et est déjà mis en corrélation avec le maintien de « la qualité de vie » en milieu urbain. La notion d'Agenda 21 apparaît pour la première fois dans le discours de législature suivant (1999-2003), qui est alors présenté comme un moyen « d'améliorer la qualité tant des prestations destinées aux citoyens que de leur environnement, dans une vision à moyen et long terme ¹⁹».

La Ville devrait se doter d'une vision de l'état futur qu'elle souhaite atteindre. L'administration dispose d'outils de gestion stratégiques qui permettent de dépasser l'horizon de la législature, par exemple le Plan directeur communal (vision du développement territorial à quinze ans), la politique énergétique (vision à 2050) ou, dans le domaine des finances, le plan financier d'investissement (planification à 12 ans). Mais à l'heure actuelle, un outil permettant d'avoir une approche prospective fait encore défaut.

Par ailleurs, au niveau de l'Agenda 21, l'objectif d'« Administration exemplaire » qui met l'accent sur la sensibilisation et la formation permet déjà d'inscrire l'action publique dans le long terme.

¹⁹ Communication du Conseil administratif, séance du 2 juin 1999.

Partie II

L'Agenda 21 : une démarche d'amélioration continue

(D0) Facteurs déclencheurs	page 20
(D1) Engagement politique des autorités	page 20
(D2) Structuration de la démarche et des responsabilités	page 21
(D3) Etat des lieux	page 24
(D4) Objectifs	page 25
(D5) Validation politique	page 25
(D6) Plan d'actions cohérent	page 25
(D7) Mise en œuvre	page 26
(D8) Controlling /Evaluation	page 27
<i>Le SGE et la Fête du développement durable : bilan 2003-2007</i>	page 28

II. L'Agenda 21 de la Ville de Genève: une démarche d'amélioration continue

Cette partie a pour but d'évaluer la démarche de développement durable en tant que « processus ». Elle ne porte que sur l'Agenda 21 de la Ville de Genève en tant que processus choisi pour mener une politique de développement durable.

Les neuf critères retenus par l'ODT visent à montrer qu'une démarche de développement durable n'est pas établie une fois pour toutes mais doit être remise en question périodiquement pour évaluer si elle va dans le bon sens.

(D0) Facteurs déclencheurs

Contrairement à d'autres municipalités suisses qui ont instauré un processus d'Agenda 21 pour répondre à des situations critiques, l'Agenda 21 de la Ville de Genève n'a pas été lancé pour répondre à un besoin particulier de la population.

L'intense mobilisation qui existe depuis plus de dix ans au niveau international²⁰, national²¹ et cantonal²² peut être considéré comme « facteur déclencheur » d'une démarche Agenda 21 en Ville de Genève. De plus, en tant que ville qui accueille les sièges de nombreuses organisations internationales et d'organismes non gouvernementaux (ONG) actifs dans les questions de protection de l'environnement et de promotion du développement durable, le gouvernement municipal n'a pu ignorer les enjeux qui ont été discutés lors du Sommet en 1992.

Il ressort également des entretiens que l'Agenda 21 est parfois vu comme le résultat d'un « opportunisme politique ». Cette perception ressortait déjà du rapport de synthèse du troisième forum Agenda 21 du 24 novembre 2003²³.

(D1) Engagement politique des autorités

L'adhésion à la Charte d'Aalborg en 1995 marque un moment symbolique fort, puisque, trois ans après l'engagement de la Suisse à Rio, la Ville de Genève, à l'instar de nombreuses villes européennes²⁴, a choisi d'initier et de poursuivre la voie d'un développement urbain durable. En 1998, la Ville de Genève adhère

²⁰ Le « Sommet de la Terre », également appelé « Conférence des Nations Unies pour l'environnement et le développement (CNUED) » ou « Conférence de Rio », a réuni 178 Etats, qui se sont « entendus » sur deux textes de références : la *Déclaration de Rio*, sorte de « code éthique du développement durable » et *l'Agenda 21*, un programme d'actions divisés en 40 chapitres.

Avec *l'Agenda 21*, le Sommet de la Terre a proposé un document majeur sous la forme d'un *programme* d'actions à entreprendre pour mettre le développement durable au cœur des préoccupations internationales et nationales. Dès 1992, les Nations Unies ont constamment soutenu le développement durable, notamment en organisant le sommet de Johannesburg en 2002, et en intégrant la notion dans les *Objectifs du Millénaire*. A l'heure actuelle, la grande majorité des Etats industrialisés est en train de mettre en œuvre une stratégie de développement durable, tandis que les pays en voie de développement sont en phase d'élaboration. L'Union européenne a, dès 2001, invité ses Etats membres à mettre en place une stratégie de développement durable.

²¹ La Suisse a également suivi le mouvement. Basée sur la nouvelle *Constitution fédérale* qui fait référence à la notion de développement durable, la Confédération met en place une *Stratégie de développement durable* depuis 1997, conforme aux principes énoncés à Rio. Renouvelée en 2002, cette stratégie contient des lignes directrices auxquelles peuvent se rapporter les cantons et les communes.

²² Dans le canton de Genève, il existe depuis le 23 mars 2001, une loi sur l'action publique en vue d'un développement durable.

²³ Rapport de synthèse du troisième Forum Agenda 21 (24 novembre 2003), www.ville-ge.ch/agenda21/.

²⁴ Barcelone, Madrid, Berlin, Stockholm, Londres, Lyon, Marseille, Lille, Toulouse, Grenoble, Strasbourg, Lausanne, ... Pour plus d'informations, <http://www.aalborgplus10.dk/>.

également au réseau ICLEI²⁵, réseau international qui favorise l'échange de « bonnes pratiques » en matière de démarches de développement durable à l'échelle des gouvernements locaux.

La mise en place de la Délégation à l'Agenda 21 ainsi que l'engagement d'une déléguée à l'Agenda 21, puis la création d'une unité constituée de deux personnes (2001) concrétise l'engagement du Conseil administratif dans une démarche de développement durable de la Ville de Genève.

Cet engagement politique des autorités se retrouve également dans le soutien accordé pour l'organisation de la première édition des Journées du développement durable en 2002, manifestation anniversaire pour fêter les dix ans du Sommet de Rio.

La création d'une Commission ad hoc Agenda 21 du Conseil municipal en 2003, puis d'une Commission permanente en 2004, initiative originale et novatrice en Suisse, témoigne également d'un ancrage politique important de la démarche. Son engagement dans ce domaine se concrétise notamment par le travail important effectué pour la mise en place d'un outil d'aide à la décision en 2005.

(D2) Structuration de la démarche et des responsabilités

La démarche Agenda 21 est structurée par trois objectifs politiques adoptés en octobre 2001 par le Conseil administratif:

Objectif 1 : Mise en place d'une administration exemplaire.

Pour être crédible et convaincant, il faut commencer par montrer l'exemple. De cet impératif découle l'objectif 1. Pendant cette législature, la sensibilisation, la formation et la mobilisation des employés ont été privilégiées. Suite à la *Déclaration environnementale relative aux activités administratives* adoptée par le Conseil administratif en octobre 2002, les collaborateurs et collaboratrices ont été incités par divers moyens à changer leur comportement au quotidien pour réduire l'impact de leurs activités et de leurs gestes sur l'environnement.

Objectif 2 : Information de la population et mise en place d'un processus de « démocratie participative » en vue de l'élaboration d'un programme d'actions.

Parallèlement aux efforts consentis à l'interne, il est essentiel que la population puisse être également sensibilisée. Un travail important d'information et de sensibilisation a été constamment mené, en favorisant, dans la mesure du possible, la participation des citoyens et en suscitant des partenariats et des réseaux pour mobiliser les compétences, les ressources et l'engagement des différents acteurs.

Objectif 3 : Mise en place d'outils d'évaluation des projets et d'indicateurs de durabilité.

Une stratégie de développement durable doit être régulièrement évaluée et le cas échéant, réorientée grâce à la mise en place d'indicateurs. Cet impératif d'amélioration continue a impliqué la définition de ce troisième objectif.

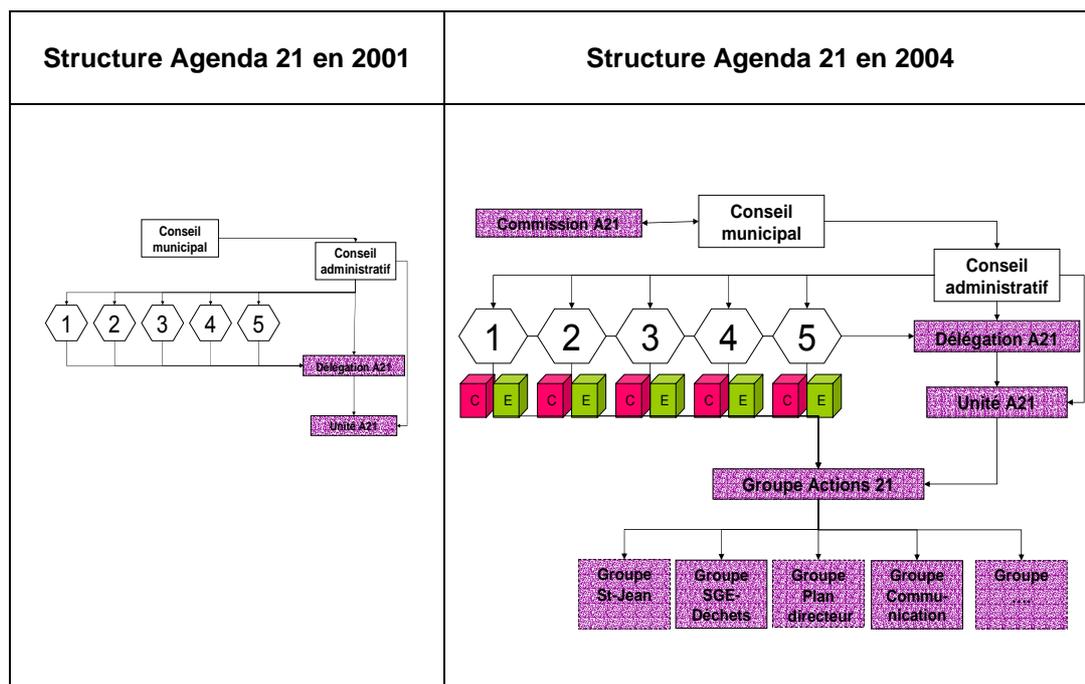
La répartition des responsabilités au sein de la structure Agenda 21 est définie pour chaque niveau (Délégation à l'Agenda 21, Unité Agenda 21, Groupe Actions 21, groupes de travail) et pour chaque fonction (déléguée Agenda 21, adjoints

²⁵ ICLEI (*Local Governments for Sustainability*) réunit plus de 500 gouvernements locaux, dans 68 pays différents. <http://www.iclei.org/>.

Agenda 21, correspondants Agenda 21, experts Agenda 21, membres des groupes de travail).

Afin de renforcer la transversalité, de mieux exploiter les compétences et d'avoir une meilleure répartition des responsabilités au sein de l'administration, la structure Agenda 21 a été entièrement revue en 2004²⁶ aboutissant aux changements principaux suivants :

- Modification de la composition de la Délégation Agenda 21** : initialement composée d'une quarantaine de personnes, la Délégation actuelle réunit les cinq magistrats, les directeurs et directrices de chaque département ainsi que l'Unité Agenda 21. Elle a pour mission notamment de fixer les objectifs politiques pour la législature (tous les quatre ans). Elle est présidée par un magistrat pendant quatre ans.
- Création de la fonction de « correspondant Agenda 21 »** dans chaque département : les correspondants consacrent 20% de leur temps de travail à l'Agenda 21. Ils assurent la liaison et la coordination entre l'Unité Agenda 21 et les services de leur département. Ils participent aux travaux du Groupe Actions 21 et peuvent, le cas échéant, piloter ou coordonner des groupes de travail.
- Création d'un groupe de travail interdépartemental** opérationnel intitulé « Groupe Actions 21 », composé de l'Unité Agenda 21 qui le préside, des cinq correspondants et de cinq « experts Agenda 21 » qui interviennent selon les sujets traités au sein du groupe. Le groupe a pour mission principale de proposer un programme d'actions conforme aux orientations stratégiques de la Délégation et de le mettre en œuvre. Une règle métier précisant le rôle des correspondants Agenda 21 a été rédigée et intégrée dans le projet REPAIR²⁷.



Evolution de la structure Agenda 21 entre 2001 et 2004 (C : 1 correspondant(e) Agenda 21 par département, E : 1 « expert(e) Agenda 21 » par département).

En comparaison avec d'autres collectivités locales, il faut noter l'aspect novateur de cette démarche. Des ressources humaines ont été libérées dans tous les départements²⁸ parfois même dans les services et ne sont pas concentrées

²⁶ La structuration des responsabilités, les rôles et les fonctions au sein de l'Agenda 21 sont précisés dans l'extrait du Conseil administratif du 20 octobre 2004 en annexe.

²⁷ En annexe.

²⁸ Pour plus d'information sur les changements organisationnels et structurels au sein des départements, voir Rapport du Conseil administratif au Conseil municipal « Etat des travaux relatifs à l'Agenda 21 en 2005 », p.2.

uniquement au sein d'une unité centrale, ce qui permet de procéder par « capillarisation ». L'information est ainsi mieux relayée auprès des services dont les attentes remontent plus facilement auprès de l'Unité Agenda 21.

Dans le tableau suivant, les **missions** de l'**Unité Agenda 21** sont présentées et concrètement illustrées par quelques-unes des actions menées en 2006:

Missions	Exemples de réalisations durant l'année 2006
<p>Piloter le Groupe Actions 21.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir le programme d'actions internes à l'administration et externes. - Coordonner et assurer la mise en place des actions. - Coordonner le travail des correspondants Agenda 21. - Rendre compte régulièrement à la Délégation de l'avancée du programme d'actions. - Assurer la coordination des groupes de travail interdépartementaux chargés de mettre en place les projets figurant dans le programme d'actions. 	<p>(a) Rédaction d'une <u>règle métier</u> pour les correspondants</p> <p>(b) Elaboration du <u>bilan de législature 2003-2007</u>.</p> <p>(c) <u>SGE</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre et suivi des 23 actions du programme environnemental 2003-2007 + réalisation de 5 fiches-Infos. - Extension du SGE aux activités non administratives : réalisation d'une enquête par questionnaire, puis d'une analyse environnementale sur la base d'un échantillon représentatif d'une dizaine d'ateliers et garages (6 services). Le rapport d'identification des besoins a été finalisé (décembre 2006). <p>(d) <u>Formation</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation et animation de 2 cours « développement durable en Ville de Genève » et « Eco-gestes au poste de travail » + 1 cours pour les apprentis. - Collaboration aux dernières sessions de formation dans le cadre du Programme Régional et Transfrontalier de Formation des Acteurs Locaux (CIFAL).
<p>Organiser les séances de la Délégation Agenda 21.</p>	<p>3 séances de Délégation ont eu lieu en 2006.</p>
<p>Conseiller, orienter les différents services dans le domaine du développement durable.</p>	<p>(a) <u>Exemples</u> : utilisation de la vaisselle compostable lors des réceptions de la Ville, les manifestations durables, traçabilité des jouets offerts lors des promotions, installation « fontaines sur réseau SIG », T-shirts pour le bureau du CM, demandes de subventions diverses, ...</p> <p>(b) Collaboration au processus d'élaboration du Plan directeur communal « Renouveau urbain ».</p>
<p>Informier et sensibiliser les différents publics de l'avancement des projets en cours.</p>	<p>(a) Réalisation de 5 brochures thématiques (Mobilité, Energie, Nature en Ville, Culture, Sport).</p> <p>(c) Rédaction et publication d'informations (site Internet Agenda 21, Vivre à Genève, article dans le « Journal du Parlement »).</p>
<p>Mener des relations vers l'extérieur (être un point de contact pour la Ville, travailler en réseaux, créer des partenariats).</p>	<p>(a) Suivi du projet « Installation solaire thermique dans un EMS » et d'un projet de coopération en Inde, suite à la vente des photos de l'exposition « La Terre vue du ciel » (2005).</p> <p>(b) Suivi du processus participatif « St-Jean » : soutien à la Terrasse du Troc ; espace d'affichage dans les entrées d'immeubles et pose de panneaux d'information sur les trottoirs (début 2007).</p> <p>(c) Participation au groupe de travail de l'ODT concernant les outils d'évaluation du développement durable.</p>
<p>Participer et organiser des événements significatifs dans le domaine du développement durable.</p>	<p>(a) Organisation de la 5^{ème} Fête du développement durable (10 -11 juin 06).</p> <p>(b) Organisation d'une table ronde sur la contribution des Agenda 21 locaux à la qualité de vie lors du Forum mondial « Villes et qualité de vie : enjeux globaux, solutions locales » 18-20 mai 2006.</p> <p>(c) Co-organisation d'un séminaire sur les Agenda 21 locaux pour l'Association internationale des maires francophones (AIMF) 8-10 juin 2006.</p>

En matière de **ressources humaines**, l'Unité Agenda 21 est composée actuellement de trois personnes employées à plein temps avec le statut de fonctionnaire et d'un collaborateur temporaire. Depuis 2001, date de sa création, ses effectifs ont été multipliés par deux.

Le tableau suivant montre l'évolution, entre 2003 et 2006, du budget des projets ainsi que le montant des subventions obtenues.

	2004	2005	2006
Masse salariale	375'583.51	394'558.61	486'576.80
Financement des projets	259'650.05	311'443.44	313'684.26
Subventions	30'000.00	30'000.00	27'500.00

Source : Etat de suivi des centres de coûts dans SAP : 2004, 2005, 2006.

Entre 2004 et 2006, le budget de l'Unité Agenda 21²⁹ est passé de 635'234 francs à 800'261 francs. De 2005 à 2006, la masse salariale a davantage augmenté que la part de financement des projets³⁰. Le financement des projets constitue plus de 90% des dépenses de l'Unité Agenda 21. L'augmentation de la masse salariale entre 2005 et 2006 s'explique par l'engagement d'une personne supplémentaire.

En terme de « **revenus** »³¹, l'Unité Agenda 21 a pu recevoir, sur la présentation de projets spécifiques, des subventions notamment de la part de la Confédération. A noter que, dans le cadre de l'organisation de la Fête du développement durable, en plus du co-financement des trois partenaires (Ville, Canton et PNUE³²), un travail de recherche de sponsors privés est mené chaque année avec succès.

(D3) Etat des lieux

Il n'y a pas de recette unique pour entamer une démarche de développement durable. Chaque commune construit sa propre stratégie.

Un inventaire des actions menées au sein de l'administration dans le sens d'un développement durable a été réalisé entre 1996 et 1999 et présenté dans la brochure « Agir pour la Ville de demain » en 2002. Cet inventaire a servi de base à l'élaboration des trois objectifs de l'Agenda 21.

Il n'existe toutefois pas un diagnostic intégré de la commune de même qu'une « analyse des forces et des faiblesses » au niveau économique, social et environnemental. La réalisation d'un tel état des lieux permettrait d'établir un « bilan de durabilité » de la commune afin de la situer par rapport à un cadre de référence du développement durable.

²⁹ La base considérée est : les dépenses hors imputations internes, qui comprennent la masse salariale, le financement des projets et les dépenses courantes de l'Unité. Ne sont pas prises en considération les factures des prestations rendues par d'autres services de la Ville (imputations internes).

³⁰ Les projets financés par le budget de l'Unité Agenda 21 sont notamment : le Système de Gestion environnementale (SGE), la Fête du développement durable, l'Exposition « La Terre vue du ciel » qui s'est déroulée en 2005, le suivi du processus participatif de Saint-Jean, les projets de communication pour le public, le projet de formation interne des collaborateurs et collaboratrices, le projet « outils d'évaluation ».

³¹ Ne sont pas incluses dans ce tableau les subventions obtenues pour l'exposition de Yann Arthus-Bertrand.

³² PNUE : Programme des nations unies pour l'environnement.

(D4) Objectifs

Le Conseil administratif reconnaît qu'une démarche intégrée, participative et pédagogique constitue le fondement pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un Agenda 21. En conséquence, les trois objectifs politiques de l'Agenda 21 (1. Mise en place d'une administration exemplaire, 2. Information et participation de la population et mise en place d'un processus de « démocratie participative » en vue de l'élaboration d'un programme d'actions, 3. Mise en place d'outils d'évaluation des projets et d'indicateurs de durabilité) doivent être considérés comme des objectifs stratégiques qui ont permis de lancer l'Agenda 21 et qui visent également à ancrer une démarche de développement durable à long terme.

(D5) Validation politique

La démarche et les objectifs ont été validés par le Conseil administratif en septembre 2001.

Annuellement, un rapport du Conseil administratif au Conseil municipal sur « l'état des travaux relatifs à l'Agenda 21 » est soumis à la validation politique.

Les rapports à l'appui des comptes et à l'appui du projet de budget permettent aux autorités de valider chaque année les projets et les actions menés par la structure Agenda 21.

Enfin, les magistrats sont directement impliqués dans la structure Agenda 21 par leur présence au sein de la Délégation.

(D6) Plan d'actions cohérent

Depuis l'adoption de l'Agenda 21 en 2001, les actions et prestations menées dans ce cadre répondent aux trois objectifs fixés par le Conseil administratif.

Elles ont été définies et mises en œuvre notamment en fonction:

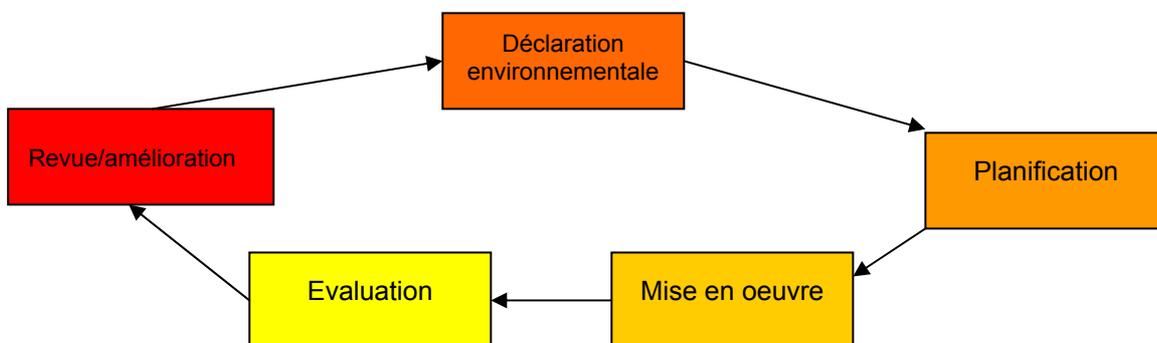
- des projets menés en interne pour lancer la démarche: par exemple le système de gestion environnemental, les actions de sensibilisation et de formation³³,
- des demandes spécifiques du Conseil administratif: par exemple l'exposition « La Terre vue du ciel » de Yann Arthus-Bertrand et l'exposition S-DEV en 2005 ou l'organisation du séminaire de l'AIMF en 2006,
- des demandes et attentes des services et départements: par exemple la participation au Forum qualité de vie, les supports de communication ainsi que les différentes demandes d'expertises notamment pour l'élaboration du Plan directeur communal,
- d'une demande du Conseil municipal: forum Agenda 21 en 2002,
- du contexte international: organisation, en 2002, de la Fête du développement durable pour marquer les dix ans de la Conférence de Rio,
- du contexte local (lien avec l'Agenda 21 cantonal): par exemple le processus participatif à Saint-Jean et la Fête du développement durable.

³³ Les projets mis en place correspondent aux demandes des participants au premier forum Agenda 21 en 2002 et reprennent quelques-unes des actions proposées par les services dans les fiches élaborées entre 1996 et 1999.

Entre 2003 et 2006, les actions mises en place dans le cadre de l'Agenda 21 sont présentées dans le tableau en annexe³⁴.

Ces différentes actions ne sont toutefois pas intégrées dans un plan d'actions global pour la démarche Agenda 21 dans son ensemble, à l'exception du Système de Gestion Environnemental (SGE).

La démarche « SGE » a été planifiée et structurée en cinq étapes :



1. **Déclaration environnementale relative aux activités administratives de la Ville de Genève** : signée le 23 octobre 2002 par les cinq magistrats et diffusée aux collaborateurs et collaboratrices sous la forme d'une fiche-info. Elle marque l'engagement de la Ville à intégrer concrètement et au quotidien les principes du développement durable au sein des activités administratives. Il s'agit d'une démarche d'écologie au bureau dans six thèmes prioritaires : achats, papier, déchets, énergie, santé/sécurité et déplacement.
2. **Planification** : suite à une analyse environnementale des activités de bureau en Ville de Genève (juillet 2002), un programme environnemental 2003-2007 constitué de 23 actions a été établi (juillet 2003)³⁵.
3. **Mise en oeuvre** : le pilotage du SGE est assuré par un groupe de travail interdépartemental qui réunit des collaborateurs issus de plus d'une dizaine de services différents (ACE, ACV ACH, DAG, DSI, GIM SRH, SMO, ENE, VOI, SPO, DAC, MHN, SEV, ECO). La mise en oeuvre de certaines actions a nécessité la constitution de groupes de travail opérationnels *ad hoc* : le groupe de travail « déchets » et le groupe de travail « papier ».
4. **Evaluation** : la démarche est décrite (*monitoring*) grâce à l'usage d'un tableau de bord constitué de 21 indicateurs dont la mise à jour est annuelle.
5. **Revue/Amélioration** : la démarche est actuellement en cours d'évaluation.

(D7) Mise en oeuvre

Un plan d'actions ne doit pas rester un catalogue de « bonnes intentions sur le papier », pour reprendre une formulation apparue lors des entretiens.

De plus, la question de la visibilité des actions menées est primordiale. En effet, il ne suffit pas de « faire » mais également de « montrer » que des actions sont menées car celles-ci peuvent avoir valeur d'exemples et inspirer d'autres actions.

Les entretiens révèlent que pour la plupart des personnes interrogées, la « Fête du développement durable », « l'exposition de Yann Arthus-Bertrand » ou les actions menées dans le cadre du système de gestion environnementale

³⁴ Tous les projets menés dans le cadre de l'Agenda 21 sont détaillés dans les rapports annuels du Conseil administratif au Conseil municipal ou sur le site internet.

³⁵ Chaque action est précisément décrite (objectif, moyens, échéancier, responsabilité, ...) sur le site Internet Agenda 21.

(utilisation du papier recyclé, tri des déchets, utilisation de vélos dans les services, etc.) sont les projets les plus remarquables dans le cadre de l'Agenda 21. La visibilité dont bénéficient ces trois projets à l'interne comme à l'externe s'explique probablement par le fait que leur mise en œuvre nécessite l'implication et la collaboration du personnel municipal et que ces projets ont été largement médiatisés et communiqués.

(D8) Controlling/Evaluation

Dans le cadre de l'Agenda 21, le SGE est décrit (*monitoring*) à l'aide d'un tableau de bord constitué de 21 indicateurs quantitatifs qui ont été choisis par les membres du groupe de travail en fonction des données existantes³⁶.

La Fête du développement durable est évaluée au moyen d'une enquête de satisfaction annuelle visant à déterminer si les objectifs sont atteints. Cette évaluation a permis de prendre des mesures concrètes d'amélioration : par exemple, le choix de déplacer la Fête du développement durable de la Plaine de Plainpalais au Conservatoire et jardin botaniques, en 2007, dans le cadre de la manifestation « Tout peut arriver / Réagir », découle d'une analyse des résultats des enquêtes de satisfaction des quatre dernières années. En outre, l'exposition « La Terre vue du ciel » de Yann Arthus-Bertrand, les formations, forums et séminaires ont été évalués à l'aide d'enquêtes de satisfaction et de grilles d'évaluation.

Chaque année, le rapport d'activité du Conseil administratif au Conseil municipal permet de faire un point de situation des actions menées dans le cadre de l'Agenda 21.

Parmi les projets qui entrent dans le cadre des trois objectifs de l'Agenda 21 et qui font l'objet d'une évaluation, deux projets ont été choisis pour être présentés dans ce rapport : le SGE et la Fête du développement durable.

³⁶ La liste des indicateurs est publiée chaque année dans le rapport à l'appui des comptes ainsi que dans les rapports du Conseil administratif au Conseil municipal relatifs à l'Agenda 21.

Le SGE et la Fête du développement durable : bilan 2003-2006

Le Système de Gestion Environnemental (SGE)

Point de situation

Sur les 23 actions, 10 actions sont réalisées, 12 sont en cours de réalisation et une action a été abandonnée (fontaines à eau dans l'administration). Chaque thème a fait l'objet de plusieurs fiches infos qui ont été distribuées à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices. En tout, 22 fiches infos ont été réalisées. Une action de communication spécifique sur le thème des déchets a été menée en interne, pendant 10 mois (*Eco-verso*, au dos des fiches de salaires).

Chiffres-clés

52%

= taux d'articles *respectueux de l'environnement* proposés dans le catalogue des fournitures du catalogue des achats en 2006 (soit une augmentation de 21 % depuis 2003).

10%

= taux du report modal vers les transports publics et les mobilités douces pour les transports professionnels après 3 ans d'existence du *Bouquet de transports*.

98%

= taux d'utilisation de papier recyclé dans l'administration municipale³⁷. Malgré la sensibilisation, la consommation de feuilles de papier par employé administratif a augmenté cette dernière année.

78%

= le taux d'écrans plats par rapport au nombre total d'écrans (soit une augmentation de 45% depuis 2003).

9 m3

= diminution de la quantité d'eau consommée par collaborateur depuis trois ans.

100%

= taux des sites municipaux qui pratiquent la récupération de papier. Le tri des déchets papier, des déchets spéciaux et des déchets ménagers au sein des services municipaux s'est globalement amélioré durant ces trois dernières années.

La Fête du développement durable

Point de situation

Cette manifestation est reprogrammée chaque année et fait l'objet d'une enquête de satisfaction annuelle, disponible sur le site www.ville-ge.ch/agenda21/.

Chiffres-clés :

5

= le nombre de fêtes du développement durable organisées depuis 2002.

68'000

= le nombre total de visiteurs pour les 5 éditions de la Fête du développement durable. Cela représente une augmentation de 85 % de visiteurs entre 2002 et 2006.

50%

= la part de nouveaux visiteurs chaque année.

14,27 CHF

= le coût global sans subvention par visiteur de l'édition 2006 (soit 2 CHF de moins qu'en 2003).

65

= le nombre de stands à l'édition 2006 - le nombre de visiteurs a été multiplié par 7 depuis 2003.

52%

= le pourcentage de la population genevoise connaissant la Fête du développement durable³⁸

³⁷ 1 tonne de papier recyclé évite l'abattage de 3 m2 de forêt. Il faut 20 fois moins d'eau et 7 fois moins d'énergie pour produire du papier recyclé. Incinérer 1 tonne de déchets coûte 250 CHF. En évitant de produire 1 kg de déchet, par exemple en récupérant le papier, on évite de prélever 13 kg de matière première dans l'environnement.

³⁸ Etude Erasm, 2005.

Partie III

Les facteurs de succès

(F1)	Equipes pluridisciplinaires	page 30
(F2)	Transversalité.....	page 30
(F3)	Mise en réseau des acteurs	page 31
(F4)	Communication	page 32
(F5)	Transparence	page 32
(F6)	Participation	page 32
(F7)	Sensibilisation	page 33
(F8)	Encouragement à l'apprentissage	page 33
(F9)	Institutionnalisation de la démarche	page 34
(F10)	Intégration des principes du développement durable dans l'ensemble de l'action publique	page 34
(F11)	Outils adaptés	page 36
(F12)	Acteurs compétents	page 37
(F13)	Organisation claire	page 37
(F14)	Rôles et responsabilités	page 38
(F15)	Soutien politique	page 38
(F16)	Moyens financiers et ressources humaines à disposition	page 38

III. Les facteurs de succès

Selon l'ODT, l'expérience a montré que le succès d'une démarche de développement durable est étroitement lié à certains facteurs clés. Ces facteurs sont importants pour toute gestion de projet, mais prennent un sens particulier dans le cadre des démarches en faveur d'un développement durable.

(F1) Equipes pluridisciplinaires

La Ville de Genève, de par ses missions et prestations, comporte une diversité importante de métiers et de compétences professionnelles qui rendent possible la constitution d'équipes pluridisciplinaires.

Il existe une forte conscience du fait que les compétences existent, mais il ressort des entretiens qu'elles ne sont pas toujours connues, ni valorisées, ni exploitées. Il n'existe en effet aucune centralisation de l'information au-delà d'un répertoire des fonctions dans l'intranet qui faciliterait la création d'équipes pluridisciplinaires.

De plus, la structure cloisonnée de l'administration constitue souvent un obstacle à la constitution d'équipes pluridisciplinaires. Travailler avec un autre département ou un service exige parfois de nombreuses autorisations de la part de la hiérarchie alors même que des projets tels que le Plan directeur communal, la campagne Display ou le projet de réhabilitation du square Galiffe, bien que de nature très différente, reposent sur le croisement des compétences et montrent que des équipes pluridisciplinaires peuvent être constituées au sein de l'administration.

Dans le cadre de l'Agenda 21, l'Unité Agenda 21, le Groupe Actions 21 et le groupe de travail SGE sont pluridisciplinaires et réunissent différentes compétences.

(F2) Transversalité

Une démarche de développement durable, de par son approche systémique - les trois piliers sont envisagés simultanément et en interdépendance, à tous niveaux, la réalité est abordée dans sa complexité - postule un dépassement de l'organisation cloisonnée des administrations. La transversalité n'est pas « un but en soi » mais un outil qui permet de gagner en efficacité selon la morphologie du projet.

A priori, la structure organisationnelle cloisonnée de l'administration municipale ne favorise pas la transversalité. Il ressort néanmoins des entretiens que les individus s'organisent à l'intérieur de la structure administrative lorsqu'il s'agit de répondre aux demandes internes ou externes émanant notamment de la population, d'autant plus s'il importe d'agir rapidement. Il n'est pas rare que les collaborateurs et collaboratrices pratiquent une forme de « management clandestin » afin d'augmenter la qualité et l'efficacité des projets.

La transversalité au sein de la démarche Agenda 21 a été améliorée grâce au remaniement de la structure et à la nomination des correspondants Agenda 21 (2004). La démarche Agenda 21 étant par nature transversale, la Ville a rattaché l'Unité Agenda 21 aux services de la Direction générale placés sous la responsabilité du Conseil administratif.

Il ressort des entretiens que la structure Agenda 21 crée un réseau opérationnel dans l'administration qui permet notamment la mise en œuvre de collaborations nouvelles et inédites entre services et départements. La Délégation et le Groupe Actions 21 sont composés de manière à assurer une représentativité de l'administration et du collège de magistrats respectivement. Des groupes de travail opérationnels transversaux sont créés en fonction des projets mis en place. Pour ne citer que deux exemples : le groupe de travail ad hoc « papier » constitué pour répondre à une problématique spécifique (papier d'archives) ou encore le comité de pilotage administratif du Plan directeur communal. Ces groupes réunissent les « bonnes » personnes pour mener ces projets et ceci indépendamment du cloisonnement de l'administration et de la hiérarchie et se concentrent sur une priorité à la fois, ce qui leur permet d'être plus rapidement dans l'opérationnel.

Des efforts importants ont été effectués ces dernières années pour rapprocher les services et favoriser le travail en synergie. Parmi les exemples cités pendant les entretiens : l'aménagement du square Galiffe, la construction de la crèche de Chateaubriand ou encore l'organisation du Forum « Villes et qualité de vie ».

Malgré cette évolution, la plupart des personnes interrogées lors des entretiens pensent que « l'on ne construit pas ensemble en Ville de Genève » et que le cloisonnement départemental peut entraîner des déficits d'efficacité, voire des doublons.

(F3) Mise en réseau des acteurs

La « mise en réseau » est un savoir-faire qui existe en Ville de Genève, qui se définit en fonction des domaines et des métiers.

De multiples réseaux d'acteurs existent et collaborent avec les services municipaux pour remplir certaines missions d'intérêt public et fournir des prestations : réseaux d'habitants, d'acteurs économiques, d'associations, ...

L'Unité Agenda 21 a également ses propres réseaux locaux, nationaux et internationaux. Elle fait en outre partie de l'association des coordinateurs latins d'Agenda 21 (Coord 21) regroupant plus d'une trentaine de communes et de cantons romands et tessinois.

Certains projets mis en place dans le cadre de l'Agenda 21 reposent également sur la collaboration de nombreux acteurs. Lors de la Fête du développement durable par exemple, des collectivités locales, des organisations internationales, des entreprises et le secteur associatif sont impliqués activement pendant plusieurs mois, durant toutes les phases d'organisation de la fête. De même, l'exposition « La Terre vue du ciel » a été possible grâce au financement d'une banque privée genevoise, la Banque Lombard Odier Darier Hentsch et Cie. Une vente aux enchères des photos a permis de financer deux projets en lien avec le développement durable, l'un à Vessy, l'autre en Inde. Toutefois, l'exploitation de ces réseaux en dehors des événements auxquels ils sont rattachés n'a pour l'instant pas fait l'objet d'une analyse particulière.

La mise en réseau des acteurs hors de l'administration reste limitée dans la mise en place de l'Agenda 21. La population, en particulier, est peu impliquée dans cette démarche. L'Agenda 21 de la Ville de Genève reste, pour l'instant, davantage tourné vers l'administration et son personnel, ainsi qu'en témoigne l'organisation des forums Agenda 21 en 2002 et en 2003.

(F4) Communication

En termes de communication, la Ville de Genève est très présente sur les thèmes du développement durable. D'une manière générale, les supports existants sont exploités (Vivre à Genève, site Internet de la Ville), et des supports spécifiques sont aussi créés en nombre (brochures, sites spécifiques à des services, ...).

Les brochures thématiques coordonnées par l'Unité Agenda 21 participent de cette communication générale autour du développement durable. Elles permettent de valoriser les projets et les actions des services. En ce qui concerne la démarche Agenda 21 elle-même, les objectifs, le déroulement, le contenu et les résultats de la démarche sont communiqués notamment lors de la Fête du développement durable et des manifestations organisées par la Ville de Genève, le PNUE ou par l'ODT et sont présentés au public sur le site Internet de la Ville de Genève.

Lors des entretiens, quelques personnes ont relevé que la publication de brochures dans le cadre de l'Agenda 21 pourrait représenter une incohérence compte tenu du discours prônant les économies de papier. Paradoxalement, la demande pour des supports « papier » est importante aussi bien au sein de l'administration (par exemple comme outil pédagogique dans le cadre des formations ou comme moyen de communiquer les actions des services) qu'à l'extérieur (habitants, Conseillers municipaux, membres de collectivités locales, d'organisations non gouvernementales, d'organisations internationales, d'enseignants, ...).

Au sein de l'administration, la création des postes de correspondants Agenda 21 ou de « relais Agenda 21 » dans les services permet une meilleure circulation de l'information. Cette communication informelle donne une meilleure visibilité interne à l'Agenda 21 et aux actions des services. A l'exception du « personnel de terrain », la majorité des collaborateurs et collaboratrices savent à qui s'adresser pour obtenir les informations nécessaires. Il faut cependant relever que les moyens alloués aux correspondants restent inégaux selon les départements.

Enfin, le site de l'Agenda 21 est considéré comme l'une des principales sources d'informations pour les collaborateurs et collaboratrices.

De manière générale, il manque toutefois une stratégie de communication globale autour du développement durable en Ville de Genève.

(F5) Transparence

La transparence quant à la mission, l'organisation et l'activité de l'administration est régie par un cadre légal contraignant³⁹. Les démarches et les projets de développement durable des services sont menés dans ce cadre.

Pour ce qui est de la démarche Agenda 21, un rapport du Conseil administratif au Conseil municipal faisant état de la réalisation de l'Agenda 21 est publié chaque année depuis 2003 et figure sur le site Internet.

(F6) Participation

De manière générale, les démarches participatives sont encouragées en Ville de Genève, en fonction des domaines et des métiers. Pour plusieurs services, une démarche participative est l'occasion de vérifier l'adéquation entre les prestations proposées, les projets mis en œuvre et l'attente des citoyens.

³⁹ LTrans (Loi fédérale sur le principe de la transparence dans l'administration), Lipad (Loi sur l'information du public et l'accès aux documents), ...

Les démarches participatives font également office de processus mobilisateur visant à la responsabilisation, l'incitation et la promotion de l'engagement citoyen. La notion d'échelle intervient ici et une démarche participative peut plus facilement s'organiser auprès d'un public défini (ex. enfants d'une école) ou d'un territoire précis (îlots d'immeubles).

Ces démarches nécessitent une sérieuse préparation et surtout une fixation des règles du jeu claires afin qu'elles n'apparaissent pas comme un exercice alibi. De nombreuses initiatives ont été soutenues ou accompagnées par la Ville de Genève dans plusieurs domaines et à travers certains projets (promotion de la santé et de la qualité de vie dans le quartier de Saint-Jean, budget participatif dans les écoles, instauration de zones 30 dans les quartiers), mais aucune modélisation ou mutualisation des expériences tentées n'a été entreprise jusqu'à maintenant. De plus, la mise en œuvre de démarches participatives n'est pas instituée de manière coordonnée entre les départements. Chacun a ses propres méthodes, ses réseaux et s'appuie sur des relais locaux et associatifs divers. Les entretiens corroborent ces constats.

(F7) Sensibilisation

La Ville de Genève est très active en matière de sensibilisation sur des thématiques liées aux problématiques du développement durable, que ce soit par la programmation d'actions spécifiques dans les musées et les bibliothèques de la Ville, la diffusion d'informations générales ou par l'organisation d'événements tels que la Semaine de la mobilité, la Nuit de la Science, l'exposition de Yann Arthus-Bertrand ou la Fête du développement durable, qui touche, à elle seule, près de 20'000 personnes par année.

D'une manière générale, les services de la Ville cherchent à exploiter toutes les occasions possibles pour sensibiliser les citoyens aux éco gestes. L'effort mis sur le tri des déchets lors des manifestations culturelles (notamment la Fête de la musique) ou sportives ou auprès des subventionnés va dans ce sens.

Le personnel de bureau est sensibilisé dans le cadre des actions du SGE aux « bons gestes » dans le domaine du tri et de la récupération des déchets, de l'utilisation du papier recyclé, des économies d'énergie ou encore des modes de déplacements « doux ».

Il ressort clairement des entretiens que, depuis l'adoption de l'Agenda 21, il existe une prise de conscience des questions environnementales essentiellement au sein de l'administration, ce qui ne veut pas forcément dire « changement de comportement », lequel est difficilement mesurable.

(F8) Encouragement à l'apprentissage

Plusieurs exemples⁴⁰ montrent que la Ville de Genève s'inspire des expériences menées dans d'autres villes suisses ou européennes pour définir certains projets municipaux.

De même, l'administration porte un regard attentif sur les bons exemples qui émergent de la société civile et encourage parfois leur généralisation. Le développement de « La Ville est à vous » dans plusieurs quartiers de la ville, selon le modèle réalisé dans le quartier des Pâquis, peut être cité en exemple.

⁴⁰ La Fête de la musique (popularisée par Jack Lang en 1982) ; les « zones 30 » sont implantées depuis une dizaine d'années dans certaines villes belges et françaises, ...

A l'interne, il n'existe pas de moyens institutionnalisés pour favoriser l'échange des « bonnes pratiques » entre les différents services. Le transfert d'expériences, quand il existe, résulte d'une circulation informelle de l'information entre les collaborateurs et collaboratrices. Certains lieux favorisent cette circulation : formations internes, forums Agenda 21, séminaires de département.

Les réflexes « d'apprendre par la pratique », de travailler par « expériences pilotes » sont présents dans les pratiques des services mais pas encore dans la culture de travail collectif de la Ville. Les entretiens montrent que la plupart des collaborateurs et collaboratrices se reconnaissent dans un mode de gestion « pragmatique » où l'apprentissage par l'expérience tient un rôle prédominant.

Des exemples isolés pourraient être cités, dont l'expérience autour du square Galiffe ou l'entretien différencié au SEVE, où les bonnes pratiques testées peuvent être promues pour ensuite être réemployées dans d'autres situations analogues. De même, en matière de tri des déchets dans l'administration, le Muséum d'histoire naturelle contrôle le suivi de sa production et de sa récupération de déchets en pesant au moment de l'évacuation les métaux, le carton, le PET, l'alu et le verre. Il est question dans le cadre du SGE d'envisager comment cette pratique pourrait s'étendre à d'autres services.

(F9) Institutionnalisation de la démarche

Il ressort des entretiens que les différents projets de développement durable en Ville de Genève, ponctuels et en partie exécutés en plus des missions et prestations des services, ne sont pas tous institutionnalisés dans le sens où ils ne bénéficient pas de ressources fixes, ni de budgets spécifiques.

De par la création d'un poste de déléguée à l'Agenda 21, puis d'une Unité dotée d'un budget et de ressources, le Conseil administratif a institutionnalisé la démarche Agenda 21. La création de la structure et l'attribution de temps de travail dédiés à la démarche Agenda 21 de la Ville de Genève, vont également dans ce sens.

De plus, suite au forum organisé en 2002 pour le Conseil municipal, la création d'une commission, ad hoc dans un premier temps, puis permanente, dans un second temps, marque une forme d'institutionnalisation de la démarche Agenda 21 au niveau politique.

(F10) Intégration des principes du développement durable dans l'ensemble de l'action publique

Pour que la Ville de Genève montre l'exemple en matière de développement durable, il apparaît fondamental que les termes de développement durable et d'Agenda 21 soient compréhensibles et porteurs de sens pour chacun. L'une des missions de l'Unité Agenda 21 est de favoriser cette compréhension et l'appropriation de ces concepts par le personnel (par le SGE, la formation et des actions d'information interne).

Les entretiens ont montré que, bien que l'expression de « développement durable » soit connue de toutes les personnes interrogées, la définition qui en est donnée varie de l'une à l'autre, en fonction de ses valeurs, de sa « culture métier », de sa fonction au sein de l'administration et de son implication plus ou moins forte dans la structure Agenda 21. Pour la majorité d'entre elles, le développement durable est considéré comme une « philosophie », une « idéologie » ou une « manière de vivre ». De plus, un grand nombre de personnes assimile également le développement durable à l'exécution de gestes

au quotidien visant à réduire les impacts sur l'environnement sans que les deux autres volets que cette notion implique (social et économie) ne soient perçus. En termes de perception de ce qu'est le développement durable, les résultats des entretiens démontrent la pluralité des approches et la coexistence de plusieurs échelles de représentation, qui vont de l'abstrait au concret, du global au local.

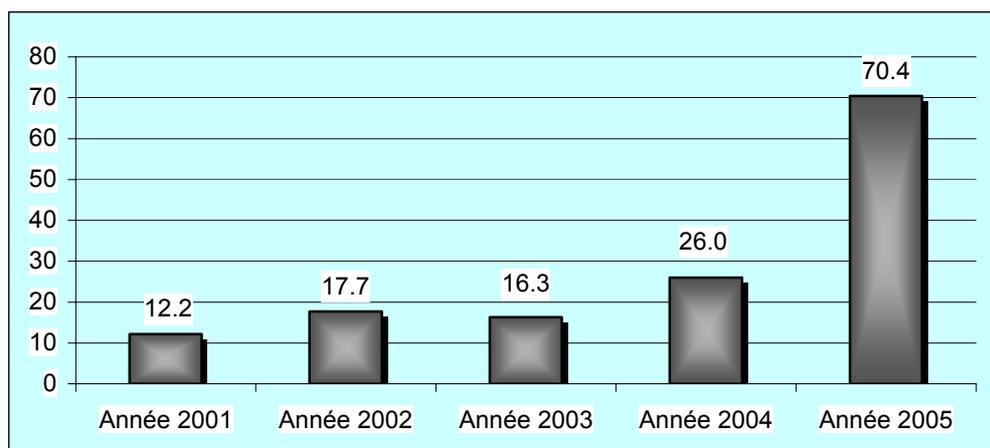
Il ressort donc des entretiens que le développement durable est aujourd'hui devenu une notion familière et quotidienne au sein de l'administration. Ceci s'explique par le fait que ce concept est devenu un enjeu de politique municipale et qu'en matière de protection de l'environnement, la Ville a été amenée à appliquer certaines contraintes légales. Il ne faut également pas minimiser l'influence d'une sensibilité « verte » qui existe de facto dans certains corps de métier et qui contribue fortement à propager une culture du développement durable à l'interne. Enfin, il faut relever l'intense battage médiatique actuel, notamment autour des questions liées aux changements climatiques, qui contribue à mettre le développement durable dans « l'air du temps ».

Pour ce qui est de la compréhension de la notion d'Agenda 21 par les personnes interrogées, il ressort que ce terme est associé, pour certains, à un engagement politique, un instrument de mobilisation, un élément qui a permis de donner de l'envergure à certains projets. Pour d'autres, c'est une notion encore abstraite que l'on confond souvent avec le terme même de « développement durable ».

En revanche, est-ce que l'adoption d'un Agenda 21 en 2001 a incité les services municipaux à davantage orienter leurs prestations dans le sens d'un développement durable ?

Lors des entretiens, il est apparu que le fait même qu'un Agenda 21 existe en Ville de Genève et qu'il soit reconnu à l'échelon politique a contribué à renforcer la tendance des services à se « soucier » de développement durable. Pour certaines personnes, la notion d'Agenda 21 a été « récupérée politiquement » mais a eu comme avantage de faire avancer le développement durable en Ville de Genève.

Comme le montre le tableau ci-après, l'accroissement entre 2001 et 2006 du nombre de demandes de crédits dont l'exposé des motifs se réfère clairement à l'Agenda 21 municipal pourrait être le signe d'une stimulation générée par l'adoption d'un Agenda 21.



Evolution du nombre de demandes de crédits dont l'exposé des motifs se réfère à l'Agenda 21 (en pourcentage des propositions de résolution déposées).

De même, depuis 2001, les services sont tenus de remplir une rubrique spécifique « Agenda 21 » dans le rapport à l'appui des comptes. Ainsi, en 2001,

seuls 23,4% des services avaient rempli cette rubrique alors qu'ils sont plus 60% à le faire de manière régulière après 2002.

Enfin, en 2004, une rubrique spécifique Agenda 21 a également été introduite dans le rapport à l'appui du projet de budget. Aujourd'hui, plus de la moitié des services la remplissent.

Cependant, ces éléments sont à considérer avec précaution. En effet, il apparaît que ces rubriques « Agenda 21 » mélangent différents niveaux de l'intervention municipale (missions, prestations, projets et actions), dans des thématiques très diverses, si bien qu'il est très difficile d'utiliser ces sources pour approfondir une analyse.

Pour évaluer si les principes du développement durable sont intégrés dans l'ensemble de l'action publique, il conviendrait de pouvoir déterminer également s'ils sont pris en compte dans la chaîne des actions qui permettent la réalisation d'une prestation publique.

De nombreux services ont cette préoccupation. L'exemple du Services des pompes funèbres illustre bien ce constat : en amont de l'incinération ou de l'ensevelissement des corps se présentent des conflits d'intérêt entre la dimension sociale, environnementale et économique qu'une démarche de développement durable, en clarifiant les priorités, devrait être en mesure de résoudre : est-ce que l'économie des ressources doit se faire au détriment de la qualité de l'accueil des familles (suppression des fontaines à eau dans l'administration) ? Comment ménager les familles tout en préservant la santé des collaborateurs et collaboratrices (interdiction de fumer dans l'administration) ? Il est possible de restreindre l'offre des cercueils en ne proposant que du bois certifié mais il est en revanche plus difficile, pour des raisons éthiques, d'avoir un discours sur la consommation de bois elle-même. En dernier lieu se pose également la question de l'impact de la prestation en termes de développement durable. L'incinération est source de pollution et nécessite une importante consommation d'énergie. L'obligation légale d'assainir les fumées des crématoires, pour des raisons de protection de la santé et de l'environnement, doit également être pensée en termes d'équilibre budgétaire et de finances publiques saines. La question de la valorisation de l'énergie générée par la combustion des corps, ou de l'économie d'eau qu'il serait possible de faire en investissant dans de nouvelles fontaines de cimetière soulève également de nombreuses interrogations, notamment éthiques, pour les prochaines années.

Enfin, est-ce que les objectifs du développement durable (équité sociale, efficacité économique, protection de l'environnement) sont intégrés dans les outils de l'administration ?

La réponse varie suivant les exemples choisis. Le Plan directeur communal, par exemple, est un outil qui permet de planifier le développement territorial de la Ville de Genève. Les travaux en cours projettent d'intégrer le développement durable aux objectifs de ce plan, notamment en le rattachant à un cadre de référence clair et communiqué et en mettant en oeuvre un système de monitoring, conformément aux lignes directrices de la Confédération (ODT).

(F11) Outils adaptés

Il n'existe pas de monitoring du développement durable en Ville de Genève. Il existe cependant des monitorings sectoriels, pouvant être utilisés dans une démarche de développement durable, l'atlas urbain Memocité en est un exemple.

L'Unité Agenda 21 a également testé un outil de monitoring du développement durable sur cinq projets de l'administration⁴¹. Cet outil, WinWin22, vise à donner aux chefs de projet les moyens de planifier et de mesurer les coûts et les bénéfices de leurs actions de manière à pouvoir les optimiser et les communiquer. Actuellement, la phase test est terminée mais n'a pas encore fait l'objet d'un suivi.

Alors qu'en 2003, la plupart des participants au forum Agenda 21 ne voyaient pas d'intérêt à développer des outils adaptés, les entretiens montrent qu'une demande allant dans ce sens existe aujourd'hui.

Il faut par ailleurs souligner que, jusqu'à présent, aucune évaluation des outils existants n'avait été effectuée au niveau suisse. Ce n'est plus le cas aujourd'hui puisque l'ODT a mis en place un groupe de travail, dont fait partie l'Unité Agenda 21, visant à identifier des outils adaptés aux municipalités suisses.

En outre, des indicateurs permettant à une municipalité de qualifier son « état de durabilité », voire de mesurer sa position par rapport à une autre collectivité, existent désormais notamment au niveau de la Confédération⁴².

(F12) Acteurs compétents

Les nombreuses qualifications professionnelles et le savoir-faire en Ville de Genève forment une base d'acteurs compétents qui peut être activée en fonction des besoins des démarches de développement durable.

Actuellement, dans le programme de formation interne de la Ville de Genève, une série de cours touchant de manière générale ou ciblée selon des problématiques spécifiques est proposée tant dans le cadre de l'Unité Agenda 21 que du programme général. A noter que, contrairement à de nombreuses municipalités suisses, la formation des collaborateurs dans le domaine du développement durable correspond à l'un des objectifs de l'Agenda 21.

De plus, dans la mesure où le développement durable est aussi une démarche de gestion, certains collaborateurs et collaboratrices qui occupent une fonction d'encadrement souhaitent des formations plus ciblées par métier (ingénieurs, architectes, ...) ou par problématique.

De manière générale, les formations proposées dans le domaine du développement durable sont très appréciées mais leur nombre reste encore limité. L'Unité Agenda 21, par exemple, organise deux cours chaque année pour les collaborateurs de l'administration. En 2006, certains membres du Groupe Actions 21 ont animé, pour la première fois, un cours pour des apprentis. L'influence des cours actuellement proposés sur les changements de comportements et de pratiques ne peut donc être que modeste.

(F13) Organisation claire

Les directives générales administratives (DGA) et l'organigramme entériné par décisions du Conseil administratif ont formalisé l'organisation de la démarche Agenda 21.

Les relations de l'administration et du Conseil administratif avec la structure Agenda 21 sont définies avec précision. Les entretiens montrent toutefois que cet

⁴¹ Budgets participatifs dans les écoles, Fête du développement durable, fontaines à eau recyclée, Bouquet de transports, recyclage des copeaux du SEVE.

⁴² L'ODT a publié pour la Suisse le système d'indicateurs MONET. Le Canton de Genève est en train de travailler sur ces indicateurs.

organigramme présente une certaine lourdeur et qu'une confusion existe entre les niveaux politique, stratégique et opérationnel. De plus, des écarts entre l'organigramme formel et sa pratique sont constatables.

Tout en relevant les faiblesses de la structure telle qu'elle existe actuellement, la plupart des personnes interrogées relèvent qu'il est nécessaire de conserver un « espace de parole et d'échanges » au plus haut niveau afin de discuter des grandes options stratégiques avant de les soumettre au Conseil administratif.

Les tâches et les fonctions sont définies indépendamment des personnes, de manière à assurer une continuité.

(F14) Rôles et responsabilités bien définis

Les rôles et les responsabilités de la structure ont été communiqués par les décisions du Conseil administratif.

Les compétences professionnelles du Groupe Actions 21 ont jusqu'à présent été surtout utilisées dans le cadre de projets de communication (brochures), ponctuellement pour des projets spécifiques (processus participatif à Saint-Jean, exposition S-DEV, formation pour des apprentis,...) et pour l'élaboration de ce bilan.

Alors que les compétences des correspondants Agenda 21 sont reconnues dans leurs départements respectifs, leur rôle et position au niveau des directions de même que leur lien avec l'Unité Agenda 21 ne sont pas toujours clairs.

(F15) Soutien politique

Le soutien politique est clairement assuré depuis le début de la démarche. La plupart des personnes interrogées laissent toutefois entendre que le développement des actions nécessaires à la structuration de la démarche (cadre de référence partagé pour le développement durable, monitoring, indicateurs, ...) devrait pouvoir bénéficier d'un portage politique plus affirmé.

(F16) Moyens financiers et ressources humaines à disposition

Dans le cadre de la démarche Agenda 21, les moyens financiers et les ressources humaines sont suffisants pour assumer les missions actuelles pour autant que les ressources soient uniquement affectées à des activités pouvant contribuer à remplir les missions fixées.

Au niveau des services, qui sont les mieux placés pour mettre sur pied des projets spécialisés, les entretiens ont montré que la motivation est souvent limitée par le manque de ressources. Les tâches administratives ont augmenté depuis une dizaine d'années laissant moins de temps pour effectuer les missions de base. Plusieurs personnes interrogées ont l'impression de devoir toujours travailler dans l'urgence alors qu'il faut pouvoir « se donner le temps de la réflexion, surtout si l'on investit sur le long terme ». Le manque de retour et de reconnaissance du travail fourni constituent également un frein à s'investir, entre autres, pour des « tâches spécifiques au développement durable ».

Enfin, l'appareil administratif (procédures, validations) et financier (budget par départements et services) actuel de la ville permet-il la mise en place de projets transversaux ? Qui mandate? Qui finance? Qui valide ? Qui coordonne? Qui suit? Qui évalue? Le questionnement s'applique particulièrement à la mise en oeuvre

de projets "simples", de forte valeur ajoutée du point de vue de la satisfaction des demandes et besoins exprimés par la population dans des domaines tels que l'aménagement de proximité. Une gestion financière par enveloppes pourrait être une réponse.

Plusieurs personnes interrogées mettent en évidence le décalage qui existe entre les « idées généreuses » et les moyens alloués pour les réaliser. Par exemple être conforme aux principes du développement durable peut impliquer d'opter pour de nouvelles technologies (projecteurs moins gourmands en énergie), privilégier l'économie locale (bois pour les décors de théâtre) ou l'alimentation issue de l'agriculture biologique (repas « bio » dans les écoles), mener des campagnes d'information et de sensibilisation dans des domaines où les moyens sont immenses (industrie automobile versus politique de mobilité douce), ce qui entraîne souvent des surcoûts qui doivent être assumés par les services. Ce sentiment d'incohérence est d'autant plus fort que le potentiel d'économie et de retour sur investissement à long terme n'est pas toujours mesurable, connu ou communiqué.

Conclusion et perspectives

Ce premier bilan de législature de la politique du Conseil administratif en matière de développement durable montre que la Ville de Genève agit dans de nombreux domaines liés au développement durable, tant à travers ses services que via son Agenda 21 et son Unité Agenda 21, plus spécifiquement.

Au niveau de la Confédération, l'année 2007 est l'année du renouvellement de la Stratégie nationale pour un développement durable. De nombreux défis à relever identifiés au niveau de la Ville de Genève se retrouvent au niveau fédéral. A noter d'emblée parmi ces défis, la difficulté de mettre sur pied un cadre de référence clair et partagé par le plus grand nombre en matière de durabilité.

Même si les cris d'alarme des scientifiques ne font plus aucun doute, la pluralité des acteurs, leurs intérêts divergents et la relative nouveauté des processus visant à intégrer les principes même du développement durable dans la gestion publique n'aident pas à dessiner clairement les contours de ce que l'on entend par « tendre vers la durabilité ».

Les critères de l'ODT ont permis de faire des constats. Pour passer des constats aux actions correctives, l'étape d'identification des forces, des faiblesses, des freins et des potentiels d'amélioration est nécessaire. Dans une perspective d'amélioration continue, il conviendra notamment de:

- approfondir les pistes d'amélioration identifiées dans le cadre de ce bilan,
- redéfinir la stratégie de l'Agenda 21 pour les quatre prochaines années et, sur cette base, définir la structure qui conviendra à cette stratégie.

Il s'agira également de déterminer clairement comment, quand, et par qui :

- seront traitées ces actions correctives,
- seront posés les axes du prochain programme de législature en matière de développement durable.

A ce stade, ce bilan propose les pistes d'amélioration suivantes :

Elaborer un référentiel commun du développement durable en Ville de Genève

Les nombreux projets concrets présentés dans ce rapport mettent en évidence l'engagement et la volonté de la Ville de Genève de tendre vers la durabilité. Force est de constater, toutefois, qu'il existe encore des niveaux de connaissance non homogènes et des manières très diverses d'appréhender et de mettre en pratique le développement durable d'un département à l'autre.

Il conviendrait à l'avenir de choisir une grille de critères ou de thématiques par exemple ceux des Engagements d'Aalborg⁴³, afin de sélectionner des actions permettant de mettre en évidence et de citer en exemples des projets qui s'inscrivent dans le développement durable. Avec ce type d'outil, la Ville de Genève, saisirait l'opportunité de se comparer à d'autres villes de même taille ce

⁴³ Les Engagements d'Aalborg en annexe ont été établis par la Ville d'Aalborg, le CCRE (Conseil des Communes et Régions d'Europe) et l'ICLEI en collaboration avec la Campagne des villes durables. En signant ces Engagements, la Ville de Genève pourrait renforcer ses efforts de durabilité dans un cadre de référence reconnu au niveau européen, adapté aux spécificités des communes urbaines et dépassant l'horizon d'une législature.

qui pourrait constituer un facteur intéressant à prendre en considération dans un processus d'amélioration continue.

S'organiser et se donner les moyens

Au niveau de la structuration de la démarche il s'agira de continuer sur la philosophie empruntée jusqu'à ce jour : travailler par « capillarité » en affectant des ressources humaines dans chaque département. Il serait souhaitable que les budgets disponibles, notamment ceux spécifiquement alloués à l'Unité Agenda 21 soient exclusivement réservés aux priorités définies dans le cadre des missions qui lui sont assignées. Il pourrait être, par ailleurs, opportun de réfléchir à une mise en commun des ressources de chaque département pour le financement de projets durables ou de penser un système de fonds, sur le modèle développé par la Ville de Lausanne.

De manière générale, il s'agira de tendre vers l'allégement du système. Plus précisément, il conviendra de s'appuyer davantage sur des structures existantes et, chaque fois que cela est utile, sur des groupes plus opérationnels, composés selon des compétences « métiers » en multipliant les relais.

L'Unité Agenda 21 et le Groupe Actions 21 devront renforcer leur position comme centre de compétence et de coordination des questions liées au développement durable. Dans le même temps, ils restent au cœur du système pour faire remonter les demandes des services au Conseil administratif.

Par ailleurs, le pilotage stratégique devra faire l'objet d'une réflexion afin de permettre un suivi régulier de l'Agenda 21 et l'élaboration des grandes options stratégiques avant qu'elles ne soient proposées au Conseil administratif.

Fixer des objectifs quantitatifs à court et moyen terme

En Suisse, dans la plupart des Agenda 21 figurent des objectifs, mais jusqu'à ce jour peu ont fixé des cibles chiffrées à côté des objectifs. Et encore moins ont fixé les délais dans lesquels atteindre ces cibles. Aujourd'hui riche de l'expérience acquise, la demande est forte et pressante de définir des cibles et des délais. La Stratégie nationale de développement durable 2007-2011 devrait encourager les collectivités locales à aller désormais dans ce sens.

Pour fixer de telles cibles, il est possible de se baser sur un système d'indicateurs permettant d'établir, au niveau du territoire, un état des lieux au niveau économique, social et environnemental. Ceci dans le respect de la répartition des compétences entre la Ville et le canton et dans la mesure des données disponibles. Le lien avec des instruments de planification à long terme tel que le Plan directeur communal en cours d'élaboration, devrait être établi.

La création du Groupe Actions 21 fin 2004 a pour objectif de proposer un programme d'actions conforme aux orientations stratégiques. Sur la base de ce bilan ainsi que des priorités politiques qui seront adoptées lors de la prochaine législature, des objectifs et des priorités pourraient être fixés pour une nouvelle phase de mise en œuvre de l'Agenda 21 de la Ville de Genève.

Renforcer les synergies

Toutes les administrations publiques sont cloisonnées. C'est l'héritage d'un temps où la complexité n'était pas celle que l'on connaît aujourd'hui. Un grand chantier qui pourrait être ouvert lors de la prochaine législature est celui de revisiter la structure organisationnelle de la Ville et de la réorganiser avec pour objectifs à la fois de renforcer sa cohérence et sa cohésion et de faciliter la transversalité et la gestion par projet chaque fois que cela s'avère utile. La Ville de Genève a déjà amorcé ce virage et ne peut que continuer à le négocier.

Préciser les modes de participation

Comme bon nombre de collectivités locales suisses qui se sont lancées sur la voie du développement durable, la Ville de Genève a mené des démarches participatives.

Au niveau suisse, les premiers échanges d'expériences commencent à voir le jour. Ainsi est-il possible de dire que l'hétérogénéité des démarches et des méthodes n'est pas en soi un point faible. Au contraire, cela permet d'avoir à disposition les bons instruments pour savoir quand et comment intervenir. Chercher la participation à tout prix n'a pas de sens et peu s'avérer contre-productif. Il s'agira de définir avec précision les projets sur lesquels il est opportun de développer la participation. Et surtout ce qui est souhaité comme type de participation : information, consultation, concertation, co-décision, voire même auto-gestion par la population dans certains cas.

Renforcer la communication et la formation

Durant cette législature, la Ville de Genève a beaucoup communiqué autour du développement durable. L'Agenda 21 en particulier a mis l'accent sur l'information, la sensibilisation, la formation aussi bien au sein de l'administration qu'au sein de la population avec pour but d'influencer certaines pratiques administratives et les comportements individuels. Cette première phase de sensibilisation et d'adhésion essentielle peut être considérée comme un succès.

Lors de la prochaine législature, il s'agira toutefois de créer de nouveaux moyens de communication en particulier à l'attention des « non convaincus », d'agir par tous les moyens (campagne d'information, contrats,...) pour induire un changement de pratiques et de comportements auprès des partenaires associatifs (culturel, social, sportif), des partenaires privés (fournisseurs, prestataires de services) et des organismes subventionnés. Une stratégie de communication globale à l'échelle de la Ville de Genève dans le domaine du développement durable devra être élaborée.

Les échanges de bonnes pratiques entre les services devront être encouragés et l'offre de formation être plus importante et plus ciblée par métier. Les contacts directs avec le personnel qui n'a pas accès à l'information notamment les « employés de terrain » seront privilégiés.

Proposer et mettre en place des outils d'évaluation adaptés

L'exercice du bilan a mis en lumière un élément important : il existe une demande de la part des services pour évaluer si les principes du développement durable sont pris en compte dans la chaîne des actions qui permettent la réalisation d'une prestation publique. Actuellement, l'ODT tire les enseignements des expériences effectuées dans l'évaluation de projets en Suisse et devrait, courant 2007, élaborer un guide à l'attention des collectivités locales.

Par ailleurs, pour mesurer « l'état de durabilité de la commune », il pourrait être opportun de poser un set d'indicateurs, qui n'auraient pas pour vocation de suivre des politiques publiques, mais de suivre la tendance de la durabilité (« représentée » par les indicateurs choisis de manière commune)⁴⁴.

⁴⁴ Ces indicateurs peuvent être définis sur la base des priorités politiques du Conseil administratif, de la grille de la Commission Agenda 21 du Conseil municipal et des travaux déjà effectués à divers niveaux tels que le rapport Monet au niveau de la Confédération suisse ou au niveau européen (Engagements d'Aalborg).

Partager les responsabilités

Les pistes d'amélioration qui ponctuent ce bilan montrent que l'intégration de la durabilité passe par un principe incontournable: le sens des responsabilités que chaque acteur porte en lui, mais aussi celui de la responsabilité partagée.

Pour satisfaire aux critères de l'ODT et de la future Stratégie fédérale du développement durable, des efforts importants doivent encore être entrepris pour que la prise en compte simultanée des intérêts de la société, de l'environnement et de l'économie sous-tende chaque activité de la commune.

L'Agenda 21 devrait être davantage considéré, à terme, comme un élément de réflexion et de recherche d'efficacité, un outil de gestion prenant en compte les principes du développement durable et intégré dans l'ensemble des activités municipales.

Réaffirmer l'engagement politique

L'engagement politique est un élément fondamental de cette ambition. Le passage de témoin d'une législature à une autre doit se faire en mettant l'accent sur le fait que le développement durable n'est pas l'apanage de quelques-uns. C'est un défi pour tous.

La volonté politique affirmée, tant du Conseil administratif que du Conseil municipal, doit permettre à chacun de s'engager en sachant que son travail contribue à mettre en pratique une vision politique cohérente pour une Genève durable.

Car, pour répondre aux défis actuels, la Ville de Genève doit se doter d'un projet collectif à long terme fixant des objectifs qualitatifs et quantitatifs clairs pour l'application des principes de durabilité urbaine tels qu'énoncés dans la Charte d'Aalborg et la Stratégie fédérale du développement durable.

Le rôle central des collectivités locales dans la mise en place du développement durable a été reconnu lors de la Conférence de Johannesburg. Cette responsabilité exige que nous adoptions des mesures afin d'améliorer notre qualité de vie locale sans compromettre celle des habitants d'autres régions du globe et des générations futures.

Annexes

Annexe 1 : Critères de qualité pour une démarche de développement durable (Office du développement territorial)

Annexe 2 : Grille d'entretien

Annexe 3 : Structuration de l'Agenda 21
(Extrait du Conseil administratif du 20 octobre 2004)

Annexe 4 : DGA Agenda 21

Annexe 5 : Résumé des principales actions menées par
l'Unité Agenda 21 entre 2003 et 2006

Annexe 6 : Les Engagements d'Aalborg

Annexe 7 : Bibliographie sélective

Annexe 8 : Le développement durable dans les services municipaux

bases a r e

CRITÈRES DE QUALITÉ POUR UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

I. LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Une démarche de développement durable se distingue de la gestion conventionnelle d'une collectivité publique par le fait qu'elle applique les principes fondamentaux du développement durable au quotidien. Il s'agit d'une démarche visionnaire.

(P1) Prise en compte intégrée du social, de l'environnement et de l'économie

La prise en compte simultanée des intérêts de la société, de l'environnement et de l'économie sous-tend chaque activité de la collectivité. Les trois domaines doivent se retrouver dans l'état des lieux, dans la vision, les objectifs ou encore dans le plan d'actions. Ils sont également tous trois présents dans les outils de gestion et d'évaluation, et représentés au niveau des différents acteurs, que ce soit pour la gestion de projets ou pour des démarches participatives.

(P2) Adaptation aux spécificités locales, mais insertion dans une vision globale

La démarche est adaptée aux conditions locales. Elle tient compte des spécificités environnementales, sociales, économiques et culturelles locales, tout en étant compatible avec une vision de développement durable au niveau global. En ce sens, les problématiques globales sont prises en compte.

(P3) Vision à long terme

La démarche est orientée vers le long terme ; la collectivité se dote d'une vision de l'état futur qu'elle souhaite atteindre, les organes de décision disposent d'outils de gestion stratégique qui dépassent l'horizon de la législature et le plan d'actions contient des objectifs à long terme. Les problèmes actuels ne sont pas résolus au détriment des prochaines générations, et les problèmes futurs sont anticipés.

II. UNE DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE

Une démarche de développement durable n'est pas un plan d'actions unique établi une fois pour toutes, mais un processus d'amélioration continue qui permet, à chaque tour de roue, de se rapprocher d'un développement durable. Elle devrait peu à peu s'intégrer entièrement dans les structures et processus politiques existants de la commune.

(D0) Facteur déclencheur

Souvent, une démarche de développement durable est motivée par un facteur particulier, dont il s'agit de tirer parti. Il peut s'agir d'une situation particulièrement critique de la commune (délinquance, fuite des contribuables, baisse de la qualité de vie), de blocages importants dans le processus politique habituel, ou encore par exemple de la perte du lien affectif entre les habitants et la commune, problèmes auxquels une démarche de développement durable peut amener des réponses adaptées.

En outre l'initiation d'un processus de réflexion proactive (planification, promotion de la place économique, etc.) est également un bon facteur déclencheur.

(D1) Engagement politique des autorités

L'engagement politique est un signal de départ important. Il permet d'affirmer la volonté des autorités de s'engager dans une telle démarche, de la communiquer largement, et de permettre à chacune et à chacun de s'engager en sachant que son travail dispose d'un soutien politique.

(D2) Structuration de la démarche et des responsabilités

D'emblée, le déroulement de la démarche est structuré et planifié. Les responsabilités sont définies et acceptées. Les acteurs concernés connaissent les étapes successives de la démarche ainsi que ses objectifs.

(D3) Etat des lieux

La collectivité établit un état des lieux au niveau économique, social et environnemental et analyse ses forces et ses faiblesses. Cette démarche peut par exemple prendre la forme d'un audit de durabilité, d'un système d'indicateurs et/ou d'une enquête participative.

(D4) Objectifs

Les acteurs de la collectivité définissent des objectifs pour le développement durable de leur collectivité, à court et à moyen terme. Ces objectifs sont cohérents avec la vision et les principes fondamentaux pour le développement durable de la collectivité. Ils permettent de s'assurer que les acteurs approuvent les buts de la démarche, et de vérifier ensuite si les objectifs sont atteints ou non, afin de pouvoir prendre des mesures correctives si nécessaire.

(D5) Validation politique

La démarche et les objectifs sont validés au plan politique, de manière à leur assurer une légitimité. Dans un second temps, le programme d'actions est lui aussi validé, pour des raisons tant politiques que budgétaires.

(D6) Plan d'actions cohérent

Une démarche de développement durable comprend un plan d'actions concrètes. Ces actions améliorent la durabilité de la collectivité, contribuent à la sensibilisation des acteurs concernés et permettent l'acquisition des compétences et du savoir-faire nécessaires au développement durable. Il faut veiller à ce que le plan d'actions prenne en compte les trois dimensions du développement durable (sociale, environnementale et économique) et qu'il comprenne des actions tant à court terme qu'à long terme, de manière à entretenir la motivation tout en visant une amélioration générale à long terme. On sera attentif à bien définir les cibles et les objectifs de chaque action, à clarifier les priorités et les responsabilités, ainsi qu'à établir un budget et un calendrier réaliste.

(D7) Mise en oeuvre

Le plan d'actions ne doit pas se limiter à un beau document, mais doit être réellement mis en oeuvre. La mise en oeuvre doit être faite avec soin et dotée d'une certaine visibilité. Chaque action réalisée est en effet une motivation pour les suivantes.

(D8) Controlling/Evaluation

Afin de garantir le processus d'amélioration continue et de garder un contrôle sur sa qualité, un système de controlling et d'évaluation doit être institué. Il s'agit de vérifier que les objectifs annoncés des actions soient bien atteints, et d'évaluer en quoi ils ont contribué au développement durable de la collectivité. En combinant les résultats de cette analyse avec les données mises à jour de l'état des lieux (monitoring), des mesures d'améliorations pourront être définies et de nouvelles actions mises sur pied.

III. LES FACTEURS DE SUCCES

L'expérience a montré que le succès d'une démarche de développement durable est étroitement lié à certains facteurs clés. Ces facteurs sont importants pour toute gestion de projet, mais prennent un sens particulier dans le cadre des démarches en faveur d'un développement durable.

(F1) Équipes pluridisciplinaires

Les différents projets (la démarche elle-même ou des actions individuelles) sont menés par des équipes pluridisciplinaires, de manière à pouvoir bénéficier de connaissances, de compétences et de savoir-faire vastes, diversifiés et complémentaires. Les membres d'une équipe sont choisis en fonction des besoins du projet.

(F2) Transversalité

Des structures et des processus sont mis en place dans l'organisation afin d'aborder les projets de manière transversale et efficace. Des acteurs de différents services et départements collaborent sans freins administratifs.

(F3) Mise en réseau des acteurs

La démarche permet aux acteurs publics et privés de collaborer, aux habitants, aux différents groupes d'intérêts et aux entreprises de s'engager activement. Les acteurs impliqués se connaissent et peuvent développer un réseau commun au service de la collectivité.

(F4) Communication

Les objectifs, le déroulement, le contenu et les résultats de la démarche sont communiqués à large échelle et en des termes accessibles à tous. Les différents acteurs de la collectivité connaissent la démarche et son état d'avancement.

(F5) Transparence

Le processus et les projets de la démarche sont menés de manière transparente, de sorte qu'un contrôle automatique ait lieu et qu'un climat de confiance puisse s'instaurer.

(F6) Participation

Les démarches participatives sont encouragées. Elles peuvent aider à anticiper les problèmes de mise en oeuvre, à utiliser la connaissance du contexte local dont dispose la population, et impliquer cette dernière dans la réalisation. Ces démarches doivent cependant être soigneusement préparées et ne pas consister en un exercice alibi. La participation est également encouragée au niveau de la démarche dans son ensemble, notamment lors de l'état des lieux, de la définition de la vision ou de la préparation du plan d'actions.

(F7) Sensibilisation

Les projets mis en oeuvre n'ont pas pour seul objectif de rendre la collectivité plus durable, mais contribuent fortement à sensibiliser les différents acteurs au développement durable. En outre, la sensibilisation est une importante étape préalable à la démarche, en vue de mobiliser un maximum d'acteurs par la suite.

(F8) Encouragement à l'apprentissage

Les expériences faites au sein de la démarche ou lors des projets liés sont valorisées et transmises aux différents acteurs de la collectivité. La démarche remplit un rôle de laboratoire d'essai et favorise l'apprentissage de la durabilité, à travers les échanges d'expériences.

(F9) Institutionnalisation de la démarche

La démarche de développement durable est institutionnalisée. Les rôles et les responsabilités sont attachés à des fonctions, et non exclusivement à des personnes. Les étapes de la démarche sont intégrées au fonctionnement de la commune (par exemple en faisant figurer les objectifs de la démarche dans le programme de législature).

(F10) Intégration des principes du développement durable dans l'ensemble de l'action publique

Les expériences faites et les outils et processus développés au sein de la démarche doivent être intégrés au mieux à la gestion administrative et politique quotidienne. C'est ainsi que l'impact est le plus grand, et que le processus peut être assuré à long terme, indépendamment des modes et des personnes. Les objectifs du développement durable sont intégrés aux politiques publiques, ainsi qu'aux outils de l'administration tels que les plans directeurs, les lois, les règlements, le programme de législature.

(F11) Outils adaptés

Les outils nécessaires à la mise en oeuvre des objectifs du développement durable sont développés et utilisés de manière efficace et cohérente. On pense notamment aux outils de monitoring (systèmes d'indicateurs, états des lieux, ...), de gestion stratégique (tableaux de bord, ...), de gestion intégrée (finances, environnement et société) ou encore d'évaluation (de projet, de processus, ...).

(F12) Acteurs compétents

Les acteurs connaissent les objectifs du développement durable, et disposent des compétences et du savoir-faire pour les transférer dans leur pratique quotidienne. Une formation continue permet d'échanger les expériences et de faire évoluer les connaissances et compétences générales.

(F13) Organisation claire

La démarche est régie par une organisation claire et un organigramme détaillé. Ses liens avec la structure administrative et politique de la collectivité sont définis avec précision. Les tâches et les fonctions sont définies indépendamment des personnes, de manière à assurer une continuité.

(F14) Rôles et responsabilités bien définis

Chaque personne connaît son rôle et ses responsabilités, qui sont clairement communiqués. Les rôles et responsabilités sont compatibles avec les compétences personnelles, ainsi qu'avec les autres fonctions remplies par chaque acteur dans la collectivité (responsabilité politique, intérêts privés, etc.).

(F15) Soutien politique

Le soutien politique est essentiel; il faut le chercher le plus tôt possible dans la démarche, puis le maintenir soigneusement. En effet, le programme d'actions devra être validé politiquement et les ressources financières et humaines devront être allouées. La classe politique ne doit pas se sentir concurrencée par la démarche de développement durable.

(F16) Moyens financiers et ressources humaines à disposition

Si une partie de la démarche peut parfois être réalisée grâce à des moyens externes (bénévolat, services spécifiques concernés, etc.), il est néanmoins important de disposer des moyens financiers et des ressources humaines suffisants pour les activités de coordination, de planification et de controlling. Les actions elles-mêmes demandent elles aussi des ressources, que ce soit pour leur mise en oeuvre, leur communication ou leur mise en valeur.

Grille d'entretien

Thème 1 : Développement durable et Agenda 21

1. Comment définissez-vous le « développement durable » ?
2. Pour vous, qu'est-ce un Agenda 21 ?
3. Pensez-vous qu'un Agenda 21 est un moyen efficace pour mener un programme de développement durable ?
4. Connaissez-vous les axes retenus par la Ville de Genève pour son Agenda 21 ?
5. Savez-vous où trouver l'information relative à l'Agenda 21 de la Ville de Genève ?
6. Connaissez-vous la structure de suivi de l'Agenda 21 de la Ville de Genève ?
7. Connaissez-vous les missions de l'Unité Agenda 21 de la Ville de Genève ?

Thème 2 : Le développement durable dans votre service/département

1. Quels sont, selon vous, les projets dans votre service/département qui sont particulièrement représentatifs d'un développement durable? (succès / échecs ? s'inscrivent-ils dans le cadre des 3 objectifs de l'Agenda 21 ?)
2. Pensez-vous que la mise en place de l'Agenda 21 en 2001 a incité votre service/département à davantage s'impliquer dans des projets de développement durable ?
3. Dans quel(s) domaine(s) votre service/département devrait-il faire le plus d'efforts ?
4. Qu'est-ce qui, selon vous, freine/ou pourrait freiner votre service/département à s'investir davantage dans le développement durable ?
5. Disposez vous des informations nécessaires sur le développement durable par rapport à vos activités ?
6. En cas de question relative au développement durable, savez-vous à qui vous pouvez vous adresser ?
7. Pensez-vous qu'en matière de développement durable, votre département/service collabore suffisamment avec les autres services/départements ?
8. De quoi auriez-vous besoin pour faciliter l'intégration du développement durable dans les activités de votre départements/service ?

Thème 3 : Changements de comportement et pratiques dans l'administration

1. De manière générale, pensez-vous que les principes du développement durable sont bien intégrés aux activités de l'administration municipale ?
2. Quels sont les changements au niveau des pratiques et du fonctionnement de l'administration que vous percevez depuis que la Ville de Genève a adopté un Agenda 21 ?
3. Quelles sont les bonnes pratiques en matière de développement durable que vous pouvez remarquer au sein de l'administration de la Ville de Genève ?
4. Aujourd'hui quels sont les principaux obstacles d'une politique de développement durable en Ville de Genève ?

Thème 4 : Visions d'avenir

1. Pour vous, quelles doivent être les priorités de la Ville de Genève en matière de développement durable ? (thèmes prioritaires, mode organisationnel, .. ?)
2. Si vous deviez mener un seul projet de développement durable dans votre service ou département dans les deux prochaines années, quel projet souhaiteriez-vous voir réaliser ?

EXTRAIT
CERTIFIÉ CONFORME
SÉANCE DU CONSEIL ADMINISTRATIF
du 20 octobre 2004

Le Conseil décide de revoir la composition, le rôle et le fonctionnement de la Délégation à l'Agenda 21. Il décide ce qui suit :

Délégation à l'Agenda 21

La Délégation à l'Agenda 21 a pour mission de :

1. fixer les objectifs politiques pour la législature (tous les 4 ans),
2. donner les orientations stratégiques (tous les ans) sur la base des objectifs politiques adoptés,
3. valider le programme d'actions pour la mise en oeuvre des objectifs stratégiques (tous les ans),
4. évaluer le rapport d'avancement du programme d'actions (tous les ans),
5. promouvoir l'Agenda 21 au sein de l'administration et à l'extérieur au niveau local (habitants, associations, etc.) et international (conférences, réseaux de villes, etc.)

Elle sera composée :

1. du Conseil administratif in corpore,
2. des directeurs/trices de chaque département,
3. de l'Unité Agenda 21.

Le Président de la Délégation à l'Agenda 21 sera nommé tous les quatre ans, au début de chaque législature. La Délégation se réunit deux fois par année, en règle générale. Le Conseil est régulièrement informé lors des auditions mensuelles de la déléguée à l'Agenda 21 et les directeurs via les Correspondants Agenda 21.

La Délégation s'appuie sur un groupe de travail interdépartemental opérationnel intitulé « Groupe actions 21 ». Le Groupe Actions 21 a pour mission de :

1. proposer un programme d'actions conforme aux orientations stratégiques de la Délégation,
2. mettre en oeuvre le programme d'actions,
3. établir un rapport annuel sur l'avancement du programme d'actions et présenter les résultats à la Délégation,
4. soutenir techniquement la Commission ad hoc Agenda 21 du Conseil municipal,

Le Groupe Actions 21 est composé:

1. de l'Unité Agenda 21,
2. de cinq correspondants Agenda 21 (1 par département, l'Unité Agenda 21 assurant le relais avec le Secrétariat général),
3. de six "experts" (personnes motivées représentatives de chaque département et du Secrétariat général) manifestant la volonté de participer plus activement au processus de développement durable et officiellement reconnues par leur chef de service et directeur comme membre de ce groupe de travail par l'adjonction de cette tâche à leur cahier des charges.

Le Groupe Actions 21 est présidé par l'Unité Agenda 21 et se réunit en moyenne une fois par mois.

Le Conseil accepte que la composition du groupe soit proposée par la Déléguée à l'Agenda 21.

Correspondants Agenda 21

Le Conseil décide de nommer un correspondant Agenda 21 dans chaque Département. Les correspondants assurent la liaison et la coordination entre l'Unité Agenda 21 et les services de leur département. Ils conservent bien entendu leurs compétences respectives et restent toujours placés sous l'autorité de leur chef de service et de leur directeur de département. Les Correspondants sont chargés de :

1. participer aux travaux du Groupe Actions 21,
2. mettre en oeuvre les actions définies dans le programme au sein du département qu'ils représentent,
3. établir et communiquer annuellement les indicateurs de suivi des actions,
4. le cas échéant, piloter ou coordonner un ou des groupes de travail,
5. informer et rendre compte de l'avancement des travaux à leur directeur de département.

Ces différentes tâches sont incluses dans leur cahier des charges. Les Correspondants consacrent au minimum 20% de leur temps de travail pour la mise en place d'actions rentrant dans le cadre de l'Agenda 21. Ce pourcentage sera précisé lors de leur nomination.

Unité Agenda 21

Le Conseil confirme le rôle de l'Unité Agenda 21 qui est chargée, sous sa supervision, de :

1. Piloter le Groupe Actions 21, soit :
 - définir le programme d'actions pour la mise en place de la politique de développement durable de la Ville de Genève. Il s'agira de définir notamment :
 - les actions qui doivent être conduites à l'interne (administration, subventionnés) comme à l'externe (habitants, associations, milieu économique..),
 - les moyens à mettre en oeuvre,
 - l'échéancier,
 - les indicateurs de suivi en fonction du contexte local et global, tels que :
 - coordonner et assurer la mise en place des actions,
 - coordonner le travail des correspondants Agenda 21 des différents départements et servir de relais entre les correspondants Agenda 21 et le Conseil administratif,
 - rendre compte régulièrement à la Délégation à l'Agenda 21 de l'avancement du programme d'actions,
 - assurer la coordination des groupes de travail interdépartementaux chargés de mettre en place les projets figurant dans le programme d'actions.
2. Organiser les séances de la Délégation à l'Agenda 21.
3. Conseiller, orienter les différents services dans le domaine du développement durable.
4. Informer et sensibiliser les différents publics de l'avancement des projets en cours.
5. Mener des relations vers l'extérieur : être un point de contact pour la Ville de Genève, travailler en réseaux, créer des partenariats.
6. Participer et organiser des événements significatifs dans le domaine du développement durable (congrès, colloques, festivals, etc..).

Le Secrétaire général :

Jean Erhardt

Le 27 octobre 2004

Diffusion :

Pierre Muller, Christian Ferrazino, André Hédiger, Manuel Tornare, Patrice Mugny

J. Erhardt, O. Burri

Département 1, Département 2, Département 3, Département 4, Département 5, Voirie

SEG

Dossiers

DGA AGENDA 21*

Correspondants Agenda 21

Le Conseil administratif nomme un correspondant Agenda 21 dans chaque département. Les correspondants assurent la liaison et la coordination entre l'Unité Agenda 21 et les services de leur département.

Ils conservent leurs compétences respectives et sont placés sous l'autorité de leur directrice ou directeur de département. Elle ou il l'investit de l'autorité nécessaire et lui octroie au minimum 20% de son temps de travail à l'accomplissement de ses tâches qui sont les suivantes :

1. Relais :

1. Collecter, synthétiser et transmettre les propositions et les demandes émanant des services ou de l'extérieur de l'administration et évaluer, avec l'Unité Agenda 21, la procédure à suivre (a. traitement par le Groupe Actions 21, b traitement par l'Unité Agenda 21, c. traitement par un tiers),
2. Relayer l'information de l'Unité Agenda 21 vers les services.

2. Soutien aux services :

1. Fonctionner comme « tête de réseau » ou « personne ressource » pour accueillir les demandes des services, notamment dans les domaines :
 - a. de l'information,
 - b. de l'expertise,
 - c. de la formation.
2. A la demande des services :
 - favoriser la cohérence des intentions et des pratiques
 - évaluer les actions et les projets des services sur la base des indicateurs définis dans le programme d'action
3. Participer aux travaux du Groupe Actions 21

Ces différentes tâches sont incluses dans le cahier des charges des Correspondants Agenda 21.

* Cette DGA doit encore être validée par le Conseil administratif.

Annexe 5 : Résumé des principales actions menées par l'Unité Agenda 21 entre 2003 et 2006⁴⁵

Objectifs	2003	2004	2005	2006
1. Administration exemplaire				
1.1. Gestion et suivi du développement durable	- Organisation et suivi de 3 séances de la Délégation à l'Agenda 21.	- Organisation et suivi de 2 séances de la Délégation à l'Agenda 21. - Mise en place d'une nouvelle structure de suivi de l'Agenda 21 (Délégation à l'Agenda 21, Groupe Actions 21, Correspondants Agenda 21).	- Organisation et suivi de 3 séances de la Délégation à l'Agenda 21. - Renforcement des structures Agenda 21 au sein des départements (Groupe Relais Agenda 21 au sein du département 5, Correspondante Agenda 21 à 40 % au sein du DAC, ..). - Participation à l'élaboration du « Plan directeur communal ».	- Organisation et suivi de 3 séances de la Délégation à l'Agenda 21. - Rédaction d'une Règle métier pour les Correspondants Agenda 21 dans Repair. - Elaboration du Bilan de législature 03-07 (en collaboration avec le Groupe Actions 21). - Création d'un comité de direction issu de la Délégation à l'Agenda 21 pour le pilotage du Plan directeur communal.
1.2. Système de gestion environnementale SGE	- Elaboration du Programme environnemental 03-07 relatif à la place de travail administrative : 24 actions dans 6 domaines: déchets, énergie, papier, déplacements, santé et sécurité, achats.	- Mise en œuvre du Programme environnemental 03-07.	- Mise en œuvre du Programme environnemental 03-07. - Suivi du Projet Siptram d'ICLEI ⁴⁶ sur les subventions cachées pour le transport automobile.	- Programme environnemental 03-07 : 12 actions terminées, 11 actions en cours, 1 action abandonnée. - Extension du SGE aux activités non administratives – ateliers / garages (identification des besoins).
1.3. Information et sensibilisation	- Réalisation et diffusion de 6 Fiches-info SGE et mise en place d'une campagne de sensibilisation pour l'administration.	- Réalisation et diffusion de 5 Fiches-info SGE.	- Réalisation et diffusion de 4 Fiches-info SGE. - Rédaction et présentation d'«écogestes» au verso des fiches de paie.	- Réalisation et diffusion de 5 Fiches-info SGE ⁴⁷ . - Rédaction et présentation d'«écogestes» au verso des fiches de paie.
1.4. Formation	- Organisation de 2 cours (développement durable et écogestes à la place de travail - 35 participants). - Organisation du troisième forum Agenda 21 (CA / CM cadres - 90 participants).	- Participation au Programme Transfrontalier et Régional de Formation des Acteurs Locaux au Développement Durable (Cifal).	- Organisation de 4 journées de formation (développement durable, écogestes à la place de travail, mobilité (Service de la mobilité), contribution des CJB au développement durable - 49 participants).	- Organisation de 3 journées de formation (développement durable, écogestes à la place de travail ; 1 cours pour les apprentis - 41 participants). - Collaboration aux sessions Cifal.
2. Information / participation				
2.1 Information / communication	- Organisation de la 2 ^{ème} édition de la Fête du développement durable (avec le canton de Genève et le PNUE ⁴⁸ – environ 10' 000 visiteurs).	- Organisation et pilotage de la 3 ^{ème} édition de la Fête du développement durable (environ 15' 000 visiteurs).	- Organisation et pilotage de la 4 ^{ème} édition de la Fête du développement durable (environ 20' 000 visiteurs) ⁵¹ .	- Organisation et pilotage de la 5 ^{ème} édition de la Fête du développement durable (entre 15 et 20' 000 visiteurs).

⁴⁵ Les projets ainsi que les services et les partenaires externes associés à leur mise en place sont présentés dans le présent rapport, les rapports annuels du Conseil administratif au Conseil municipal, les rapports à l'appui des comptes, les brochures publiées par l'Unité Agenda 21 ainsi que sur le site Internet www.ville-ge.ch/agenda21.

⁴⁶ SIPTRAM : Sustainability in the Public Urban Transport Market ; ICLEI : Conseil international pour les initiatives écologiques locales.

⁴⁷ Les Fiches infos SGE ont été reprises par le Canton de Vaud et diffusées au sein de l'administration cantonale en 2006.

⁴⁸ PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement.

	<ul style="list-style-type: none"> -Organisation de deux jours de conférence à la MIE⁴⁹ sur le thème « Qualité de vie et société » (plus de 200 participants). -Refonte du Site Internet Agenda 21⁵⁰. -Réalisation et diffusion du Jeu Genève 21 (version électronique, avec Agir 21). -Participation à l'élaboration du guide cantonal « Guide pratique de l'Agenda 21 communal ». 	<ul style="list-style-type: none"> -Organisation d'une journée de conférence à la MIE sur le thème « Le développement durable en pratique : analyse des échecs et des résultats » (150 participants). -Réalisation du Film « L'instant durable » (avec «Un air de clown» et Imagia). -Participation à l'élaboration du guide cantonal « Pour une consommation responsable ». -Participation à l'élaboration du Guide « Genève verte » avec le PNUE. 	<ul style="list-style-type: none"> -Organisation de l'exposition la « La Terre vue du ciel » de Yann Arthus-Bertrand, Parc des Bastions (avec la Banque LODH - plus de 200 000 visiteurs dont 70 écoles et 6000 élèves / élaboration de guides pédagogiques pour les élèves et les enseignants). -Organisation d'une conférence sur « La photographie au service du développement durable » avec Yann Arthus-Bertrand au Grand-Théâtre (200 participants). -Participation à la première plateforme internationale sur le développement durable urbain: S-DEV, Palexpo (plus de 2500 participants). -Réalisation et diffusion de la brochure "Agir pour la Ville ensemble" (10 000 exemplaires). -Réalisation d'une version «jeu de table» du Jeu Genève 21 (avec Agir 21). 	<ul style="list-style-type: none"> -Réalisation et diffusion de 5 brochures thématiques : Mobilité, Energie, Nature en Ville, Culture, Sport et développement durable (7500 exemplaires). -Organisation d'une table ronde sur la contribution des Agenda 21 locaux à la qualité de vie lors du Forum mondial « Villes et qualité de vie : enjeux globaux, solutions locales » (plus de 100 participants). -Organisation d'un séminaire de 2 jours sur les Agenda 21 locaux pour l'Association internationale des maires francophones (AIMF – environ 40 participants). -Suivi d'un projet d'installation solaire thermique dans un EMS genevois avec 40 collégiens encadrés par Terrawatt (financement par la vente des photos de l'exposition « La Terre vue du ciel »).
2.2. Participation	<ul style="list-style-type: none"> -Participation au projet "Promotion communautaire de la qualité de vie et de la santé à Genève⁵²" (quartier de Saint-Jean): élaboration d'un profil de quartier, consultation des habitants. 	<ul style="list-style-type: none"> -Suivi du projet "Promotion de la qualité de vie et de la santé": organisation d'ateliers de scénario, création du groupe d'habitants «Qualité de vie et santé». 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du projet "Promotion de la qualité de vie et de la santé ": choix des actions prioritaires par le groupe d'habitants « Qualité de vie et santé ». 	<ul style="list-style-type: none"> -Suivi du projet "Promotion de la qualité de vie et de la santé ": réalisation d'espaces d'affichage dans les entrées d'immeubles et pose de panneaux d'information dans le quartier (début 2007).
3. Evaluation / indicateurs de développement durable				
3. 1. Outil d'évaluation / indicateurs de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> -Création d'un set d'indicateurs de suivi du SGE. 	<ul style="list-style-type: none"> -Genève est sélectionnée comme commune pilote pour tester l'outil WinWin22. -Mise à jour des indicateurs SGE. 	<ul style="list-style-type: none"> -Test de l'outil WinWin 22 sur cinq projets de l'administration⁵³. -Mise à jour des Indicateurs SGE. 	<ul style="list-style-type: none"> -Participation au groupe de travail de l'ODT⁵⁴ sur les outils d'évaluation du développement durable. -Mise à jour des indicateurs SGE. -Etude sur le monitoring du Plan directeur communal.

⁴⁹ MIE : Maison Internationale de l'Environnement.

⁵⁰ Augmentation de 25% du nombre moyen d'accès au site entre 2003 et 2004.

⁵¹ Etude Erasm : près de 50% de la population genevoise connaît la Fête du développement durable.

⁵² Résultant de l'impulsion du Département de l'action sociale et de la santé (DASS) du canton de Genève (projet de l'Agenda 21 cantonal), en partenariat avec la Ville de Genève (Saint-Jean / Charmilles) et la Commune de Meyrin (les Champs-Frèchets) et le soutien de Promotion Santé Suisse (PSS), ce projet a été réalisé par la Fondation du Devenir et equiterre.

⁵³ Fête du développement durable, recyclage de copeaux du SEVE, budget participatif (ECO), fontaines publiques (ENE), bouquet de transports (SMO).

⁵⁴ ODT : Office du développement territorial.



LES ENGAGEMENTS D'AALBORG

1 GOUVERNANCE

Nous nous engageons à stimuler nos processus décisionnels par un recours accru à la démocratie participative.

Nous travaillerons donc à :

1. continuer à développer une vision largement partagée et à long terme d'une ville durable.
2. développer la participation et les compétences en matière de développement durable dans la communauté locale et l'administration municipale.
3. inviter tous les acteurs de la société locale à participer réellement à la prise de décision.
4. prendre nos décisions dans un esprit d'ouverture, de responsabilité et de transparence.
5. coopérer efficacement et dans un véritable esprit de partenariat avec les municipalités voisines, d'autres villes et d'autres niveaux d'administration et de gouvernement.

2 GESTION LOCALE VERS LA DURABILITE

Nous nous engageons à mettre en application des cycles efficaces de gestion, de la formulation à l'évaluation via la mise en place.

Nous travaillerons donc à :

1. renforcer l'Agenda 21 local et autres processus et thèmes locaux touchant à la durabilité dans le cœur des collectivités locales.
2. fournir une gestion intégrée vers la durabilité, basée sur le principe de précaution et en relation avec la future Stratégie thématique de l'Union européenne sur l'environnement urbain.
3. définir des buts et des calendriers dans le cadre des Engagements d'Aalborg et créer et assurer le suivi de l'évaluation de surveillance des Engagements d'Aalborg.
4. garantir que les sujets concernant la durabilité soient centraux dans les processus décisionnels urbains et que l'allocation des ressources soit basée sur des critères de durabilité forts et larges.
5. coopérer avec la Campagne des villes européennes durables et ses réseaux pour surveiller et évaluer nos progrès vers les buts fixés en termes de durabilité.

3 BIENS NATURELS COMMUNS

Nous nous engageons à assumer entièrement notre responsabilité dans la protection et la préservation des biens naturels communs, et dans la garantie d'un accès équitable à ceux-ci.

Nous travaillerons donc, dans toute notre communauté, à :

1. réduire la consommation d'énergie primaire et augmenter la part des énergies renouvelables.
2. améliorer la qualité de l'eau, économiser l'eau, et utiliser l'eau plus efficacement.
3. favoriser et augmenter la biodiversité, et étendre les zones naturelles et les espaces verts spécifiques et en prendre soin.

4. améliorer la qualité des sols, préserver les terres utilisées dans la production écologique et favoriser l'agriculture et la sylviculture durables.
5. améliorer la qualité de l'air.

4 CONSOMMATION RESPONSABLE ET CHOIX DE STYLE DE VIE

Nous nous engageons à adopter et à faciliter une utilisation prudente et efficace des ressources et à encourager la consommation et la production durables.

Nous travaillerons donc, dans toute notre communauté, à:

1. éviter et réduire les déchets, et accroître la réutilisation et le recyclage.
2. gérer et traiter les déchets selon les normes de bonne pratique.
3. éviter les consommations d'énergie inutiles et améliorer l'efficacité énergétique des usages finaux.
4. assurer des achats durables.
5. favoriser activement la production et la consommation durables, et notamment les produits éco-labellisés, biologiques, éthiques et équitables.

5 PLANIFICATION ET CONCEPTION

Nous nous engageons à tenir un rôle stratégique dans la planification et la conception urbaines en y intégrant les aspects environnementaux, sociaux, économiques, de santé et culturels au profit de tous.

Nous travaillerons donc à:

1. réutiliser et restaurer les zones abandonnées ou désavantagées.
2. éviter la prolifération urbaine, en obtenant des densités urbaines appropriées et en donnant la priorité aux friches industrielles sur les terrains situés hors milieu urbain.
3. assurer une utilisation mixte des constructions et des zones aménagées, et un bon équilibre entre emplois, logements et services, accordant la priorité à l'utilisation résidentielle des centre-villes.
4. assurer la conservation, la rénovation, l'utilisation et la réutilisation appropriées de notre héritage culturel urbain.
5. appliquer les exigences posées par la conception et la construction durables et favoriser l'architecture et les techniques de construction de haute qualité.

6 MOBILITE AMELIOREE, TRAFIC LIMITE

Nous reconnaissons la relation entre transports, santé et environnement et nous engageons à favoriser puissamment les choix assurant une mobilité durable.

Nous travaillerons donc à:

1. réduire la nécessité du transport motorisé privé et favoriser des alternatives séduisantes accessibles à tous.
2. augmenter la part des déplacements assurés par les transports en commun, à pied et en bicyclette.
3. encourager la transition vers des véhicules peu polluants.
4. développer un plan urbain de mobilité intégré et durable.
5. réduire l'impact des transports sur l'environnement et la santé publique.

7 ACTIONS LOCALES POUR LA SANTE

Nous nous engageons à protéger et à promouvoir la santé et le bien-être de nos concitoyens.

Nous travaillerons donc à:

1. améliorer la prise de conscience et agir sur les déterminants principaux en termes de santé, dont la plupart se trouvent hors du champ d'action du secteur de la santé.

2. favoriser une planification du développement de la santé en ville, qui fournisse à nos villes les moyens d'établir et de mettre à jour des partenariats stratégiques en matière de santé.
3. réduire les inégalités en matière de santé et lutter contre la pauvreté, ce qui exigera de rendre compte régulièrement des progrès entrepris dans la réduction des écarts constatés.
4. favoriser l'évaluation des incidences sur la santé en tant que moyen pour tous les secteurs de concentrer leur travail sur la santé et la qualité de la vie.
5. mobiliser les planificateurs urbains et les pousser à intégrer les considérations de santé publique dans leurs stratégies et initiatives de planification.

8 ECONOMIE LOCALE VIVANTE ET DURABLE

Nous nous engageons à créer et à soutenir une économie locale vivante qui donne accès à l'emploi sans porter préjudice à l'environnement.

Nous travaillerons donc à :

1. adopter des mesures qui stimulent et soutiennent l'emploi local et les entreprises émergentes.
2. coopérer avec les entreprises locales dans la promotion et la mise en application des bonnes pratiques d'entreprise.
3. développer et mettre en application les principes de durabilité dans l'emplacement géographique des entreprises.
4. encourager les marchés de produits locaux et régionaux de haute qualité.
5. favoriser le tourisme local durable.

9 EQUITE SOCIALE ET JUSTICE

Nous nous engageons à soutenir les communautés ouvertes et solidaires.

Nous travaillerons donc à :

1. développer et mettre en œuvre des programmes visant à prévenir et alléger la pauvreté.
2. assurer l'accès équitable aux services publics, à l'éducation, aux offres d'emploi, à la formation, à l'information et aux activités culturelles.
3. stimuler l'ouverture sociale et l'égalité des sexes.
4. améliorer la sûreté et la sécurité de la communauté.
5. assurer des conditions de logement et de vie de haute qualité et socialement intégrées.

10 DU LOCAL AU GLOBAL

Nous nous engageons à assumer notre responsabilité globale pour atteindre la paix, la justice, l'équité, le développement durable et la protection climatique.

Nous travaillerons donc à :

1. développer et poursuivre une approche stratégique et intégrée pour ralentir l'évolution climatique, et œuvrer en faveur d'un taux durable d'émission de gaz à effet de serre.
2. intégrer la protection climatique dans nos politiques dans le domaine de l'énergie, du transport, des marchés publics, des déchets, de l'agriculture et de la sylviculture.
3. améliorer la prise de conscience sur les causes et conséquences probables des changements climatiques, et intégrer les actions préventives dans notre politique relative aux changements climatiques.
4. réduire notre impact sur l'environnement global et favoriser le principe de justice environnementale.
5. renforcer la coopération internationale des villes et développer des réponses locales aux problèmes globaux en partenariat avec les gouvernements locaux, communautés et acteurs concernés.

Bibliographie sélective

Documents et rapports Ville de Genève

Discours de législatures 1995-1999, 1999-2003, 2003-2007.
 Extraits du Conseil administratif relatifs à la thématique du développement durable de la Ville de Genève (1999-2006).
 Rapports à l'appui du projet de budget (1999-2006).
 Rapports de gestion à l'appui des comptes (1999-2006).
 Procès verbaux des séances de la Délégation à l'Agenda 21 (depuis le 9 décembre 2000).
 Rapport du Conseil administratif au Conseil municipal « *Agenda 21 en Ville de Genève : état de la question* », 2001.
 Brochure *Développement durable, Agir pour la Ville de demain*, 2001, www.ville-ge.ch/agenda21/.
 Propositions de résolution du Conseil administratif au Conseil municipal (2001-2006).
 Rapport de synthèse du premier forum Agenda 21 pour l'administration municipale, 2002.
 Rapport du Conseil administratif au Conseil municipal « *Etat des travaux relatifs à l'Agenda 21* », 2002.
 Déclaration environnementale relative aux activités administratives, 2002.
 Rapport final du deuxième forum Agenda 21 pour le Conseil municipal, 2002.
 Rapport de synthèse du troisième forum Agenda 21, 2003.
 Réponse du Conseil administratif à la motion M-463 « *Agenda 21 de la Ville de Genève : où en est-on ?* » acceptée par le Conseil municipal en 2004.
 Rapport du Conseil administratif au Conseil municipal, « *Etat des travaux relatifs à l'Agenda 21* », 2005.
 Enquête de satisfaction de l'exposition « *La Terre vue du ciel* » de Yann Arthus-Bertrand, 2005.
 Fiches infos sur les éco-gestes à la place du travail, 2003-2006, www.ville-ge.ch/agenda21/.
 Enquêtes de satisfaction des « *Journées genevoises du développement durable* » 2003, 2004, 2005 et 2006, www.ville-ge.ch/agenda21/.
 Mémoires du Conseil Municipal (2003-2006).
 Brochures *Agir pour la Ville, ensemble* ainsi que 5 brochures thématiques sur le développement durable (mobilité, nature en Ville, sport, énergie et culture), 2005-2006, www.ville-ge.ch/agenda21/.
 Programme environnemental SGE 2003-2007, www.ville-ge.ch/agenda21/.

Autres documents

Conseil fédéral, *Stratégie 2002 du Conseil fédéral pour le développement durable*, mars 2002, www.are.admin.ch/.
 Erasm, évaluation de différentes campagnes (un mandat d'Environnement-Info), Genève, 2005.
 Etat de Genève, Environnement-Info, *Inventaire 2005 des déchets du canton de Genève, Déchets urbains communaux : état des collectes sélectives*, Genève, 2005.
 Office fédéral du développement territorial, ODT, *Critères de qualité pour une démarche de développement durable*, Berne 2005, www.are.admin.ch/.
 Ville de Genève et Lombard Odier Darier Hentsch & Cie, *(re) vues - Un autre regard sur l'exposition « La Terre vue du ciel » de Yann Arthus-Bertrand*, Genève, 2005.

**Le développement durable
dans les services municipaux**

Le développement durable dans les services municipaux

Piliers du développement durable	Thèmes	Domaines d'action	Exemples de projets
Environnement urbain	Mobilité	Amélioration de la sécurité et du confort des réseaux de déplacements pour les mobilités douces, développement des transports publics, diminution des nuisances dues au transport individuel motorisé	<p><u>Bouquet de transports</u>: le plan de mobilité d'entreprise de la Ville de Genève. <i>Objectif</i>: montrer l'exemple en demandant aux employés municipaux de se déplacer autrement qu'en véhicule individuel motorisé pour leurs déplacements professionnels et pendulaires. Report modal des transports individuels motorisés (TIM) vers les transports en commun (TC) et mobilités douces en 2005: 10% pour les déplacements professionnels, 7% pour les déplacements pendulaires. Achats abonnements Unireso: +263% depuis la mise en oeuvre du bouquet de transports (BT).</p> <p><u>Promotion des plans de mobilité d'entreprise</u>: dès 2003, promotion auprès des entreprises et administrations de la région genevoise. Une vingtaine de plans de mobilité ont été mis en place. Plus de 50'000 employés concernés. Collaboration régionale dans le cadre du Prix mobilité d'entreprise.</p> <p><u>Projets dans les quartiers</u>. Exemples : zones 30 (14 en place sur 5,2 km2; 4 en cours sur 1,3 km2; 33% à 40% d'accidents en moins dans les zones 30 évaluées), zones de rencontre (une dizaine réalisées), zones piétonnes (une quinzaine réalisées), aménagements pour les personnes à mobilité réduite (3 quartiers déjà étudiés, <i>principes</i>: abaissements de trottoirs et bandes podotactiles intégrées dans les aménagements, formation des professionnels de l'aménagement).</p> <p><u>Développement du réseau cyclable</u>: 78km d'itinéraires réalisés sur 180km de rues, +39% de trafic cycliste de 1999 à 2005, 3'186 arceaux à vélo posés, dont 2668 depuis 1999.</p>
		Promotion, sensibilisation de l'éco-mobilité	<p><u>Semaine de la mobilité</u>: organisée par le SMO depuis 2003. <u>Samedis du vélo</u>: organisés par le SMO depuis 2005.</p> <p><u>Brochure thématique Mobilité</u> et développement durable: 2006, disponible sur le site Internet de l'Agenda 21 de la Ville.</p> <p><u>Convention avec les TPG</u> pour le transport des miliciens de la protection civile (PC) : utilisation gratuite des TPG pour se rendre à un cours PC.</p>
		Mise en conformité avec les exigences fédérales en matière de protection contre le bruit (OPB)	<p><u>Mesures d'assainissement des rues</u> qui ont les valeurs d'alarme dépassées en trouvant des solutions adaptées à l'espace urbain (aménagement de la chaussée, modération de la vitesse, etc...). Plusieurs assainissements réalisés (p.ex. Leschot-Vignier, quartier des Pâquis), 30 projets en cours.</p> <p>Intégration de la <u>problématique des nuisances sonores</u> au moment de la planification urbaine.</p>
	Nature en Ville et environnement	Entretien différencié des espaces verts, parcs et promenades	<p><u>Conception et entretien</u> des espaces verts selon leur usage social dans les quartiers.</p> <p>Nouveau <u>concept de fleurissement</u> intégrant des nouveaux végétaux.</p> <p>Plantation de massifs de <u>plantes vivaces</u>.</p> <p><u>Labellisation (pi)</u> du Centre de production pépinière pour son approche basée sur la production intégrée.</p> <p><u>Réduction de la fumure</u> grâce à une distribution évaluée en fonction de l'usage de la pelouse.</p> <p><u>Diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires</u> grâce à l'introduction de la lutte intégrée dans les serres et les roseraies.</p> <p>Transformation des surfaces tondues en <u>prairies fleuries</u>.</p> <p><u>Formation (2 jours)</u> « Gestion différenciée des espaces verts » dans le catalogue Développement et formation.</p> <p><u>Remplacement des revêtements naturels</u> par des revêtements synthétiques pour les terrains de football.</p>
		Préservation de la biodiversité	<p><u>Conservation en l'état naturel des sous-bois</u> des bosquets dans les parcs afin de permettre à la flore arbusive indigène de se réinstaller.</p> <p>"Expositions permanentes, animations et publications du MHN autour de la <u>biodiversité</u>, ainsi que de nombreux projets aux <u>CJB</u> (Patrimoine Vert, Antenne romande de Pro Specie Rara, Centre du Réseau suisse de floristique, présentation des plantes du jardin, animations, réintroduction d'espèces menacées, etc.)".</p> <p><u>Conservation des habitats</u> (vieux troncs laissés pour l'installation des insectes, nichoirs).</p> <p><u>Re-naturation</u> (Exemples : vieux troncs laissés pour l'installation des insectes, nichoirs, etc...).</p> <p>Projets de <u>sensibilisation du public</u> sur le thème de la biodiversité (Exemples : Les CJB, le MHN, la Fête du développement durable, exposition 2007 "Réagir" aux CJB dans le cadre de "Tout peut arriver", etc).</p> <p><u>Formations</u> « la biodiversité » et « Patrimoine ethnobotanique, éducation environnementale et développement durable » proposées dans le catalogue Développement et formation de la Ville.</p>
		Sensibilisation des publics à la préservation de la nature en ville	<p><u>Jardin didactique de Beaulieu</u> : dans ce parc, un espace est aménagé où des plantes peu connues sont étiquetées avec leurs noms scientifiques et leurs noms en français.</p> <p><u>Soutien aux activités de la Libellule</u> : pour sensibiliser petits et grands à la nature dans les parcs, ainsi qu'à la nature en milieu urbain en général. Activités proposées aux écoles.</p> <p><u>Brochure thématique Nature en Ville</u>: 2006. Disponible sur le site de L'Agenda 21 de la Ville.</p> <p><u>Botanicum</u> (depuis 2001): espace permanent, interactif, sensoriel et familial dédié à la découverte du monde végétal et de la nature sous la forme d'un parcours d'une heure.</p>
		Mise aux normes des équipements	<p>Installation de <u>filtres à fumée</u> sur les cheminées des fours crématoires de Saint-Georges.</p> <p>Respect de la <u>Déclaration de Florence</u> relative à l'introduction de véhicules propres dans la flotte de la Ville.</p> <p>Renouvellement progressif des <u>écrans à tube</u> par des <u>écrans de type TFT</u> (écrans "plats"), etc.</p>

Le développement durable dans les services municipaux

Piliers du développement durable	Thèmes	Domaines d'action	Exemples de projets
Environnement urbain	Gestion des déchets	Sensibilisation à une gestion durable des déchets	Sensibilisation au <u>tri des déchets</u> lors des <u>manifestations et fêtes</u> (Fête du développement durable, Fêtes de Genève, Course de l'Escalade, Fête de la Musique, etc.). Sensibilisation au <u>tri des déchets</u> des enfants et des familles dans les <u>écoles, durant les fêtes scolaires et dans les crèches</u> . Utilisation de <u>la vaisselle compostable</u> lors des manifestations et fêtes de quartier. <u>Formation</u> « Eco-gestes au poste de travail » proposé dans le catalogue Développement et formation : plus de 80 participants depuis 2003. <u>SGE: sensibilisation du personnel à l'économie des déchets</u> . Entre 2003 et 2006, 4 fiches-infos sur le thème des déchets ont été réalisées ainsi que 10 Eco-verso en 2006. L'action <u>Eco-verso</u> consiste à utiliser le verso des fiches de salaire pour donner de l'information au personnel municipal. Intégration d'une clause relative au <u>tri des déchets</u> dans les <u>contrats de « fermage »</u> ainsi que les contrats de <u>location des salles municipales</u> . <u>Opération préaux propres</u> : animations proposées dans les écoles pour amener les enfants à utiliser les poubelles de tri installées dans les préaux.
		Collecte et valorisation des déchets ménagers	<u>Nick la crasse</u> : création d'un blog, réalisation de clips, diffusion dans les salles de cinéma et sur le net pour sensibiliser les adolescents à la question de la propreté des préaux. <u>Récupération du vieux papier et des cartons</u> selon le calendrier des levées : la récupération est passée de 8'396 tonnes en 2001 à 10'572 tonnes en 2005, soit une augmentation 20,6%. <u>Installation de 91 conteneurs pour la récupération des piles, 16'640kg de piles récupérées en 2005</u> . <u>Installation de 84 conteneurs pour la récupération de l'aluminium et de boîtes de conserve</u> : De 2001 à 2005, il a été récupéré respectivement 46,6 tonnes et 110,1 tonnes d'aluminium et de boîtes de conserve, soit une augmentation de 57,7%. <u>Installation de 61 conteneurs pour la récupération du PET</u> dans les quartiers: en plus du retour dans les magasins, 10'070kg de PET ont été récupérés en 2005. <u>Installation de 129 conteneurs pour la récupération du verre dans les quartiers</u> : de 3'620 en 2001 la récupération du verre est passée à 4'261 tonnes en 2005, soit 15% d'augmentation. <u>Installation de 113 centres de tri dans les quartiers</u> pour la récupération des habits usagés et textiles: 643'014kg récupérés en 2005. <u>Collecte sur appel</u> des déchets spéciaux et encombrants: 647 tonnes de ferraille, 1'323 tonnes de bois, 315,4 tonnes de matériel électrique et électronique et 108,9 tonnes de réfrigérateurs ont été collectés en 2005. <u>Collecte des déchets organiques auprès des ménages</u> et mise à disposition des conteneurs à compost. La récupération des déchets organiques est passée de 1'663 tonnes en 2003 à 3'033 tonnes en 2006, soit une augmentation de 45,2%.
		Collecte et valorisation des déchets de l'administration	<u>Récupération du papier et du carton</u> dans les bâtiments municipaux (SGE). <u>Récupération des emballages de boissons</u> (PET, verre, aluminium) dans les bâtiments municipaux (SGE). <u>Récupération des déchets spéciaux</u> (piles, tubes luminescents, ampoules fluo compactes, cartouches de toners). <u>Récupération des surplus alimentaires</u> dans certains services afin de les redistribuer dans des organismes caritatifs. <u>Recyclage du matériel obsolète</u> par le biais de l'entreprise SWICO (DSI). <u>Suivi quantitatif de la collecte des déchets</u> au MHN. Projet d'expérience pilote 2007-2008 dans le cadre du SGE. <u>Récupération et valorisation des copeaux de bois</u> : le SEVE les met à disposition pour le revêtement des places de jeux et dans les centres sportifs. <u>Prise en compte de la problématique de la gestion des déchets de chantiers</u> dans <u>les mandats de construction</u> . <u>Recyclage des stocks de livres "Fêtes des écoles"</u> pour les bibliothèques des écoles, les associations bénévoles oeuvrant pour l'enfance et création de bibliothèques parascolaires. <u>Recyclage des anciens vêtements techniques</u> (exemple: les uniformes des SIS).
	Aménagement urbain	Politique et développement durable	<u>Choix de matériaux durables dans la construction/rénovation</u> : intégration des critères Eco-Bau dans les appels d'offre des mandats de construction/rénovation. Intégration des critères de construction durable dans les cahiers des charges des architectes mandataires. <u>Réalisations durables / label Minergie</u> : école des Ouches, Crèche Chateaubriand, Grottes 18, 20, 22 et Faucille 1, Rousseau 16 et Lissignol 9, Foyers de Sécheron.
	Gestion durable du territoire urbain	<u>Plan directeur communal</u> : Le crédit d'étude de 850'000 francs destiné à lancer le nouveau plan, intitulé « renouvellement urbain », a été approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal dans sa séance du 18 janvier 2006. <u>Plan Piétons</u> : lancé en 1995, il vise à supprimer ou réduire les obstacles pour les piétons, à assurer la sécurité et à améliorer la vie dans les quartiers. Après les plans-guides, la Ville est en train de mettre en place la deuxième génération du Plan Piétons : le plan directeur des chemins pour piétons. <u>Le square Galiffe</u> : espace vert situé derrière la gare principale de Genève, bordé d'institutions accueillant diverses personnes précarisées et fréquenté parfois par des toxicomanes, il fait l'objet d'une réhabilitation impliquant plusieurs services publics, ainsi que des partenaires associatifs. Cette démarche transversale - qui conjugue des aspects sociaux et d'aménagement - aborde les problématiques de délabrement urbain, d'insécurité et d'exclusion dans un cadre participatif. <u>Foyer Sécheron</u> : création d'un quartier à haute performance énergétique (Label Minergie imposé aux maîtres d'œuvre). Bâtiments VdG répondant au label Minergie-P. Intégration des énergies renouvelables à l'échelle du site (chaufferie de quartier au bois, solaire thermique et photovoltaïque, év. récupération d'eau de pluie). Projet en cours d'élaboration.	
	Sensibilisation des publics	<u>Festival "Arbres et Lumières"</u> : depuis 2000, la Ville propose à des artistes contemporains genevois, suisses et étrangers, de créer des œuvres éphémères dans des sites prestigieux de Genève, pendant la période des fêtes de fin d'année. Le public est invité à renouveler son regard sur l'environnement urbain. <u>Les yeux de la Ville</u> : depuis 2003, cette manifestation donne aux citoyens l'occasion de vivre la ville d'une autre manière en été. Deux aménagements ont été proposés en 2006, à la rue de Coutance et sur le Quai Gustave-Ador. <u>Les yeux de la Nuit</u> : illuminations artistiques et festives qui ont animé le passage de l'heure d'été 2005 à l'heure d'hiver. Mini-croisières nocturnes et exposition consacrée à l'éclairage urbain ont accompagné la manifestation.	
	Gestion durable du domaine public	<u>Utilisation de matériaux répondant à des critères écologiques dans les travaux de génie civil</u> : intégration des critères écologiques et sociaux dans les appels d'offres. Ex.: Pavés recyclés, revêtement des chaussées, etc... Mesures visant à encourager <u>une participation accrue des citoyens à l'entretien du domaine public</u> (Exemple : installation de cannettes dans les parcs et promenades).	

Le développement durable dans les services municipaux			
Piliers du développement durable	Thèmes	Domaines d'action	Exemples de projets
Environnement urbain	Construction, eau et énergie	Economie d'énergie	<p><u>Programme de maîtrise des consommations d'énergie</u>: programmes spécifiques à chaque agent énergétique, y compris l'eau. Sans ce programme, les budgets énergies annuels seraient aujourd'hui supérieurs de 7 millions de francs environ.</p> <p><u>Programme de construction/rénovation, intégrant les standards de haute performance énergétique</u>: L'ensemble des projets de construction / rénovation sont désormais (dès 2003) soumis à l'élaboration d'un concept énergétique. Dans ce sens, la haute performance énergétique est visée et évaluée systématiquement pour chaque projet. Le respect des standards permet une diminution des consommations d'énergie dans un facteur entre 2 et 3.</p> <p><u>Mise à niveau des bâtiments du DAC en matière énergétique</u>: étude énergétique sur les bâtiments culturels les plus gros consommateurs d'énergie. Mise en place d'un programme d'optimisation technique et de rationalisation des consommations sur 13 bâtiments, représentant 80% des consommations imputées au DAC.</p> <p><u>Mise en place de détecteurs de présence</u>: des détecteurs de présence sont installés systématiquement dans les lieux de passage ou les locaux où une présence de collaborateurs ou visiteurs n'est pas continue. Ces installations sont un programme permanent, selon les demandes des services utilisateurs. Un détecteur de présence peut faire économiser jusqu'à 70% de l'électricité consommée pour l'éclairage. Un programme spécifique est établi pour les bâtiments locatifs et les souterrains, après la modification de la loi sur les constructions (l'éclairage permanent n'est plus obligatoire).</p> <p><u>Cours de conduite «Eco-drive»</u>: la VdG forme ses chauffeurs et utilisateurs de véhicules municipaux selon les principes de la conduite douce. La généralisation du programme démarre en 2007. On peut atteindre des économies de carburant de l'ordre de 15 à 20% et une diminution des accidents de la route impliquant des véhicules de la flotte municipale.</p> <p><u>Travaux de la COGEVE</u>: les missions de la COGEVE en terme environnemental sont importantes. Intégration des critères de performance environnementale des véhicules dans la procédure d'achat. Outil d'évaluation de l'impact environnemental des véhicules et de la flotte municipale. Outil d'aide à la décision. Intégration de biocarburants. Intégration des véhicules fonctionnant au gaz naturel, etc.</p>
		Energies renouvelables	<p><u>Programme solaire thermique</u>: intégration de capteurs solaires thermiques sur les bâtiments pour le préchauffage de l'eau chaude sanitaire. La VdG est le plus grand propriétaire du canton d'installation solaire thermique avec 2'223 m² de capteurs, soit une non-consommation de 138'000 litres d'équivalent pétrole et 355 tonnes d'équivalent CO₂ d'économie d'émissions de gaz à effet de serre.</p> <p><u>Programme solaire photovoltaïque</u>: six centrales photovoltaïques installées entre 1999 et 2006, pour une surface de capteurs de près de 500m² équivalant à environ 57'500 kWh, soit une consommation annuelle d'une vingtaine de ménages. Les recettes de la vente d'électricité alimentent le Fonds solaire photovoltaïque, qui permet de nouveaux investissements dans ce secteur.</p> <p><u>Choix des énergies</u>: la VdG a choisi en 2002 de s'approvisionner en électricité locale et respectueuse de l'environnement. La totalité des contrats d'approvisionnement ont été convertis dans le tarif "SIG Vitale jaune", à l'exception des bâtiments récents répondant aux standards de haute performance énergétique qui sont approvisionnés via le tarif "SIG-Vitale vert", électricité entièrement renouvelable.</p> <p><u>Utilisation énergétique de la biomasse</u>: la Crèche de Saint-Jean, mise en service en novembre 2006 est la première chaufferie au bois déchiqueté de la VdG. Sa localisation en milieu urbain (zone à fortes émissions polluantes) a nécessité l'installation d'un filtrage des fumées, afin de retenir les particules fines.</p> <p><u>Objectif « 100% renouvelable en 2050 »</u>: une stratégie générale pour sortir de la dépendance aux énergies fossiles a été présentée en fin d'année 2006. Elle démontre qu'un objectif de 100% renouvelable à l'horizon 2050 est envisageable, à condition de se donner les moyens d'y parvenir.</p> <p><u>Travaux énergétiques sur le patrimoine administratif</u>: demandes de crédits d'investissement concernant la politique énergétique.</p>
		Gestion rationnelle de l'eau	<p><u>Programme de gestion rationnelle de l'eau</u>: différentes actions ont été entreprises sur le patrimoine immobilier de la VdG, afin de diminuer les consommations d'eau potable. Depuis 1996, une diminution de 32% de la consommation d'eau est à relever.</p> <p><u>Mise en circuit fermé des fontaines</u>: un programme de mise en circuit fermé des fontaines monumentales s'est déroulé entre 1998 et 2004, doté d'un crédit d'investissement spécifique. Les économies d'eau peuvent s'élever à près de 98% pour chaque objet. En moyenne, le temps de retour sur investissement est de moins de 3 ans.</p> <p><u>Récupération de l'eau de pluie</u>: des projets de récupération ont été conduits pour l'arrosage des parcs et le nettoyage des véhicules de voirie. Le bilan est positif pour l'arrosage, mais reste mitigé sur l'installation de nettoyage des véhicules, notamment relativement au déséquilibre entre les coûts de mise en oeuvre et le gain réalisé.</p> <p><u>Amélioration des réseaux d'arrosage et rationalisation des techniques d'arrosage</u>: lié au programme de gestion différenciée des espaces verts. Mise en adéquation des réseaux par rapport aux besoins - redimensionnement et comptage (forfaits de compteurs).</p> <p><u>Signature de la Charte de l'eau</u>: la Ville de Genève a signé la Charte de l'eau de l'Association pour la sauvegarde du Léman (ASL) en 2006. http://www.asleman.ch/actions/charte/index.html</p>
		Information et sensibilisation des publics	<p><u>Projets de sensibilisation du jeune public</u>: des projets de sensibilisation et de formation ont été menés auprès de 2 maisons de quartier et de 37 classes dans 8 écoles, via le programme Ogure Pedago (soit près de 750 élèves).</p> <p><u>Promotion des éco-gestes auprès des collaborateurs de l'administration</u>: intégré au projet SGE.</p> <p><u>Campagnes d'information et de sensibilisation tout public</u>: depuis 1999, renforcement de la communication en matière d'énergie, notamment en direction du grand public. Création de deux formats de publications énergétiques, site Internet, présence lors de manifestations et de forums ou séminaires. En 2007 sera lancée la campagne européenne Display en VdG (affichage de la performance énergétique de 29 bâtiments municipaux).</p> <p><u>Brochure thématique "Energie et Développement durable"</u></p>

Le développement durable dans les services municipaux			
Piliers du développement durable	Thèmes	Domaines d'action	Exemples de projets
Social	Sport	Le sport pour tous	<p><u>Ecoles de sport</u>: programme de cours permettant aux jeunes de 4 à 18 ans de découvrir et pratiquer le sport à des conditions financières très abordables. 8 cours supplémentaires sur un total de 30 activités ont été créés pour satisfaire la demande. Le taux de fréquentation a augmenté de 9,38% entre 2005 et 2006. Plus de 2'000 jeunes y participent chaque été.</p> <p><u>Loisirs&Sports</u>: gratuits, ces cours proposent aux plus de 55 ans des activités physiques axées sur l'assouplissement, la force et l'endurance. 4 nouvelles disciplines sont proposées sur un total de 19. La fréquentation a augmenté de 12,5% entre 2003 et 2005. L'offre est complétée par des séjours d'une semaine en automne et en hiver ainsi que par des sorties d'une journée en car.</p> <p><u>ChallenGe</u>: modernisation de l'ancien "Insigne sportif", qui est désormais ouvert aux familles et à toutes les tranches d'âge. Il s'agit de permettre à chacun de pratiquer 4 disciplines différentes dans l'année.</p> <p><u>Fête du sport</u>: manifestation biennale organisée en collaboration avec l'Association genevoise des sports destinée à attirer le sport au cœur de la cité. L'édition 2006 a été pénalisée par une météo catastrophique.</p> <p><u>Brochure thématique</u>: (2006) Sport et développement durable.</p> <p><u>15^{ème} et 40^{ème} anniversaire des piscines de Varembe et des Vernets</u>: respectivement 1'700 et 1'800 personnes se sont déplacées pour assister à ces événements.</p>
		Soutien aux sports urbains	<p><u>Skate Park</u>: sur la plaine de Plainpalais, mais aussi dans six autres lieux (Acacias, Gare des Eaux-Vives, Franchises, Liotard, Pré-Picot et Chateaubriand) des équipements sont mis à disposition des jeunes, ou d'associations de sports urbains. Sur ces espaces, la Ville s'efforce de faire de la prévention des accidents et de l'information sur les consommations de produits illicites. Ouverture à tous jusqu'à 22 heures. Plus qu'une infrastructure sportive, ces rampes sont des lieux de rassemblement qui remplissent une fonction sociale.</p> <p><u>Asphaltissimo</u>: festival de sports urbains qui donne la possibilité aux jeunes de présenter leur savoir-faire et leurs passions sportives et artistiques. Organisé à 3 reprises par la Ville, d'abord sur la place du Rhône, puis au Bout-du-Monde, à Vessy. Un festival de ce type doit être considéré comme un outil de prévention face à des conflits potentiels entre générations et/ou entre personnes de cultures différentes. Au vu de son succès relatif, ce festival n'a pas été reconduit.</p> <p><u>Free-football, free-basket</u>: pour répondre à un besoin dans les quartiers très urbanisés, ouverture en soirée ou le week-end des salles de gym. Au vu du succès rencontré, des activités destinées aux jeunes filles devraient, à terme, favoriser la mixité de ces activités. En 2005, 9 salles de gym sont ouvertes pour le free-basket.</p> <p><u>Installations de quartier</u>: afin de faire face au développement croissant des sports de rue, la Ville s'est dotée d'une patinoire de quartier aux Charmilles et subventionne la patinoire de Noël installée à la Place du Rhône. Un crédit est à l'étude pour l'installation d'une patinoire à la Place Pré-l'Evêque pour l'hiver 2007-2008.</p>
		Accès au sport	<p><u>Politique de tarif modéré</u>: politique visant à favoriser l'accès au plus grand nombre en proposant des activités à des tarifs très bas.</p> <p><u>Politique d'ouverture à tout le monde des installations ou cours</u>: pas de tarifs différenciés pour les résidents ou non résidents Ville de Genève.</p> <p><u>Politique d'ouverture à tous les sports</u>: soutien à plus de 60 disciplines sportives (sport d'équipe ou individuel), par une politique de mise à disposition d'installations et d'équipements et par un subventionnement aux clubs sportifs (organisation de camps, achat de matériel, soutien projets ponctuels) et à l'organisation de manifestations sportives.</p> <p><u>Accès gratuit pour les jeunes aux manifestations sportives</u>: subventions versées aux organisateurs de manifestations afin que les jeunes puissent y assister gratuitement et découvrir de nouvelles disciplines.</p> <p><u>Subventionnement des centres de formation juniors</u>: prise en charge du salaire d'un entraîneur cantonal dans le but de rationaliser la formation et l'encadrement des jeunes. En 2006, 4 nouvelles disciplines ont été lancées pour un total de 32.</p>
		Prévention et promotion de la santé par le sport	<p><u>Cours de diététique</u>: dans le cadre de l'école de sport Sporiginal, et en partenariat avec le Service de santé de la Jeunesse, des cours de diététique sont dispensés aux jeunes afin de les sensibiliser à l'importance d'une alimentation saine pour lutter contre l'obésité.</p> <p><u>Participation aux campagnes d'information de Carrefour-Prévention</u>: présence sur divers stands (Foire de Genève, par exemple) et partenariat avec la Fourchette verte dans le cadre de la campagne contre l'obésité.</p> <p><u>Séjours Sport&bien-être à Ovronnaz</u>: les aînés ont la possibilité de pratiquer plusieurs activités sportives en dehors du cadre urbain. Ces séjours rencontrent un vif succès.</p> <p><u>Test d'efforts (tests cardiaques & tests Conconi)</u>: tests médicaux proposés gratuitement, en collaboration avec les HUG, aux participants du ChallenGE et des cours Loisirs&Sport, permettant de mesurer l'aptitude à l'activité physique en amateur ou en élite.</p>
	Santé et sécurité	Prévention et promotion de la santé	<p><u>Restaurants scolaires bio</u> (St-Gervais, les Ouches) et <u>connexion des restaurants scolaires au réseau Genève Région-Terre Avenir</u>.</p> <p><u>Label Fourchette verte junior</u> de l'ensemble des 40 restaurants scolaires de la Ville pour 2008.</p> <p><u>Guide « Alimentation saine »</u> pour les cuisiniers de crèches, diffusé à l'ensemble des institutions de la petite enfance soutenues par la Ville pour encourager la promotion d'une nourriture saine et équilibrée dès le plus jeune âge.</p> <p><u>Pedibus</u>: 8 lignes gérées par les associations de parents d'élèves dont les objectifs sont: la sécurité de l'enfant, sa santé physique par l'exercice de la marche et son autonomie par l'apprentissage des règles du déplacement en milieu urbain.</p> <p><u>Equipement</u> progressif des restaurants scolaires, de matériel pour le brossage des dents.</p> <p><u>Actions de prévention et de sensibilisation sur des thématiques socio-sanitaires</u>: prévention des chutes chez les personnes âgées, campagne de prévention contre la grippe, etc...</p> <p><u>Education nutritionnelle</u>: les ateliers du goût proposés par le service des écoles à des classes primaires permettent l'éveil des sens des enfants à différents produits constituant les repas.</p> <p><u>Marché bio de Saint-Jean</u>.</p>
		Information et sensibilisation des publics	<p><u>« Zone 30, bienvenu dans mon quartier »</u>: campagne d'information accompagnant la mise en place des zones 30 dans les quartiers (SMO).</p> <p><u>Ilotage</u>: création d'un contact privilégié avec la population, les associations et les commerçants dans un secteur urbain restreint (îlot). La Ville est divisée en 5 secteurs, chacun comprenant plusieurs îlots, rattachés à un poste de quartier (ADP).</p> <p><u>Journée de conseils aux propriétaires de chiens</u>: organisée chaque année par l'ADP (collaboration VOI, SEVE).</p> <p><u>Cours "prévention des accidents ménagers"</u>: une dizaine de cours gratuits ("Premiers secours", "Extincteur", "Sécurité à la maison") sont organisés chaque année par le SAPP à l'intention du public intéressé.</p> <p><u>Programme "Agents de civilité"</u>: depuis le mois de décembre 2006, des chômeurs inscrits à l'Office cantonal de l'emploi sont engagés comme "agents de civilité" par la Ville afin de favoriser les actes de civilité sur le territoire municipal. 12 personnes (10 hommes, 2 femmes) sont actuellement en fonction (ADP).</p>
		Améliorer la sécurité de la communauté	<p><u>Patrouilleurs et patrouilleuses scolaires</u>: 63 emplacements situés sur le chemin des écoliers, à proximité de 39 écoles, sont protégés aux heures d'entrées et de sorties scolaires par la présence d'adultes salariés par la Ville (ECO).</p>
		Santé et qualité de vie au travail	<p>Approvisionnement en denrées d'importance vitale en cas de crise (SAPP).</p> <p><u>L'administration sans fumée</u>: interdiction de la fumée dans les installations publiques et les bâtiments municipaux.</p> <p><u>Formation du personnel</u>: programmée, spécifique, sur mesure (SRH).</p> <p><u>Prévention et promotion de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail</u>: mesures de prévention des accidents non professionnels, des accidents et des maladies professionnelles; projet "gestion des absences non-planifiées", étude sur l'ergonomie des chaises de bureau (SRH, ACH); diffusion de 6 fiches-infos SGE sur différents thèmes de la Santé&Sécurité (SRH et UA21).</p>

Le développement durable dans les services municipaux			
Piliers du développement durable	Thèmes	Domaines d'action	Exemples de projets
Social	Convivialité	Lien social dans les quartiers, vivre ensemble	<p><u>Fête des voisins</u>. Promotion de cet événement qui contribue à renforcer le lien social, la solidarité. Soutien logistique apporté aux habitants de la Ville de Genève et des autres communes du canton qui souhaitent l'organiser.</p> <p><u>La Ville est à vous</u>: concept d'animation culturelle de proximité lancé en 2003. Objectif: promouvoir des fêtes de quartier favorisant la réappropriation de l'espace public, la convivialité, la cohabitation et l'intégration. En 2004, le label "La Ville est à vous" a réuni 3 manifestations de quartier. Ce nombre est en augmentation chaque année (2005:7 fêtes; 2006: 9 fêtes).</p> <p><u>Aménagement et entretien des places de jeux, préaux d'écoles et des pataugeoires</u> comme lieux de rencontre et d'animations.</p> <p><u>Art'air</u>: plusieurs centaines d'artistes, amateurs et professionnels, participent chaque année à cette manifestation organisée à la rentrée de septembre et qui présente le plus grand atelier de peinture en plein air. Les artistes créent une animation bienvenue dans les rues et sur les places et le bénéfice des ventes des oeuvres est remis à une institution sociale.</p> <p><u>Opération « Chaises longues » et Livres nomades (depuis 2004)</u>: pendant la période estivale, dans 8 parcs de la Ville, des chaises longues sont à disposition de la population pour créer une ambiance conviviale et détendue et, en même temps, sensibiliser les usagers des parcs à la gestion de leurs déchets. Le public bénéficie également de livres mis à disposition gratuitement par les bibliothèques municipales (SOC, BM) dans le cadre du projet "Livres nomades", lancé en 2004. Placés dans des paniers, ces livres peuvent être empruntés par tout un chacun, pourvu qu'ils reviennent dans le circuit de lecture. En 2005, plus de 1500 livres ont trouvés lecteurs.</p> <p><u>Soutien aux activités culturelles de proximité</u>: accroissement du soutien aux initiatives lancées par les associations autonomes ancrées dans les quartiers ou ayant des objectifs socioculturels (exemple: les Centres de loisirs, la Maison Kultura, Tierra Incognita, le Bureau culturel, le Festival danse-habile, le Carnaval, la Terrasse du troc, etc...). Le montant des subventions attribuées est passé de 260'000 CHF en 2006 à 390'000 CHF en 2007.</p> <p><u>La Fête des écoles</u>: les traditionnelles promotions scolaires sont devenues des fêtes de quartier.</p> <p><u>Jardins potagers de Beaulieu</u>. Mise à disposition de parcelles dans le parc Beaulieu pour les habitants des alentours afin d'offrir l'occasion de jardiner près de chez soi. 20 parcelles offertes pour deux ans après un tirage au sort effectué sur plus de 80 inscriptions.</p>
		Coopération au développement, coopération internationale	<p><u>Fonds de solidarité numérique (FSN)</u>: aide financière accordée au FSN afin de réduire la fracture numérique. Contribution de 1% sur les marchés publics relatifs aux domaines des technologies de l'information et de la communication (TIC).</p> <p><u>Réattribution du matériel informatique</u>: en 2006, 569 objets de micro-informatique (ordinateurs, écrans, scanners...) ont vu leur "durée de vie" prolongée dans le cadre d'actions de coopération ou associatives (DSI).</p> <p><u>Coopération du MAH avec Gaza</u>: dès avril 2007, le MAH consacrera une grande exposition aux découvertes archéologiques de la bande de Gaza. A cette occasion seront jetées les bases d'un programme d'échanges scientifiques et de formation continue permettant l'accueil de stagiaires palestiniens et la présence sur place de professionnels genevois apportant expertise en matière de fouilles, d'étude et de restauration d'objets. De plus, la Ville apportera son soutien au lancement d'un concours international d'architecture pour la construction d'un musée patronné par l'Unesco sur le site de l'antique port de la bande de Gaza (Anthédon).</p> <p><u>Soutien à l'Association des amis de Soeur Emmanuelle</u>, objectif: accueil des enfants des rues de Khartoum et des camps du désert au Soudan. Depuis fin 2004, soutien de la Ville pour l'accueil, la nourriture et la scolarisation d'une centaine d'enfants des rue à Khartoum et soutien à 18 centres disséminés autour de la capitale pour l'accueil de 1'000 enfants (de 3 à 5 ans) qui vivent dans des camps.</p> <p><u>Programmes nord-sud et sud-sud des CJB</u>, exemple: le programme cadre en ethnobotanique et éducation environnementale pour un développement durable au Sud qui a pour but de valoriser les connaissances traditionnelles liées à l'utilisation des végétaux, de favoriser une prise de conscience locale de la valeur de ce patrimoine végétal et de promouvoir leur conservation. Création en 1996 d'un premier Centre d'Education à l'Environnement à Asunción, au Paraguay. Depuis, des conventions de coopération ont été signées et des collaborations sont en cours avec les villes de la Paz, Dakar, Sao Paulo, Ouagadougou et Abidjan.</p> <p><u>Actions dons de livres des BMU</u>: en 2005, 995 livres ont été donnés à des associations caritatives au Sud (Blue Berry Library et Petite Enfance Auroville - Inde -, Go - Sénégal, etc...). Les associations s'engagent à les acheminer sur place suite à la signature d'une convention de dons.</p> <p><u>Villes Unies contre la pauvreté (VUP)</u>, participation de la Ville au réseau VUP, exemple de projet: "Atelier participatif urbain" à Kigali (Rwanda).</p> <p><u>Soutien à des institutions de coopération genevoises</u>, exemple: la Fédération genevoise de coopération (FGC).</p>
	Aide humanitaire	<p><u>Actions d'entraide lors de catastrophes naturelles</u>, exemples: Haïti après le passage de l'ouragan Jeanne, le Sud-est asiatique après le tsunami de 2004.</p>	

Le développement durable dans les services municipaux			
Piliers du développement durable	Thèmes	Domaines d'action	Exemples de projets
Social	Intégration sociale et culturelle	Action communautaire	<p><u>Projet "Viens chez moi"</u>: projet visant à offrir aux enfants de culture et de langue étrangères d'une douzaine d'écoles de la Ville de Genève l'occasion de se rencontrer et de partager des moments de vie quotidienne dans des familles francophones et ainsi favoriser leur intégration.</p> <p><u>Aide aux aidants naturels</u>: projet visant à la fois à mettre en évidence et à valoriser le rôle de soutien important joué par les proches de personnes handicapées ou dépendantes et qui offre également un espace de parole et d'échange pour ces personnes.</p> <p>Activités des <u>travailleurs sociaux hors murs</u> : dans plusieurs quartiers, des locaux sont proposés avec des contrats de gestion accompagnée à des groupes de jeunes pour la pratique de la musique, notamment (dans le quartier d'Aire, à l'école des Ouches, à Vieussieux et à Montbrillant).</p>
		Lutte contre l'exclusion	<p><u>Petits déjeuners dans les bistros de quartier</u>. Lors des fêtes de fin d'année, offrir l'occasion aux personnes fréquentant deux structures d'accueil de prendre leur petit déjeuner dans des bistros des quartiers concernés. Plus de 1200 petits déjeuners offerts.</p> <p><u>Permanence chômage</u> propose une aide aux personnes confrontées au chômage (accueil, information, conseils,...) et assure un suivi des personnes en fin de droits engagées par la cellule chômage de la Ville (SRH).</p> <p><u>Club social Rive droite et club social Rive gauche</u>. Ces deux lieux, ouverts toute l'année, sont gérés et animés par la Ville et proposent un accompagnement social et des repas gratuits. Le Centre social Rive gauche met à disposition des hébergements d'urgence sur de courtes périodes.</p> <p><u>Crèches dépannage de la Dent de lait à Chateaubriand</u> : dans ces deux IPE, des places sont réservées pour la prise en charge, d'urgence et temporaire (de un jour à 6 mois) , d'enfants dont les parents sont en situation particulière et ont besoin d'un dépannage : hospitalisation de la mère, nécessité de placer un enfant dans les meilleurs délais pour accéder à un emploi, etc.</p> <p><u>Abris PC et rondes nocturnes</u>. Un abri de la protection civile est ouvert durant les mois d'hiver afin d'y accueillir la nuit, pour les protéger du froid, les personnes sans domicile. Durant la même période, une équipe effectue des rondes nocturnes afin de repérer les personnes dormant dans la rue et de les convaincre de rejoindre l'abri.</p>
		Politique de la jeunesse	<p><u>TSHM</u>: présence des travailleurs sociaux hors murs dans les quartiers pour développer des projets, avec les maisons de quartier et les associations, par et pour les jeunes.</p> <p><u>Boîte à boulot</u> : soutien à cette association qui met en relation des jeunes en recherche d'emplois et des employeurs potentiels, privés ou publics.</p>
		Aides financières, aide au logement	<p><u>Aide financière complémentaire aux personnes en difficulté</u>: personnes bénéficiaires de l'OCPA; personnes ou groupes familiaux à revenus restreints; complément spécifique aux familles monoparentales; soutien aux personnes se trouvant momentanément en situation difficile (endettement, perte d'emploi, problèmes de santé, etc.); aide aux familles de conditions modestes confrontées à des difficultés pour le paiement des repas pris dans les restaurants scolaires.</p> <p><u>Subvention aux locataires (aide personnalisée)</u></p> <p>Apporter une aide financière aux locataires des logements propriété de la Ville de Genève fondée sur le niveau de leurs ressources financières (taux d'effort).</p> <p><u>Politique de loyers bas</u></p> <p>Le niveau des loyers de l'ensemble du parc immobilier de la Ville de Genève est maintenu inférieur aux prix du marché (de 10 à 20%) permettant un accès plus aisé aux personnes à faible capacité financière</p> <p><u>Absence de critères discriminants pour l'attribution de logements</u></p> <p>L'accès à un logement de la Ville de Genève est ouvert à des personnes dont la situation les exclut de régies traditionnelles (poursuites, patronage, situation financière précaire, etc.).</p>
		Intégration des personnes handicapées et des personnes à mobilité réduite	<p><u>Accessibilité des lieux culturels, des centres sportifs aux personnes à mobilité réduite</u>: les bâtiments et installations sportives sont équipés de rampes d'accès et d'ascenseur pour personnes à mobilité réduite.</p> <p><u>Guide de l'accessibilité des lieux aux handicapés</u>: en 2004, un état des lieux de l'accessibilité et du degré d'adaptation des 51 bâtiments culturels de la Ville et de leurs abords a été réalisé. Un guide de ces installations est consultable sur le site officiel de la Ville de Genève.</p> <p><u>Investissement équipements</u>: suite à l'étude Culture et handicap, une proposition du CA du 26 avril 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2'970'000 CHF destiné à améliorer l'accessibilité et favoriser l'autonomie des personnes handicapées dans les bâtiments culturels a été déposée en juin 2006 auprès du CM. Elle a été examinée par la Commission des travaux. Un rapport en plénum est attendu.</p>
		Politique de la petite enfance, aide à la parentalité	<p><u>Lyon 99</u>: cet immeuble propriété de la Ville abrite une crèche, un restaurant scolaire et un lieu d'animations pour jeunes. Des espaces sont mis à disposition des associations locales et des habitants pour toutes sortes d'activités en lien avec les familles, les jeunes, les enfants et la vie de quartier.</p> <p><u>Création de places dans les crèches</u> : 1'000 places ont été créées depuis 1999. Genève dispose donc aujourd'hui de 2'800 places et pas moins de 6'000 enfants fréquentent les 63 institutions subventionnées, tous modes de garde confondus.</p> <p><u>Soutien aux activités parascolaires (GIAP)</u> par le développement et la mise à disposition de ressources, d'espaces pour répondre aux exigences pédagogiques.</p> <p><u>Ludothèques</u>: plus grande ouverture au public. Promotion de la ludothèque comme lieu d'intégration par le jeu. Processus de professionnalisation (4 sur 11).</p> <p>Distribution d'un calendrier pour la <u>promotion de repas sains et équilibrés</u>, à partager en famille, avec des recettes élaborées avec des produits régionaux de saison.</p> <p><u>Réalisation de clips vidéos</u> (diffusés sur Léman Bleu) présentant les prestations destinées aux familles, dans le cadre du soutien à la campagne nationale: "L'éducation donne de la force".</p> <p><u>Bureau d'Information Petite Enfance (BIPE)</u> : ce bureau a été ouvert pour faciliter les démarches des familles qui cherchent un mode de garde pour leur enfant. Le BIPE centralise toutes les inscriptions et les redistribue dans toutes les institutions de la ville.</p> <p><u>Commission consultative des espaces de jeux en milieux urbains</u> : cette commission réunissant des personnalités représentant tous les milieux intéressés a été mise sur pied pour appuyer le service des écoles dans sa réflexion afin de concilier la sécurité des jeux, l'originalité des aménagements, la convivialité dans les quartiers ainsi que la maîtrise des budgets alloués pour leur installation et leur entretien.</p> <p><u>Label Petite enfance</u> : tous les deux ans, des distinctions sont décernées à des institutions et / ou des projets pédagogiques originaux.</p> <p><u>Planification des restaurants scolaires (nouveaux et extension)</u> pour faire face à l'augmentation de la demande (+ 5 à + 9% par année).</p>
		Politique des aînés, solidarité intergénérationnelle	<p><u>Cité Seniors</u>: espace d'écoute, d'information et de formation, de rencontre et d'échange, Cité Seniors a été réalisé par la Ville de Genève pour répondre aux besoins et aux intérêts divers de tous les seniors. Dans cet espace, les aîné-e-s peuvent également s'initier aux technologies nouvelles.</p> <p><u>Livres pour les aînés</u>: en 2005, 560 CD de textes lus et 271 livres "large vision" ont été acquis. La collection propose un choix varié d'œuvres, dans tous les genres. En 2006, la collection compte 2'050 livres à large vision et 2'210 textes lus.</p>

Le développement durable dans les services municipaux			
Piliers du développement durable	Thèmes	Domaines d'action	Exemples de projets
Social	Intégration sociale et culturelle	Accès à la culture	<p><u>Fête de la musique</u>: la 14^{ème} édition, en 2005, a réuni plus de 250'000 spectateurs et 500 ensembles, groupes, associations, corps de musique, chorales et artistes sur 44 scènes.</p> <p><u>Fureur de lire</u>: événement biennal réunissant tous les acteurs de la chaîne du livre - bibliothécaires, libraires, éditeurs, auteurs, illustrateurs et lecteurs. Organisée en 2005 sur le thème "Côté jardin", dans une cinquantaine de lieux.</p> <p><u>Nuit de la science</u>: événement biennal qui met la science en culture dans le Parc de la Perle du Lac. La sixième édition a eu lieu en 2006, sur le thème "Evolution_Révolution". Plus de 30'000 spectateurs ont visité la cinquantaines de stands présentant des domaines aussi variés que la géologie, la chimie, la neuropsychologie, l'histoire des religions, etc...</p> <p><u>Concerts d'été</u>: en 2006, 14 concerts-sérénades et 5 concerts de jazz ont été proposés dans la Cour de l'Hôtel de Ville ainsi que 17 concerts de musiques en tout genre sur la scène Ella Fitzgerald du Parc La Grange.</p> <p><u>Accès à la culture par réduction des tarifs d'entrée</u>: concernant le public "jeune", le nombre de billets "jeunes" subventionnés a augmenté de 5'024 entre 2003 et 2006 (2003: 25'008; 2006: 30'032). En 2006, 3'726 billets "20 ans/20 francs" ont été subventionnés, soit 1'623 de plus qu'en 2003. En ce qui concerne les subventions populaires, 1'876 billets "invitations" ont été subventionnés en 2006, soit 1'115 de plus qu'en 2003 et 845 chèques culture ont été utilisés. Concernant le public des "aînés", 3'729 billets "personnes âgées" ont été subventionnés en 2006, soit 2'303 billets de plus qu'en 2003. Le public "aîné" a également la possibilité d'assister à bas prix à des représentations en matinée (23 représentations en 2006, pour plus de 8'623 spectateurs, soit 5'324 de plus qu'en 2003); de profiter de billets à 15 CHF au Grand Théâtre (1'586 billets distribués en 2005), d'accéder gratuitement aux répétitions de l'Orchestre de la Suisse Romande (en 2006, achat et diffusion de 600 cartes d'accès, contre 400 en 2003). 16 séances de "Cinéma des aînés" ont attiré 2'891 spectateurs, soit 821 de plus</p> <p><u>La carte 20 ans/20 francs</u>: permet aux jeunes domiciliés dans le canton d'obtenir des réductions sur les prix jeunes pour les manifestations culturelles à Genève auprès de 60 partenaires. Depuis 2003, 11'977 cartes ont été vendues.</p> <p><u>Chéquier culture</u>: depuis 2005, 6 chèques de 10 CHF sont proposés chaque début d'année aux habitants de la Ville entre 26 et 64 ans qui bénéficient des subsides A, B ou 100% de l'assurance maladie et qui ne sont ni étudiants, ni au chômage, ni à l'AI. Ces chèques permettent de diminuer le prix d'entrée des spectacles auprès de plus de 40 partenaires. En 2006, 3'762 chèques culture ont été distribués.</p> <p><u>Le cinéma des aînés</u>: plusieurs cycles de 4 séances de cinéma réservées aux aînés au prix de 5 CHF la place. Depuis 2003, le total des spectateurs du Cinéma des aînés est de 9'793.</p> <p><u>Guide des expositions</u>: une plaquette publiée 2 fois par année en français et en anglais annonçant les expositions temporaires qui ont lieu dans les 6 mois et toutes les informations pratiques qui y sont relatives.</p> <p><u>Guide des manifestations à prix réduit</u>: guide des activités culturelles à petit prix, de 0 à 20 francs.</p> <p><u>Actions des bibliothèques municipales (BMU)</u>: en 2005, 1'700 ouvrages ont été mis à disposition des crèches (DPE) et 2'300 documents "désélectionnés des discothèques" (projet "Les Nostalgiques") mis à disposition dans les différentes bibliothèques du réseau. En 2005, 560 CD de textes lus et 271 livres "large vision" ont été acquis pour les aînés. La collection propose un choix varié d'œuvres, dans tous les genres. En 2006, la collection compte 2'050 livres à large vision et 2'210 textes lus. Livres nomades : depuis 2004, des livres de seconde main sont mis à la disposition gratuite du public. Plus de 1'500 ouvrages ont ainsi trouvé lecteurs en 2005.</p>
		Incitation à l'engagement citoyen	<p><u>Processus participatif à Saint-Jean</u> « promotion communautaire de la santé et de la qualité de vie à Genève ». Suivi et mise en œuvre des diverses propositions contenues dans le rapport réalisé en 2004. Soutien aux initiatives locales (p.ex.: pose de panneaux d'information dans le quartier, Terrasse du troc) allant dans ce sens.</p> <p><u>Lyon 99</u>: soutien aux initiatives à l'origine de la mise à disposition de cet espace pour les habitants du quartier de l'Europe. Gestion mixte de cet espace: associations du quartier et services municipaux.</p> <p><u>Les budgets participatifs dans les écoles</u> : 17 écoles ont bénéficié de cette enveloppe financière, gérée conjointement par les enfants, les enseignants, les parents, le personnel parascolaire et tous les adultes impliqués dans la vie de l'école pour répondre rapidement et de manière consensuelle à des besoins particuliers.</p> <p><u>Les promotions citoyennes</u> : depuis l'an 2000, tous les jeunes, Suisses et étrangers, habitant à Genève, sont invités à une manifestation pour marquer leur majorité civique. La soirée allie une certaine solennité par le témoignage de personnes actives et engagées pour la collectivité et une partie récréative.</p> <p><u>Action communautaire</u> : soutien à la mobilisation des acteurs de quartier face au trafic de drogue aux Eaux-Vives. Face à l'intensité du trafic de drogue dans certaines parties du quartier et à la relative impunité dont semblent bénéficier les dealers, l'association des parents d'élèves de l'école des Eaux-Vives (APEV) a proposé, début 2005, la constitution d'un groupe de travail. Depuis juin 2005, l'UAC pilote et anime ce groupe, qui rassemble les associations, institutions et partenaires du quartier concerné.</p> <p><u>Soutien aux partenaires associatifs</u> impliqués dans le réseau de proximité et actifs dans la politique sociale et de la jeunesse.</p>
	Valorisation du patrimoine et partage des savoirs	Valorisation du patrimoine culturel	<p><u>Exposition dans les musées et les bibliothèques</u>: Musées et bibliothèques ont pour première mission d'assurer la conservation du patrimoine culturel, tout en l'enrichissant et en le transmettant aux générations futures. Ces institutions encouragent la diffusion du savoir, en mettant de nombreux documents à la disposition du public, en organisant des expositions et en soutenant la réalisation de publications. En 2006, la fréquentation totale par musée est la suivante: 268'765 visiteurs au MHN, 349'421 au MAH, 45'000 au MEG, 300'000 au CJB et 500'000 aux BMU.</p> <p><u>Mise à niveau des bâtiments (MHN, CJB, Victoria Hall, Grand Théâtre)</u>: Au Grand Théâtre, la partie inférieure de la machinerie de scène a été remplacée en 2006, de manière à permettre au personnel et aux artistes de travailler en toute sécurité. En janvier 2007: achèvement de la rénovation du Victoria Hall. En prévision: la rénovation de l'enveloppe thermique du MHN.</p> <p><u>Activités d'accueil des publics</u>: ces prestations sont variées et sont définies selon le genre de l'institution, le type de public et la nature des activités. Pour 2006, les ateliers pédagogiques du MHN ont réuni 210 classes; les ateliers du MAH, 1'022 classes (soit 7'406 élèves); les ateliers du MEG, 640 classes; les BMU, 520 classes (soit 8'600 élèves).</p> <p><u>Coordination écoles musées</u>: le groupe de travail écoles musées œuvre depuis 2004 à une meilleure coordination écoles musées et s'implique dans le renforcement des formations initiales déjà existantes. Après avoir effectué un sondage auprès des enseignants, un portail internet destiné prioritairement aux enseignants a été créé et mis en ligne, de même qu'un organe d'information, <i>L'Antenne</i>.</p>
		Valorisation des équipements culturels	<p><u>Projets d'agrandissement</u>: actuellement en cours d'étude: agrandissement du MEG. En prévision: rénovation et agrandissement des MAH; mise à niveau et agrandissement du Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie; rénovation et aménagement de l'immeuble qui abrite la BAA, le Cabinet des estampes; rénovation technique du Musée Rath; assainissement de La Console (CJB); création d'une centrale solaire à BOT4, installation de panneaux photovoltaïques et chaudière à bois à la Maison des jardiniers, isolation du bâtiment de BOT3 (CJB).</p> <p><u>Projet de maison des musiques actuelles</u>: la rénovation de l'Alhambra devrait faire de cette salle emblématique de la Cité un lieu d'accueil des musiques actuelles. Crédit voté par le CM.</p> <p><u>Projet de dépôt pour les collections patrimoniales</u>: un état des lieux complet a été réalisé en 2005 sur la situation des dépôts des musées dans la perspective de la construction d'un dépôt pour la conservation des collections patrimoniales des musées et bibliothèques sous le site Artamis. Actuellement, la Ville de Genève dépense environ 1 million de francs par an pour la location de dépôts auprès des tiers (par ailleurs, ces locaux ne répondent pas aux normes de conservation préventive).</p> <p><u>Projet du BAC</u>: réunion dans un même lieu de différentes institutions consacrées à l'art contemporain (Mamco, Centre d'art contemporain, Centre pour l'image contemporaine, le Centre d'édition contemporaine, le Centre de la photographie. En prévision: réfection de l'enveloppe thermique du bâtiment et installation définitive de 3 nouvelles institutions.</p> <p><u>Concept PBC</u>: en automne 2006, à l'initiative du SAPP, projet de créer une organisation professionnelle alliant les compétences du SIS, du SAPP et des services du DAC pour assurer le sauvetage des chefs-d'œuvre lors de sinistres dans les musées.</p>

Le développement durable dans les services municipaux			
Piliers du développement durable	Thèmes	Domaines d'action	Exemples de projets
Social	Diversité culturelle	Rencontre des cultures	<p><u>Soutien à la maison Kultura</u>: dès 2005 soutiens ponctuels octroyés à une quarantaine d'associations asiatiques, africaines, européennes et latino-américaines actives dans l'interculturel et la coopération, regroupées au sein de la Maison Kultura, subvention de 50'000 francs inscrite au budget 2007.</p> <p><u>Soutien à l'association Le Manifeste</u> : en 2005, soutien à l'édition d'un ouvrage rendant compte de l'initiative de Genève.</p> <p><u>Soutien à l'association Tierra Incognita</u>: subvention accordée au centre culturel créé par cette association. Elle est passée de 10'000 à 30'000 francs durant la législature.</p> <p><u>Actions des BMU avec les communautés étrangères</u>: proposition de revues en langues étrangères (30 titres et 42 nouveaux abonnements en 2005); partenariats avec les associations de communautés étrangères; animations en langues étrangères en collaboration avec le Bureau de l'intégration, etc.</p> <p><u>Soutien à des festivals de cinéma</u>: œuvres pour la reconnaissance des cinématographies de qualité des pays du sud (exemple : le Festival Black Movie)</p> <p><u>Soutien aux ateliers d'ethnomusicologie</u>: concerts, ateliers et cours permettent de créer un environnement propice aux échanges entre les communautés culturelles locales.</p>
		Expressions contemporaines	<p><u>Soutien à la danse contemporaine</u> : durant la législature, le fonds général est passé de 936'000 francs, dont 386'000 francs pour l'Association pour la danse contemporaine (ADC) à 1'500'000 francs, dont 750'000 francs pour l'ADC.</p> <p><u>Soutien aux lieux alternatifs</u> (Usine, Galpon, Parfumerie) : il est passé de 400'000 francs en 2003 à 538'000 francs en 2007 (à noter que cette augmentation inclut, en ce qui concerne l'Usine, le transfert des charges de chauffage et d'électricité).</p> <p><u>Soutien à l'art contemporain</u> : le Bâtiment d'art contemporain (BAT) qui réunit 5 institutions genevoises confirmées dans le domaine de l'art actuel (le Mamco, le Centre pour l'image contemporaine, le Centre pour la photographie, le Centre d'édition contemporaine et le Centre d'art contemporain). Le budget de la fondation faitière chargée de coordonner les activités au sein du Bac est passé de 180'000 à 830'000 francs.</p> <p><u>Soutien au théâtre populaire</u> : depuis 2005, le Théâtre en Cavale présente son programme de saison à la salle Pitoëff (Maison communale de Plainpalais). Quant au Casino - Théâtre, outre la Revue, il accueille désormais des productions de la Compagnie Confiture. Dans le même temps, le soutien de ces deux compagnies est passé de 130'000 à 330'000 francs. Par ailleurs, la nouvelle direction du Théâtre de l'Orangerie, désignée en automne 2006, a établi un avant-projet de qualité ouvert à un large public.</p> <p><u>Soutien au cinéma</u>, exemple : le fonds général d'aide à la production cinématographique est passé de 650'000 francs (2002) à 1'300'000 francs ; dans le même temps, le Fonds REGIO passait de 200'000 francs (2002) à 600'000 francs.</p>
		Initiatives transfrontalières	<p><u>Conventions de coopération culturelle</u>: collaborations régulières avec la ville d'Annemasse et ses principaux acteurs culturels (Château Rouge et Villa du Parc), notamment sur des projets se déroulant de part et d'autre de la frontière, soutenus conjointement (La Bâtie, Les Colporteurs, Jazz Band, Pass Dance). Convention avec la Commune de Ferney-Voltaire pour l'exploitation des archives du Fonds Gerlier, conservées à l'Institut et Musée Voltaire.</p> <p><u>Bus culturel</u>: depuis 2005, un nouveau service de navette entre Genève et Annemasse est assuré environ 1 heure avant la représentation.</p> <p><u>Programme Lettres Frontière</u>: échanges littéraires entre les bibliothèques de Suisse romande et la région Rhône-Alpes. Chaque année, 10 auteurs (5 Romands et 5 Rhône-alpins) sont sélectionnés pour le Prix Lettres frontière.</p>
Economie	Gestion financière	Pilotage économique et financier	<p><u>Budget financier quadriennal</u> Etablissement d'une prévision à quatre ans des revenus et charges de la Ville de Genève compte tenu des hypothèses probables d'évolution économique et en fonction des options stratégiques des autorités politiques.</p> <p><u>Contrôle de gestion</u> (élaboration du catalogue des missions et prestations et établissement des budgets par missions et prestations).</p> <p><u>Plan financier d'investissement</u> L'ensemble des projets d'investissements prévus au cours des 12 prochaines années est inventorié, priorisé et valorisé afin de permettre aux autorités de déterminer la stratégie d'investissement de la Ville et d'en assurer le financement.</p> <p><u>Développement des nouveaux instruments financiers</u> Utilisation des nouveaux instruments financiers (swaps, swaptions, etc.) pour réduire le service de la dette</p>
		Politique des subventions.	<p><u>Gestion centralisée des subventionnés.</u></p> <p><u>Responsabilisation des bénéficiaires de locaux mis à disposition par la Ville</u> Les frais de fluides sont facturés aux utilisateurs des locaux dans un but de sensibilisation à l'économie des énergies (Grütli 2003, Usine 2006).</p> <p><u>Suivi des coûts complets des grandes manifestations (en cours).</u></p>
	Achats durables	Promotion des produits "DD-compatibles"	<p><u>Nettoyage durable</u> Sensibilisation des responsables de bâtiments municipaux au nettoyage écologique (ECO, GIM) et utilisation de produits de nettoyage respectueux de l'environnement (FUN, SAPP, MHN, GIM).</p> <p><u>Véhicules</u> Achat de véhicules utilisés pour les besoins de l'administration qui présentent des garanties de respect de l'environnement (COGEVE).</p> <p><u>Promotion des produits respectueux des critères du DD</u> Encourager l'achat de produits locaux, biologiques ou issus du commerce équitable auprès des services municipaux, auprès des institutions subventionnées et des titulaires de baux commerciaux pour des établissements publics loués par la Ville. Exemples : café, sucre Max Havelaar (décision CA du 16 janvier 2002) ; jus de pommes bio dans les réceptions municipales (SRE), restaurant scolaire de Saint-Gervais (ECO).</p>
		Encouragement des entreprises responsables du point de vue social et environnemental	<p><u>Critère de choix des partenaires de la Ville</u> Intégration de la notion de DD dans les conditions de participation et les critères d'adjudication de certaines procédures publiques d'achat (marchés publics). Exemples : <i>Règles d'achat et de délégation de compétence à l'Administration générale</i> (mars 2004) ; application des fiches CFC pendant la phase de soumission dans les projets de construction ; exigences dans les concours d'architecture, etc...</p> <p><u>Achat de prestations</u> Prestation de services confiée à des entreprises qui favorisent la réinsertion et l'intégration professionnelles. Exemples : la voirie des préaux d'écoles par l'entreprise Réalise (SOC) ; services traiteur et restauration par l'entreprise sociale PRO (SRE, Unité A21, etc...).</p>